



SOCIETE D'EQUIPEMENT DOMESTIQUE ET MENAGER EQDOM

DOCUMENT DE REFERENCE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 09/09/2026 sous la référence EN/EM/025/2026.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

Mise à jour annuelle du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement

A la date d'enregistrement du présent document de référence, la mise à jour du dossier d'information relatif au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement est composée :

- du présent document de référence ;
- de la note relative au programme d'émission de Bons de Sociétés de Financement enregistrée par l'AMMC en date du 19/12/2019 sous la référence EN/EM/017/2019 et disponible sur le site de l'AMMC et sur le site de l'émetteur via le lien suivant :
https://institutionnel.eqdom.ma/upload/Module_3/File_3_204.pdf

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisation ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES.....	7
I. LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	8
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES	9
III. L'ORGANISME CONSEIL.....	10
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	11
V. COORDONNEES DE L'AGENCE DE NOTATION	11
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE D'EQDOM.....	12
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	13
II. CAPITAL SOCIAL.....	14
III. ENDETTEMENT D'EQDOM.....	21
IV. ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	23
V. NANTISSEMENT D'ACTIFS.....	23
VI. NOTATION.....	23
PARTIE III. GOUVERNANCE D'EQDOM.....	25
I. ASSEMBLEES GENERALES	26
II. ORGANES D'ADMINISTRATION : LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	28
III. LES ORGANES DE DIRECTION : LA DIRECTION GENERALE.....	38
PARTIE IV. ACTIVITE D'EQDOM.....	46
I. HISTORIQUE D'EQDOM	47
II. APPARTENANCE D'EQDOM A SAHAM FINANCES.....	49
III. RELATION ENTRE EQDOM ET LES ENTITES DU GROUPE	54
IV. FILIALES D'EQDOM.....	62
V. LE SECTEUR DU CREDIT A LA CONSOMMATION AU MAROC.....	63
VI. ACTIVITE D'EQDOM.....	77
PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES.....	90
I. ENVIRONNEMENT	91
II. APPROCHE RSE.....	91
III. REALISATIONS.....	91
IV. INFORMATIONS SOCIALES.....	92
PARTIES VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES.....	95
I. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT.....	96
II. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT.....	99
III. MOYENS TECHNIQUES.....	100
PARTIES VII. SITUATION FINANCIERE D'EQDOM	101
I. SELECTION D'INDICATEURS FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDES).....	102
II. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	103
III. ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES D'EQDOM AU 31 DECEMBRE 2025.....	122
IV. INDICATEURS TRIMESTRIELS : T1 2026	145
V. INDICATEURS TRIMESTRIELS : T2 2026	145
PARTIE VIII. PERSPECTIVES	146
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS	148
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES	150
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE.....	152
PARTIE XII. ANNEXES	160

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BAM	Bank Al Maghrib
BDT	Bons du Trésor
BSF	Bon de Société de Financement
BPA	Bénéfice par action
CDG	Caisse de Dépôts et de Gestion
CIMR	Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CMT	Crédit à moyen terme
CNT	Centre National des Traitements
CSP	Catégorie Socioprofessionnelle
CT	Court terme
DCP	Direction de Contrôle permanent
DIT	Décès et Invalidité Totale
DPC	Direction Pôle Commercial
DPO	Direction des Projets et Organisation
DPR	Direction Pôle Risques
DREC	Direction du recouvrement
DRPP	Direction de la Rémunération et du Paiement des Pensions
DOSI	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information
DOSIT	Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information et de la Transformation
DSQ	Direction de Support et Qualité
EOA	Établissements de Crédit et Organismes Assimilés
FCP	Fonds commun de placement
IDR	Issue Default Rating
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôt sur les sociétés
KMAD	Millier de dirhams
LOA	Location avec option d'achat
MAD	Dirhams
MMAD	Million de dirhams
MLT	Moyen et long terme
OPB	Opération par prélèvement bancaire
OPCVM	Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières
PNB	Produit net bancaire
PPR	Paierie Principale de Rémunération
ROAE	Rendement des capitaux propres moyens
RME	Résidents marocains à l'étranger
RPA	Remboursement par anticipation
SCR¹	Société Centrale de Réassurance
SGBDR	Système de Gestion des Bases de Données Relationnelles
SGCF	Société Générale Consumer Finance

¹ Ancienne dénomination sociale de Atlantic Re

SGFSH	SG Financial Services Holding
SGMB²	Société Générale Marocaine de Banques
SICAV	Société d'investissement à capital variable
SNI	Société Nationale d'Investissement
TCAM	Taux de Croissance Annuelle Moyen
TCN	Titre de créance négociable
TIMP	Taux d'intérêt moyen pondéré
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
VIT	Vol, Incendie et Tierce

² Ancienne dénomination sociale de Saham Bank

DEFINITIONS

Centre National des Traitements	Relevant de la Trésorerie Générale du Royaume, le Centre National des Traitements a pour mission d'assurer notamment : • Le contrôle de la validité des actes administratifs établis par les ordonnateurs ayant trait aux rémunérations et aux pensions ; • Le contrôle et la liquidation des rémunérations du personnel civil et militaire de l'Etat ; • La prise en charge et l'exécution des oppositions, cessions de créances et autres empêchements frappant les rémunérations et les pensions. Le CNT (ex-Paierie Principale des Rémunérations ou PPR) et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, en octobre 1999, une convention qui fixe les conditions et les modalités de précompte sur salaire à opérer par ladite Direction à leur profit au titre des prêts qu'elles accordent aux fonctionnaires et agents de l'Etat.
Coefficient d'exploitation	Rapport entre les charges générales d'exploitation et le PNB
Coût Net du Risque (CNR)	Le Coût Net du Risque comptabilise les dotations nettes sur provisions. Il englobe le Coût du Risque crédit, soit les dotations nettes aux provisions sur les créances clients.
Créances en souffrance	Les créances clients sur lesquelles porte un risque de recouvrement. Elles sont classifiées par degré de risque et provisionnées en application de la circulaire BAM n°19/G/2002.
Encours brut / encours brut comptable	Correspond à la somme : • Du capital restant dû de l'ensemble des crédits classiques commercialisés et non encore échus ; • De la valeur nette d'amortissements des immobilisations LOA ; • Des créances en souffrances sur tous les produits.
Encours net	Encours brut réduit du stock de provisions constituées pour couvrir les créances en souffrance liées à cet encours.
Production brute	Somme des montants financés durant un même exercice
Production nette	Somme des montants financés durant un même exercice nets des remboursements
Refinancement	Désigne le coût de la ressource financière mobilisée en vue de distribuer des crédits.

PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Le Président du Conseil d'Administration

I.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Représentant légal	Moulay Mhamed ELALAMY
Fonction	Président du Conseil d'Administration
Adresse	127, Bd Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.64.75.14
Numéro de télécopieur	05.22.64.75.11
Adresse électronique	directiongenerale@saham.com

I.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

M. Moulay Mhamed ELALAMY
Président du Conseil d'Administration
EQDOM

II. Les Commissaires aux Comptes

II.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	FIDAROC GRANT THORNTON	BDO S.A. ³	MRL Experts
Représentant légal	Faïçal MEKOUAR	Abderrahim GRINE	Mohammed Réda LAHMINI
Fonction	Associé	Associé	Associé Gérant
Adresse	7 Boulevard Driss Slaoui 20160, Casablanca	Ac9, Rue Al Maysse, Secteur 15 - Hay Riad 10100 - Rabat	117 Rue de Rome, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.54.48.00	05.37.63.37.02	05.22.81.15.36
Numéro de télécopieur	05.22.29.66.70	05.37.63.37.11	-
Date de début du mandat	2020	2023	2026
Date de renouvellement du mandat	2023	2026	-
Date d'expiration du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
Adresse électronique	faical.mekouar@ma.gt.com	agrine@bdo.ma	r.lahmini@mrlexperts.com

II.2. Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes annuels sociaux et consolidés pour les exercices clos aux 31 décembre 2023, 2024 et 2025

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par Fidaroc Grant Thornton et BDO S.A. au titre des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les états financiers annuels consolidés tels qu'audités par Fidaroc Grant Thornton et BDO S.A. au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

M. Abderrahim GRINE

Associé
BDO S.A.

M. Mohammed Réda LAHMINI

Associé Gérant
MRL Experts

³ A l'issue de son Assemblée Générale du 17 octobre 2025, BDO Audit, Tax & Advisory a changé sa dénomination sociale pour devenir BDO S.A.

III. L'Organisme conseil

III.1. Identité

Dénomination ou raison sociale	Saham Bank
Représentant légal	Hamza SERGHINI
Fonction	Directeur – Corporate Finance
Adresse	55, Boulevard Abdelmoumen 20100 Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.02.00.60
Numéro de télécopieur	05.22.29.88.09
Adresse électronique	hamza.serghini@sahambank.com

III.2. Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2025

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont concerné l'analyse de l'environnement économique et financier d'EQDOM à travers notamment :

- Les commentaires, analyses et statistiques de la Direction Générale de la société EQDOM recueillis notamment lors des due diligences effectuées auprès de la société ;
- Les Comptes sociaux et consolidés, ainsi que les rapports de gestion de la société EQDOM pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes sociaux des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports des commissaires aux comptes relatifs aux comptes consolidés des exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux exercices 2023, 2024 et 2025 ;
- Les indicateurs du premier trimestre et du deuxième trimestre 2026 ;
- Les procès-verbaux des conseils d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires ayant été tenus pendant les exercices 2023, 2024 et 2025 et de l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence ;
- Les rapports de l'agence de notation ;
- Les statistiques de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives d'EQDOM. Il ne comporte pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

EQDOM est une filiale à 57% de Saham Bank. Nous attestons avoir mis en œuvre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatés.

M. Hamza SERGHINI
 Directeur – Corporate Finance
 Saham Bank

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financières, prière de contacter :

Dénomination ou raison sociale	EQDOM
Responsable de l'information et de la communication financière	Mustapha EL GHAZI
Fonction	Directeur Financier délégué
Adresse	127, Boulevard Zerktouni, Casablanca
Numéro de téléphone	05.22.77.62.70
Adresse électronique	mustapha.elghazi@eqdom.co.ma

V. Coordonnées de l'agence de notation

Dénomination ou raison sociale	FITCH RATINGS LIMITED
Adresse	30 North Colonnade – Londres E14 5GN
Numéro de téléphone	+44.20.35.30.15.49
Adresse électronique	athos.larkou@thefitchgroup.com

PARTIE II. PRESENTATION GENERALE D'EQDOM

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	EQDOM
Adresse du siège social	127, angle Boulevard Zerkouni et rue Ibnou Bouraid, Casablanca
Coordonnées	Tél : 05.22.25.99.99 Fax : 05.22.25.00.06
Site web	www.eqdom.ma
Adresse mail	communication@eqdom.co.ma
Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'Administration, de droit privé marocain
Date de constitution	2 septembre 1974
Durée de vie	99 ans, à compter du jour de la constitution, sauf dans le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux statuts
Capital Social au 30/06/2026	167 025 000 MAD, divisé en 1 670 250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 MAD chacune
Numéro d'inscription au registre du commerce	32775 – Casablanca
Exercice social	L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre
Objet social (Article 3 des statuts)	La société a pour objet : 1. Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens meubles, notamment tous biens électroménagers, cycles et cyclomoteurs, mobiliers et bureautique ; 2. Toutes les opérations de financement et de crédit, de nature à permettre ou faciliter le paiement de tous biens ou services à caractère économique, socioculturel ou de bien-être ; 3. Toute conception, la mise en œuvre et l'utilisation de tout instrument financier et de crédit susceptibles de permettre ou faciliter la réalisation desdites opérations au profit de toutes personnes physiques ou morales ; 4. La Location avec Option d'Achat (LOA) ; 5. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets. Pour réaliser cet objet, la société peut recourir, en tous lieux, à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'ils soient sans aucune exception dès lors qu'ils contribuent ou peuvent contribuer, qu'ils facilitent ou peuvent faciliter la réalisation des activités ci-dessus définies ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation de groupe ou d'affaire. Elle est habilitée à recevoir du public des fonds d'un terme supérieur à deux ans.
Documents juridiques	Les statuts, les procès-verbaux des assemblées générales, les rapports des Commissaires Aux Comptes peuvent être consultés au siège d'EQDOM : 127, Bd Zerkouni, Casablanca
Liste des textes législatifs et réglementaires applicables	Par sa forme juridique, EQDOM est régie par la loi n°17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée. De par son activité, EQDOM est régie par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés. De par sa cotation en bourse, EQDOM est soumise aux dispositions suivantes :

	• Règlement général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ; • Loi n°35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs ; • Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 932-98 du 16 avril 1998 et amendé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 ; • Loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée ; • Règlement général de l'AMMC approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 2169-16 du 9 chaoual 1437 (14 juillet 2016) ; • Loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux ; • Loi n°44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ; • Les circulaires de l'AMMC ; • Loi 19-14 relative à la Bourse des Valeurs, aux sociétés de financement et aux conseillers en investissement. De par ses émissions de BSF, EQDOM est soumise aux dispositions de la loi n° 35-94 relatives à certains titres de créances négociables tels que modifiés et complétés.
Régime fiscal applicable	Le régime fiscal d'EQDOM est régi par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés (38,50% en 2024, 39,25% en 2025 et 40% en 2026), à la TVA (10% pour les crédits à la consommation et 20% pour les LOA) et à la Contribution Sociale de Solidarité sur les bénéfices et revenus (CSS) (conformément au barème fiscal) Le taux de la Cotisation Sociale de Solidarité en 2026 est fixé à 5% sur le résultat fiscal qui dépasse 40 MMAD applicable jusqu'à la fin de l'année 2026
Tribunal compétent	Tribunal de commerce de Casablanca

Source : EQDOM

II. Capital social

II.1. Composition du capital

Le capital social d'EQDOM s'élève au 30 juin 2026 à 167 025 000 MAD, divisé en 1 670 250 actions, entièrement libérées et d'une valeur nominale de 100 MAD chacune, toutes de même catégorie.

II.2. Historique du capital

La société a été constituée le 2 septembre 1974 sous forme de société anonyme au capital de 5 000 000 MAD. Depuis, les actionnaires ont procédé à plusieurs augmentations de capital. Le détail de ces opérations est présenté dans le tableau suivant :

Année	Nature de l'opération	Montant nominal de l'augmentation de capital (en MAD)	Capital social après augmentation du capital (en MAD)	Nombre d'actions émises	Le prix par action
02/09/1974	Constitution	-	5 000 000	50 000	100 MAD
04/06/1976	Numéraire	5 000 000	10 000 000	50 000	100 MAD
30/06/1977	Numéraire	5 000 000	15 000 000	50 000	100 MAD
11/02/1981	Numéraire & Incorporation de réserves	3 600 000	18 600 000	36 000	100 MAD

03/06/1981	Numéraire	4 650 000	23 250 000	46 500	120 MAD (dont 100 MAD de nominal)
16/06/1982	Numéraire	5 115 000	28 365 000	51 150	125 MAD (dont 100 MAD de nominal)
18/12/1986	Incorporation de réserves	9 455 000	37 820 000	94 550	Actions gratuites de 100 MAD
				75 640	110 MAD (dont 100 MAD de nominal)
30/06/1987	Numéraire	12 680 000	50 500 000	51 160	125 MAD (dont 100 MAD de nominal)
21/12/1989	Incorporation de réserves	20 200 000	70 700 000	202 000	Actions gratuites de 100 MAD
28/02/1990	Numéraire	40 400 000	111 100 000	404 000	100 MAD
16/12/1996	Incorporation de réserves	28 150 000	139 250 000	281 500	100 MAD
19/02/1997	Numéraire	27 775 000	167 025 000	277 750	400 MAD (dont 100 MAD de nominal)

Source : EQDOM

Depuis 1997, aucune opération sur titre n'a été réalisée.

II.3. Evolution de l'actionariat

Le Groupe Société Générale et le Groupe ONA ont signé en date du 1er mars 2002, une convention de cession par laquelle la SNI et AXA Assurance (filiales du Groupe ONA) cèdent leurs participations dans EQDOM au Groupe Société Générale. Saham Bank (ex-SGMB) a acquis le tiers de l'ensemble des titres cédés dans le cadre de cette opération.

En mai 2002, et suite au franchissement de seuil de sa participation dans EQDOM, rendant obligatoire le lancement d'une OPA, Saham Bank (ex-SGMB) a lancé ladite Offre Publique qui a porté sa participation à 54%.

En juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 34,95% du capital d'EQDOM auprès de SG Finance Services Holding.

En 2019, Atlantic Re (Ex-SCR) a acquis en date du 24 avril 8 993 actions supplémentaires du capital d'EQDOM, franchissant ainsi à la hausse le seuil de participation de 5% et portant sa participation à 5,19%.

Société Générale et Saham Finances ont signé le 11 avril 2024 un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession par Société Générale de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales (y compris EQDOM) au profit de Saham Finances.

La finalisation de l'opération intervenue le 3 décembre 2024 a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par Saham Bank (ex-SGMB) et Investima dans le capital d'EQDOM.

En conséquence, à l'issue de la réalisation de l'opération, Saham Finances, à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'Eqdom, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat (OPA) sur les actions Eqdom conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

En mars 2025, Saham Finances, en concert avec Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, a initié une OPA obligatoire sur les actions d'EQDOM.

Les résultats de l'OPA obligatoire, qui a fait l'objet de la note d'information visée par l'AMMC le 03 mars 2025 sous la référence VI/EM/003/2025 se présentent comme suit :

Nombre de titres visés par l'OPA	En % du capital	Nombre de titres apportés à l'OPA	En % du capital	Nombre d'apporteurs de titres	Taux de participation
364 112	21,80%	2 928	0,18%	17	0,80%

L'Assemblée Générale Mixte de Saham Bank (Ex- SGMB) en date du 24 juin 2025 a adopté le changement de la dénomination sociale de la banque. SGMB devient Saham Bank, nouvelle identité du groupe actionnaire majoritaire d'EQDOM.

Saham Bank a acquis, le 7 juillet 2025, 51.812 actions EQDOM auprès de la société Investima, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'OPA visant EQDOM.

Ces titres représentent 3,10% du capital social et des droits de vote d'EQDOM, pour un prix total de 51.143.540 MAD, soit 987 MAD par action.

Sanlam Maroc a procédé à la cession de 6 397 actions sur le marché de la Bourse de Casablanca, selon le calendrier suivant : (i) 5 000 actions le 27/05/2025 et (ii) 1 397 actions le 30/05/2025.

Ces titres représentent 0,4% du capital social et des droits de vote d'EQDOM, pour un prix total de 6.716.850 MAD, soit 1 050 MAD par action.

L'actionnariat d'EQDOM a évolué comme suit sur les cinq dernières années :

Actionnaire	2021		2022		2023	
	Actions	%*	Actions	%*	Actions	%*
Saham Bank	897 241	53,7%	897 241	53,7%	897 241	53,7%
RCAR	172 243	10,3%	171 743	10,3%	169 962	10,2%
CIMR	100 605	6,0%	100 605	6,0%	100 605	6,0%
Atlantic Re (Ex-SCR)	77 525	4,6%	86 518	5,2%	86 518	5,2%
INVESTIMA	51 812	3,1%	51 812	3,1%	51 812	3,1%
Sanlam Maroc	6 397	0,4%	6 397	0,4%	6 397	0,4%
Autres actionnaires	364 427	21,8%	355 934	21,3%	357 715	21,4%
Total	1 670 250	100%	1 670 250	100%	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

(*) Arrondi à la décimale supérieure

Actionnaire	2024		2025	
	Actions	%*	Actions	%*
Saham Bank	897 241	53,7%	951 981	57,0%
RCAR	169 962	10,2%	169 962	10,2%
CIMR	100 605	6,0%	100 605	6,0%
Atlantic Re (Ex-SCR)	86 518	5,2%	86 518	5,2%
INVESTIMA	51 812	3,1%	-	-
Sanlam Maroc	6 397	0,4%	-	-
Autres actionnaires	357 715	21,4%	361 184	21,6%
Total	1 670 250	100%	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

(*) Arrondi à la décimale supérieure

Les franchissements de seuils de participation intervenus pendant les 5 dernières années se présentent comme suit :

Actionnaires	Actions EQDOM acquises	Actions EQDOM cédées	Date	Cours unitaire (MAD)	% détenu	Seuils franchis	Sens du franchissement	Commentaires
Société Générale France	-	949 053	03/12/2024	-	-	50%, 33,33%, 20%, 10% et 5%	A la baisse	Société Générale France ne détient aucune action EQDOM
Saham Finances	949 053	-	03/12/2024	-	56,82%	5%, 10%, 20%, 33,33% et 50%	A la hausse	Détention indirecte d'EQDOM à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima

Source : EQDOM

Il est à noter que les franchissements de seuils ont été déclenchés suite à la cession par Société Générale France de la participation détenue dans Saham Bank (ex-SGMB) incluant ses filiales (y compris EQDOM) au profit de Saham Finances.

II.4. Actionnariat actuel

Au 30 juin 2026, la ventilation détaillée du capital d'EQDOM se présente comme suit :

Actionnaire	Nombre d'actions détenues	Part dans le capital
Saham Bank	951 981	57,0%
RCAR	169 962	10,2%
CIMR	100 605	6,0%
Atlantic Re (Ex-SCR)	86 518	5,2%
Administrateurs d'EQDOM	11	0,0%
Autres actionnaires *	361 173	21,6%
Total	1 670 250	100%

Source : EQDOM

NB : Il est à préciser que le pourcentage de détention du capital correspond au pourcentage de droit de vote.

(*) Actionnaires détenant moins de 3%

II.5. Présentation des principaux actionnaires d'EQDOM

Les principaux actionnaires, détenant plus de 5% des parts dans le capital d'EQDOM se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Saham Bank
Forme juridique	Société Anonyme à Directoire
Activité	- Banque commerciale ; - Banque de financement et des grandes entreprises ; - Gestion privée et institutionnelle.
Actionnariat au 31/12/2025	- Saham Finances : 51,00% - Moulay Hafid ELALAMY : 18,20% - Groupe Deveco Souss : 15,54% - Divers actionnaires : 15,26%
PNB consolidé 2025	6 206 MMAD

Capitaux propres consolidés 2025	16 924 MMAD
Résultat net consolidé 2025	1 746 MMAD

Source : Saham Bank

Dénomination sociale	RCAR (Régime Collectif d'Allocation de Retraite)
Forme juridique	Etablissement public
Activité	Prévoyance sociale
Actionnariat	CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion)
Total réserves 2025	142 800 MMAD
Résultat net 2025	1 700 MMAD

Source : RCAR

Dénomination sociale	CIMR (Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraite)
Forme juridique	Société mutuelle de retraite
Activité	Gestion du régime de retraite
Actionnariat	-
Provisions techniques 2025	102 472 MMAD
Valeur marché du portefeuille 2025	125 555 MMAD
Produits nets du patrimoine 2025	4 483 MMAD

Source : CIMR

Dénomination sociale	Atlantic Re
Forme juridique	Société anonyme
Activité	Réassurance toutes branches
Actionnariat	• CDG (Caisse de Dépôt et de Gestion) : 94% • Divers actionnaires : 6%
Chiffre d'affaires 2025	4 039 MMAD
Capitaux propres 2025	3 217 MMAD
Résultat net 2025	419 MMAD

Source : Atlantic Re (Ex-SCR)

II.6. Accord conclu ayant un impact sur la structure d'actionnariat d'EQDOM

En 2024, le Groupe Société Générale a conclu un accord avec Saham Finances en vue de la cession de SGMB, actionnaire majoritaire d'EQDOM.

La réalisation de cette opération a eu lieu à fin 2024 et a entraîné un changement de contrôle indirect d'EQDOM.

II.7. Pacte d'actionnaires de EQDOM

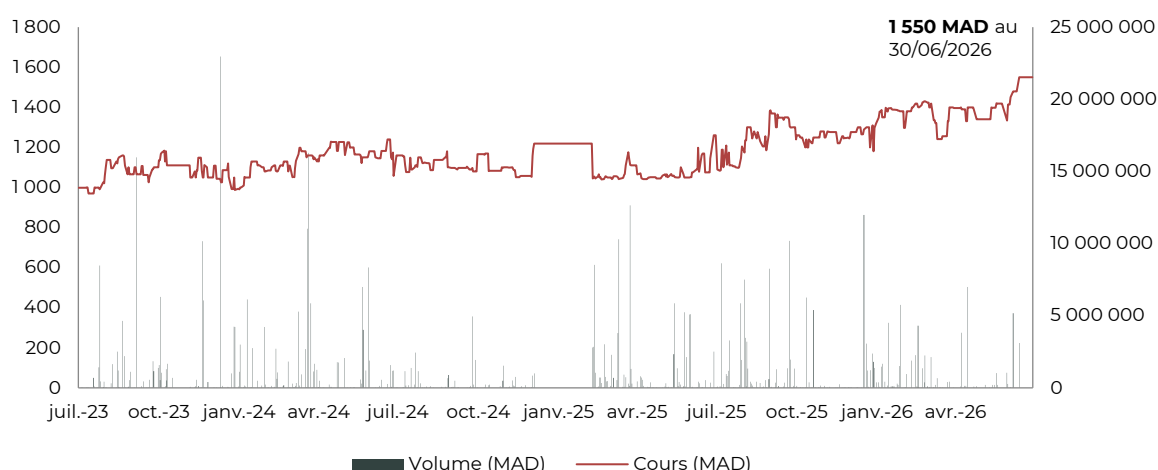
A la connaissance du management, EQDOM ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.8. Capital potentiel de EQDOM

A la connaissance du management, il n'existe aucune opération conclue pouvant avoir un impact futur sur le capital social à la date d'enregistrement du présent document de référence.

II.9. Evolution du cours en bourse du titre sur les 36 derniers mois

Historique du cours de bourse EQDOM du 03/07/2023 au 30/06/2026 (en MAD)



Source : Bourse de Casablanca

Les actions d'EQDOM sont cotées à la Bourse de Casablanca et ne font l'objet d'aucune restriction.

Il est à préciser qu'une suspension de cotation est intervenue en fin 2024 et début 2025.

Cette suspension est intervenue à la suite du dépôt d'un projet d'offre publique d'achat obligatoire (OPA) par les sociétés Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima. Ce projet d'OPA fait suite à l'acquisition par Saham Finances de 57,67% du capital social et des droits de vote de Saham Bank (ex-SGMB), qui détient 53,72% des droits de vote d'EQDOM au 31/12/2024. Par cette transaction, Saham Finances dépasse indirectement le seuil réglementaire de 40% des droits de vote d'EQDOM, ce qui déclenche une OPA obligatoire.

Le cours du titre EQDOM par an sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

En MAD	2023	2024	2025
Cours Min	800	990	1 040
Cours Max	1 184	1 240	1 385

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM du 1^{er} trimestre 2025 et au 2^{ème} trimestre 2026 se présente comme suit :

En MAD	1er Trimestre 2025	2e Trimestre 2025	3e Trimestre 2025	4e Trimestre 2025	1er Trimestre 2026	2e Trimestre 2026
Cours Min	1 040	1 041	1 084	1 180	1 242	1 330
Cours Max	1 219	1 260	1 385	1 310	1 430	1 550

Source : Bourse de Casablanca

Le cours du titre EQDOM sur les six derniers mois se présente comme suit :

En MAD	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Cours Min	1 320	1 298	1 242	1 330	1 340	1 334
Cours Max	1 398	1 430	1 424	1 400	1 420	1 550

Source : Bourse de Casablanca

Le volume quotidien et global des transactions des trois derniers exercices se présente comme suit :

En KMAD	2023	2024	2025
Volume quotidien moyen	519	534	7 950
Volume global	129 297	131 273	196 375

Source : Bourse de Casablanca

Le volume des transactions mensuel sur les six derniers mois se présente comme suit :

En KMAD	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26
Volume des transactions	17 292	13 748	4 066	11 420	1 845	9 646

Source : Bourse de Casablanca

L'analyse des multiples d'EQDOM se résume comme suit :

		EQDOM	Sociétés de financement cotées
P/E	2024	ns	18,0x
	2025	26,1x	13,7x
D/Y	2024	0,0%	3,4%
	2025	3,7%	4,3%
P/B	2024	1,2x	1,1x
	2025	1,8x	1,2x
Capitalisation boursière au 31/12/2025 (en MMAD)		2 166	6 127
Capitalisation boursière au 30/06/2026 (en MMAD)		2 589	6 155

Source : Bourse de Casablanca

Note : Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2024 sont issus du Flash quotidien de Saham Capital Bourse du 30/05/2025

Les ratios P/E, D/Y et P/B de l'année 2025 sont issus du Flash quotidien de Saham Capital Bourse du 30/06/2026

P/E : Price earning ratio (Cours boursier / Bénéfice par action)

D/Y : Dividend yield (Dividende par action / Cours boursier)

P/B : Price-to-book ratio (Capitalisation boursière / Capitaux propres).

II.10. Politique de distribution des dividendes

Selon l'article 34 des statuts d'EQDOM, il est précisé que le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice, après dotation à la réserve légale et affectation des résultats nets antérieurs reportés.

Il est à préciser que le montant de la réserve légale est atteint.

Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut prélever toute somme qu'elle juge opportun d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde est attribué, le cas échéant, aux actionnaires sous forme de dividendes.

Dans les limites de la loi, l'assemblée générale peut décider, à titre exceptionnel, la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves facultatives dont elle a la disposition.

Sur les trois derniers exercices et sur l'exercice en cours, la distribution des dividendes d'EQDOM a évolué comme suit :

	2023	2024	2025	2026
Nombre d'actions	1 670 250	1 670 250	1 670 250	1 670 250
Résultat net de l'année n-1 (en KMAD)	91 326	89 894	-6 963	95 498
Total dividendes (en KMAD)	91 864	91 864	-	95 204
Pay out ratio	101%	102%	-	100%
Résultat net par action (en MAD)	55	54	-4	57
Dividendes par action au titre de l'année n-1 (en MAD)	55	55	-	57

Source : EQDOM

III. Endettement d'EQDOM

III.1. Dette privée : Emission des Bons de Société de Financement

III.1.1 Encours des Bons de Sociétés de Financement

Conformément à l'article 5 de la loi n°35-94 telle que modifiée et complétée par la loi 33-06, les sociétés de financement doivent respecter un rapport prudentiel maximum entre l'encours des BSF émis et celui de leurs emplois sous forme de crédits à la clientèle. Ledit rapport étant fixé par voie réglementaire. L'article premier de l'arrêté du ministre des Finances et des investissements extérieurs n°2560-95 du 9 octobre 1995 fixe ce rapport à 50%. Dans ce sens, et en respect de ce plafond, l'encours des BSF non échu est de 6 022 MMAD au 30 juin 2026 sur un plafond de 7 000 MMAD.

Au 30 juin 2026, l'encours des BSF non échu se présente comme suit :

Date de règlement/livraison	Date d'échéance	Maturité (années)	Taux de sortie	Taux	Mode de remboursement	Montant (MMAD)	Encours (MMAD)
31/07/2023	02/08/2027	4	4,31%	Fixe	In fine	150	150
04/10/2023	05/10/2026	3	4,17%	Fixe	In fine	100	100
27/11/2023	27/11/2026	3	4,06%	Fixe	In fine	240	240
27/11/2023	29/11/2027	4	4,23%	Fixe	In fine	100	100
18/12/2023	18/12/2026	3	3,97%	Fixe	In fine	290	290
31/07/2024	31/07/2026	2	3,41%	Fixe	In fine	270	270
02/08/2024	02/02/2027	2,5	3,49%	Fixe	In fine	130	130
30/09/2024	30/09/2026	2	3,25%	Fixe	In fine	200	200
30/10/2024	01/11/2027	3	3,33%	Fixe	In fine	274	274
29/11/2024	29/05/2028	3,5	3,36%	Fixe	In fine	80	80
30/12/2024	30/03/2028	3,25	3,40%	Fixe	In fine	200	200
31/01/2025	31/01/2029	4	3,28%	Fixe	In fine	200	200
28/02/2025	01/03/2027	2	3,08%	Fixe	In fine	260	260
03/03/2025	03/06/2027	2,25	3,11%	Fixe	In fine	220	220

03/03/2025	03/09/2027	2,5	3,14%	Fixe	In fine	200	200
28/03/2025	01/04/2027	2	2,88%	Fixe	In fine	340	340
29/05/2025	31/05/2027	2	2,66%	Fixe	In fine	460	460
16/06/2025	30/06/2027	2	2,57%	Fixe	In fine	100	100
01/08/2025	03/08/2027	2	2,62%	Fixe	In fine	236	236
01/09/2025	01/09/2027	2	2,63%	Fixe	In fine	261	261
15/12/2025	15/12/2028	3	3,02%	Fixe	In fine	100	100
02/02/2026	02/02/2029	3	3,23%	Fixe	In fine	310	310
02/02/2026	04/02/2030	4	3,34%	Fixe	In fine	120	120
02/03/2026	02/03/2029	3	3,05%	Fixe	In fine	445	445
13/05/2026	13/05/2030	4	3,22%	Fixe	In fine	106	106
01/06/2026	01/06/2028	2	2,95%	Fixe	In fine	544	544
22/06/2026	24/06/2030	4	3,24%	Fixe	In fine	86	86
Total						6 022	6 022

Source : EQDOM

Le management de la société prévoit de renouveler tout ou partie des tombées de BSF si les conditions de marché le permettent.

III.1.2 Evolution des Bons de Sociétés de Financement émis entre 2023 et 2025

L'évolution de l'encours BSF sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours BSF émis *	3 128	4 369	5 691	39,7%	30,3%

Source : EQDOM

(*) Hors intérêt courus

Entre 2024 et 2025, les encours BSF ont progressé de 30,3%, une évolution portée par des conditions de taux d'intérêt plus favorables que ceux appliqués à la dette bancaire.

III.2. Dettes bancaires

III.2.1 Facilités de caisse et découverts d'EQDOM

Au 31 décembre 2025, la dette bancaire à court terme d'EQDOM se présente comme suit :

Type d'engagement (MMAD)	Montant autorisé	Montant utilisé
Facilités de caisse	734	13
Autres (Crédits court-terme/crédits spot)	380	350
TOTAL	1 114	363

Source : EQDOM

III.2.2 Evolution de la dette bancaire d'EQDOM entre 2023 et 2025

L'évolution des dettes envers les établissements de crédit et assimilés sur les 3 derniers exercices se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Evolution de l'encours des dettes bancaires	2 299	1 290	687	-43,9%	-46,7%

Source : EQDOM

En 2024, la baisse de l'encours des dettes bancaires de 43,9% est expliquée principalement par des conditions de taux d'intérêt moins favorables que ceux appliqués aux émissions BSF.

Courant 2024, les taux des lignes bancaires étaient plus chers que celles des lignes BSF. En conséquence, toutes les tombées de ces lignes bancaires ont été remplacées par des émissions BSF.

En 2025, la baisse de l'encours des dettes bancaires de 46,7% est expliquée principalement par des conditions de taux d'intérêt moins favorables que ceux appliqués aux émissions BSF.

EQDOM n'est pas assujetti à des covenants spécifiques liées de ses dettes bancaires.

III.2.3 Crédits bancaires obtenus depuis la clôture des comptes au 31/12/2025

A la date d'enregistrement du présent document de référence, EQDOM a obtenu des crédits bancaires de 1103 MMAD.

III.2.4 Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation par EQDOM

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation par EQDOM.

IV. Engagements hors bilan

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Engagements donnés	16	14	15	-12,4%	3,9%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	16	14	15	-12,4%	3,9%
Engagements reçus	728	721	751	-0,9%	4,1%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	728	721	751	-0,9%	4,1%
Valeurs et suretés reçues en garantie	48	46	42	-3,9%	-8,3%
Hypothèques	48	46	42	-3,9%	-8,3%

Source : EQDOM – comptes consolidés

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

V. Nantissement d'actifs et nantissement d'actions

A la connaissance du management d'EQDOM, les actifs et les actions de la Société ne font l'objet d'aucun nantissement à ce jour.

VI. Notation

EQDOM a sollicité l'agence internationale de notation Fitch Ratings, en vue de l'attribution et la révision annuelle de sa notation financière.

Les notes obtenues en mai 2026 sont les suivantes :

- **Note à court terme :** confirmé à « F1+(mar) ».
- **Note à long terme :** confirmé à « AA-(mar) » ; Perspectives stables.

L'évolution de note attribué par Fitch Ratings à EQDOM sur les trois derniers exercices et l'exercice en cours, se présente comme suit :

Date de notation	Note Court Terme	Note Long Terme	Perspective de la note Long Terme
Mai-2026	FI+	AA-	Stable
Décembre-2025	FI+	AA-	Stable
Janvier-2025	FI+	AA-	Stable
Avril-2024	FI+	AA+	Sous surveillance négative
Février-2024	FI+	AA+	Stable
Février-2023	FI+	AA+	Stable

Source : Fitch Ratings

Fitch a retiré sa notation à la demande de l'émetteur. EQDOM étant la seule entité notée par un organisme externe parmi les sociétés de crédit à la consommation au Maroc. Cette décision reflète l'alignement stratégique de la communication financière d'Eqdom sur celle du groupe Saham Bank, conformément aux pratiques du marché marocain du crédit à la consommation.

L'extrait traduit du communiqué de presse de mai 2026 se résume comme suit :

Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme d'EQDOM, société basée au Maroc, à « AA-(mar) » assortie d'une perspective stable, et a retiré sa notation.

Fitch a retiré la notation pour des raisons commerciales. Fitch ne fournira plus de notation ni de couverture analytique d'EQDOM.

Principaux facteurs de notation

Avant le retrait, la note nationale d'EQDOM reposait sur le soutien potentiel de Saham Bank (AA(mar)/Stable), qui s'appuie sur EQDOM comme plateforme centralisée de crédit à la consommation au Maroc. Fitch estime qu'EQDOM joue un rôle important pour Saham Bank, un facteur qui a fortement influencé l'évaluation par Fitch de la probabilité que la banque apporte son soutien à EQDOM.

Le profil de crédit intrinsèque d'EQDOM était inférieur à son profil de crédit tenant compte du soutien.

Sensibilités de la notation

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une action de notation négative / une dégradation

Sans objet, la notation ayant été retirée.

Facteurs susceptibles, individuellement ou collectivement, d'entraîner une action de notation positive / une amélioration

Sans objet, la notation ayant été retirée.

PARTIE III. GOUVERNANCE D'EQDOM

I. Assemblées générales

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

Mode de convocation	Les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration. Les Assemblées Générales Ordinaires peuvent également être convoquées en cas d'urgence : • Par les commissaires aux comptes, qui ne peuvent y procéder qu'après avoir vainement requis sa convocation par le Conseil d'Administration ; • Par le ou les liquidateurs en cas de dissolution de la société et pendant la période de liquidation ; • Par un mandataire désigné par le Président du Tribunal statuant en référé, à la demande soit de tout intéressé en cas d'urgence, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le dixième du capital social ; • Par les actionnaires majoritaires en capital ou en droits de vote après une offre publique d'achat ou d'échange ou après une cession d'un bloc de titres modifiant le contrôle de la société.
Conditions d'admission	L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Les sociétés actionnaires se font représenter par leur mandataire spécial qui peut ne pas être lui-même actionnaire. Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son tuteur, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant, sans qu'il soit nécessaire que ces derniers soient personnellement actionnaires. Il peut également se faire représenter par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Les copropriétaires d'actions indivises sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire unique. L'actionnaire qui a donné ses actions en nantissement conserve seul le droit d'assister aux assemblées générales. Les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale sur simple justification de leur identité, à condition soit d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée, s'ils sont titulaires d'actions nominatives, soit de produire un certificat attestant le dépôt de leurs actions auprès d'un établissement agréé, s'ils sont titulaires d'actions au porteur.
Droit de vote	Chaque actionnaire a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote attaché à l'action appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires. En cas de nantissement des actions, le droit de vote est exercé par le propriétaire. La société ne peut voter avec des actions qu'elle a acquises ou prises en gage.
Quorum et majorité	<u>Assemblée générale ordinaire</u> Pour délibérer valablement, l'assemblée générale ordinaire doit réunir le quart, au moins, des actions ayant le droit de vote, à l'exclusion des actions acquises ou prises en gage par la société ; si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée pour laquelle aucun quorum n'est requis. Pour le calcul du quorum, il n'est pas tenu compte des actions que la société a acquises ou prises en gage. Dans les assemblées générales ordinaires, les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix. Nonobstant toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des

circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification.

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Assemblée générale extraordinaire

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés, possèdent au moins sur première convocation, la moitié, et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Le quorum doit être atteint lors du vote de chacune des résolutions soumises à l'assemblée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Par dérogation légale aux dispositions qui précèdent :

- L'assemblée générale qui décide une augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, peut statuer aux conditions de quorum et de majorité d'une d'assemblée générale ordinaire ;
- L'assemblée générale doit statuer, à l'unanimité, en cas d'augmentation des engagements des actionnaires

Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Nonobstant toute clause contraire aux dispositions ci-dessus, tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par les moyens de visioconférence ou moyens équivalents permettant leur identification

Toute clause des statuts contraire aux dispositions ci-dessus est réputée inapplicable, lorsque des circonstances exceptionnelles l'exigent, et sont déclarées par les autorités publiques, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

En outre, dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, l'apporteur ou le bénéficiaire dont les actions sont, pour ces motifs, privées de droit de vote n'a voix délibérative, ni pour lui-même, ni comme mandataire.

Source : EQDOM

II. Organes d'administration : Le Conseil d'Administration

II.1. Dispositions statutaires régissant le Conseil d'Administration

Les dispositions statutaires d'EQDOM, régissant les réunions du Conseil d'administration, stipulent que :

Mode de convocation	Le conseil se réunit sur la convocation de son Président, au moins deux fois par an et aussi souvent que la loi le prévoit et que la bonne marche de la société l'exige. Lorsque le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le directeur général ou le tiers au moins des administrateurs peut demander au président de convoquer le conseil Lorsque le président ne convoque pas celui-ci dans un délai de 15 jours à compter de la date de la demande. Ledit directeur général ou lesdits administrateurs peuvent convoquer le conseil d'administration à se réunir. Les convocations sont faites par tout moyen approprié, huit jours francs avant la réunion. En cas d'urgence, ce délai peut être réduit jusqu'à vingt-quatre heures. Dans tous les cas, la convocation doit tenir compte, pour la fixation de la date de la réunion, du lieu de résidence de tous les membres. Cette convocation doit être accompagnée d'un ordre du jour et de l'information nécessaire aux administrateurs pour leur permettre de se préparer aux délibérations.
Conditions d'admission	Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire. Toutefois, en cas de fusion ou de scission, la nomination peut être faite par l'assemblée générale extraordinaire. Les administrateurs peuvent être des personnes physiques ou morales. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une (1) action pendant toute la durée de ses fonctions, à l'exception des administrateurs indépendants. L'Assemblée Générale désigne au sein du Conseil d'Administration un nombre d'administrateurs indépendants qui doit être compris entre un minimum d'un administrateur et un maximum d'un tiers des administrateurs tenant compte de leur taille et selon des modalités fixées par Bank Al-Maghrib. La société admet, à travers la composition du conseil d'administration prévue par les statuts, la recherche d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conditions et délais prévues par la loi. La proportion des membres du conseil d'administration de chaque sexe ne peut être inférieure à 40%. Lorsque le conseil d'administration est composé au plus de huit membres, l'écart entre le nombre des membres de chaque sexe ne peut être supérieur à deux. Toute nomination intervenue en violation des stipulations ci-dessus dans les délais fixés par la loi, et n'ayant pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil, est nulle. Les commissaires aux comptes veillent, sous leur responsabilité, à l'observation des dispositions et dénoncent toute violation dans leur rapport à l'assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est de Quatre (4) ans (les administrateurs peuvent toujours être réélus).

Source : EQDOM

II.2. Composition du Conseil d'Administration

A la date de l'Assemblée Générale tenue le 30 juin 2026, EQDOM est administrée par un Conseil d'Administration composé de 12 membres.

La composition actuelle du Conseil d'Administration d'EQDOM ainsi que les dates de début et d'expiration de mandat se présentent comme suit :

Prénom et nom	Qualité	Fonction principale	Date de début du mandat/ Renouvellement	Date d'expiration du mandat
M. Moulay Mhamed ELALAMY	Président du Conseil d'Administration	Directeur Général Délégué de Saham Finances	Conseil d'Administration du 03/12/2024 *	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2027
M. Ahmed El YACOUBI	Administrateur	Président du Directoire de Saham Bank	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Atlantic Re (dont la représentante est Mme. Ouafae MRIOUAH)	Administratrice	Directeur Général d'Atlantic Re	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
CIMR (dont le représentant est M. Hassan BOULAKNADAL)	Administrateur	Président Directeur Général de CIMR	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Saham Bank (dont la représentante est Mme. Asmae HAJJAMI)	Administratrice	Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Mohammed TAHRI	Administrateur	Directeur Général d'INVESTIMA	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Abdelaziz TAZI	Administrateur	Conseiller de Saham Bank	AGO du 30/05/2023	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Mme. Amina FIGUIGUI	Administratrice indépendante	-	AGO du 30/06/2026	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2029
M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY	Administrateur	Directeur en charge du Business Development au sein de Saham	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
Mme. Fadwa BEN SAAD	Administratrice	Directeur exécutif en charge de la finance et de l'allocation d'actifs du Groupe Saham	Conseil d'Administration du 03/12/2024*	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2026
M. Yassine SEKKAT	Administrateur	-	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028
M. Abdelhalim FADIL	Administrateur	Directeur Supervision de Saham Finances	AGO du 16/01/2025	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2028

Source : EQDOM

(*) Ratification des nouvelles cooptations d'administrateurs lors de l'Assemblée Générale du 16/01/2025

La composition du Conseil d'Administration, la désignation de ses membres et leur révocation sont prévues par les dispositions de l'article 16 des statuts de la société EQDOM.

Le Conseil d'Administration a tenu en 2025 cinq réunions, avec un taux de présence effectif de 100 %.

II.3. Présentation succincte des membres du Conseil d'Administration

M. Moulay Mhamed ELALAMY – Président du Conseil d'Administration

Diplômé de l'Université de Colombie-Britannique au Canada et ayant pris part à des programmes d'échange à Harvard et à Sciences Po Paris, Moulay Mhamed ELALAMY est Directeur Général Délégué de Saham Finances depuis 2018.

Moulay Mhamed ELALAMY a occupé plusieurs positions au sein du Groupe Saham. Il a notamment été Directeur Général de Saham Assurance Maroc et Directeur Général de Saham Assistance.

Il a également piloté la cession du pôle Assurance à Sanlam, la création de Majorel (JV avec le groupe Bertelsmann), l'introduction en bourse de Majorel en 2021 et sa fusion en 2023 avec Téléperformance.

Fonctions précédentes :

- Administrateur et Président du Conseil de Surveillance de Majorel⁴
- Directeur Général de Saham Assurance Maroc
- Secrétaire Général de Saham
- Directeur Général du Saham Assistance

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Vice-Président et membre du conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Directeur Général Délégué de Saham Horizon ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Real Estate Fund ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Management Company ;
- Directeur Général Délégué et Administrateur de Saham Finances ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Immo ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Oasis Industrie ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Medjool Star ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de M-Care (anciennement dénommée Meden Healthcare) ;
- Président du Conseil d'administration et Administrateur de Saham Europe ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Investissement ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Idéation Développement ;
- Président Directeur Général et Administrateur de Saham Participations ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de Fondation Saham ;
- Administrateur de S-Venture (anciennement dénommée Saham Venture Capital Mauritius) ;
- Administrateur de Saham International ;
- Administrateur de Saham Paiements ;
- Gérant de Ideation Participation ;
- Gérant de Saham Capital Management ;
- Gérant de Saham Luxembourg ;
- Gérant de Saham Développement.

M. Ahmed EL YACOUBI - Administrateur

Diplômé de l'École Supérieure d'Ingénieurs d'Annecy et d'un MBA à HEC Paris.

Fonctions précédentes :

- Directeur en charge de la Direction des Systèmes d'Information de Saham Bank ;
- Secrétaire Général de Saham Bank ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux de Saham Bank ;
- Directeur Régional de l'Afrique de l'Ouest de SG France ;

⁴ Fusion de Majorel avec Téléperformance en 2023

- Directeur Général et membre du Directoire de Saham Bank.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président du Directoire de Saham Bank ;
- Président du Conseil d'Administration de Saham Leasing ;
- Administrateur (Représentant de Saham Bank) de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de VENTEC Maroc ;
- Administrateur de Saham Capital Placement ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Saham Capital Gestion.

Mme. Ouafae MRIOUAH - Administrateur

Diplômée de l'Ecole des ingénieurs de Mohammadia.

Fonctions précédentes :

- Directrice générale de CDG Capital Gestion ;
- Directrice générale adjointe de CDG capital ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de AM INVEST MOROCCO ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de SEN RE (Société Sénégalaise de la Réassurance) ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de SCG Re ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration d'IMMORENTE.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Générale de Atlantic Re (Ex-SCR) (Société Centrale de Réassurance) filiale de la CDG ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de JAWHARAT CHAMAL ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de CAT ASSURANCE ET REASSURANCE ;
- Représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) au sein du Conseil d'administration de SMAEX ;
- Représentante permanente de la CDG au sein du Conseil d'administration de AtlantaSanad ;
- Représentante permanente de la CDG au sein du Conseil d'administration de Lafarge Holcim ;
- Administrateur de la FONDATION CDG ;
- Administrateur de CDG Incept ;
- Présidente du conseil d'administration de la FONCIERE HOSPITALIERE UIR ;
- Présidente du conseil d'administration de HUIR ;
- Présidente du conseil d'administration de OPCI Avenir Patrimoine Sécurité.

M. Hassan BOULAKNADAL - Administrateur

Diplômé d'un Master en mathématiques appliqués de l'Université Hassan II et titulaire d'un DEA de l'Université Paris Dauphine et d'un DEA de l'Université de Rouen.

Fonctions précédentes :

- Directeur de l'Autorité Marocaine des Marchés de Capitaux ;
- Directeur de BMCE Capital Management ;
- Président de l'Association des Sociétés de Gestion et Fonds d'investissement Marocains ;
- Directeur général de l'Office des changes ;
- Président du Conseil d'Administration de IMC ;
- Administrateur de Warak Press ;
- Administrateur de Sapress ;
- Administrateur de Atlas Hospitality Morocco.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine de Retraites (CIMR) ;
- Président Directeur Général de Ramical ;
- Président Directeur Général de Akilam ;
- Président Directeur Général de Ajial ;
- Président Directeur Général de CIMR Attadamoun ;
- Président Directeur Général de CIMR Iddikhar ;
- Président Directeur Général de CIMR Prévoyance ;
- Président Directeur Général de CIMR Trésor Plus ;
- Président du Conseil d'Administration de Lesieur Cristal ;
- Président du Conseil d'Administration de Compagnie Minière de Touissit ;
- Président du Conseil d'Administration de Génération performance ;
- Administrateur de Cosumar ;
- Administrateur de Auto-Hall ;
- Président du Conseil d'Administration (Représentant de la CIMR) de CIMR INVEST IMMO ;
- Président du Conseil d'Administration (Représentant de la CIMR) de CIMR IMMO Premium ;
- Président du Conseil d'Administration (Représentant de la CIMR) de CIMR PATRIMOINE ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CFG Bank ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Al Mada Holding ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Société de Sel de Mohammedia ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SOMED ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de A6 Immobilier ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de BCP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CDV Patrimoine ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CDV Promotion ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OPCI AVENIR PATRIMOINE SECURITE ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de OPCI EDUCAPITAL ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Lafarge Holcim Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Ajial ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AL MADA VENTURE CAP ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CHENE CAPITAL ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR ATTADAMOUN ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR IDDIKHAR ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR PREVOYANCE ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CIMR TRESO PLUS ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de M'Office ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de NEJMA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de PASTEUR ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de RANILA ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de Brasseries du Maroc ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AM Invest Morocco ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de SAPINO ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de CENTURIS ;
- Membre du Conseil de Surveillance (Représentant de la CIMR) de Risma ;
- Administrateur (Représentant de la CIMR) de AFMA ;
- Membre du Conseil de Surveillance de H PARTNERS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de ALHIF ;
- Administrateur indépendant de Crédit Immobilier et Hôtelier ;
- Gérant de Larbel ;
- Gérant de CIMR FONCIA.

Mme. Asmae HAJJAMI - Administrateur

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat de l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1995.

Fonctions précédentes :

- Directeur des Flux Domestiques et du Cash Management à Saham Bank ;

- Directeur Régional Agadir à Saham Bank ;
- Adjoint au Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux en charge de la DPO, la DSI, la qualité et l'innovation à Saham Bank ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Ressources Générales et Banque de Flux à Saham Bank ;
- Président du Conseil d'Administration et Administrateur de Foncimmo.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directrice Général et membre du Directoire de Saham Bank ;
- Présidente du Conseil d'Administration et Administrateur de Saham Paiements ;
- Administratrice de Saham Leasing ;
- Administratrice de Saham Bank Offshore ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de Saham Bank Offshore ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de Saham Leasing ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de EH ACMAR ;
- Administratrice (représentant de Saham Bank) de CMI.

M. Mohammed TAHRI - Administrateur

Titulaire d'une licence en sciences économiques et d'un DEA Monnaie, Finances, Banques

Fonctions précédentes :

- Inspecteur puis Inspecteur Principal – Saham Bank ;
- Responsable du Secrétariat du Conseil d'Administration, chargé des filiales et des participations – Saham Bank ;
- Adjoint au Directeur de l'Agence Centrale – Saham Bank ;
- Directeur du Groupe Abdelmoumen - Saham Bank ;
- Directeur Régional de Rabat – Saham Bank ;
- Directeur du Pôle Banque des PME-PMI – Saham Bank ;
- Directeur du Pôle Réseau – Saham Bank ;
- Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Réseau – Saham Bank ;
- Directeur Général et membre du Directoire - Saham Bank.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de INVESTIMA ;
- Administrateur de Saham Leasing ;
- Administrateur (Représentant INVESTIMA) de VENTEC.

M. Abdelaziz TAZI - Administrateur

Diplômé de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris (HEC Paris).

Fonctions précédentes :

- Directeur à l'Office de Commercialisation et d'Exportation « OCE » ;
- Directeur Central à Saham Bank ;
- Administrateur Directeur Général à Saham Bank ;
- Vice-Président Directeur Général à Saham Bank ;
- Directeur Général à Saham Bank ;
- Administrateur d'ASK ASSURANCE.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Conseiller de Saham Bank ;
- Président Directeur Général de VENTEC Maroc ;
- Administrateur d'INVESTIMA ;
- Administrateur de DOUNITEX ;

- Président Directeur Général d'ECOWELL ;
- Administrateur de AFRICA FIRST ASSURANCE (AFA) ;
- Président Directeur Général d'INDUSPARC ;
- Membre du Comité de pilotage de MCS.

Mme. Amina FIGUIGUI – Administrateur indépendant

Diplômé de l'ISCAE (Diplôme National d'Expert-Comptable).

Fonctions précédentes :

- Enseignante à l'ISA, l'ENA et l'ISCAE ;
- Anciennement Directeur de pôle en charge de la Conformité à la CDG.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Directeur Général de l'ONP ;
- Administratrice (représentant de l'ONP) de l'INRH ;
- Administratrice (représentant de l'ONP) de ANDA ;
- Administratrice de l'ISCAE ;
- Membre désigné de l'INPPLC ;
- Administratrice indépendante de CIMAR et présidente du Comité d'Audit ;
- Administratrice indépendante de SNEP et membre du comité d'audit ;
- Administratrice indépendante de TERRAMIS.

M. Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY - Administrateur

Diplômé de ESG Paris spécialisé en Marketing et Commerce International. Moulay Abdelaziz ELALAMY occupe actuellement le poste de Directeur chargé de mission auprès du Directeur Général, en charge du Business Développement de Saham.

Fonctions précédentes :

- Directeur Général Adjoint au sein de Saham Assurance Maroc ;
- Directeur Réseau et Membre du Comité Exécutif au sein de Saham Assurance Maroc ;
- Directeur Général Adjoint au sein de Saham Assurance Sénégal ;
- Directeur des Opérations au sein de Saham Assurance Bénin ;
- Directeur Production au sein de Gras Savoye Maroc ;
- Contrôle de gestion Central Groupe au sein de Gras Savoye Paris.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de Surveillance de Saham Bank ;
- Administrateur de La Marocaine Vie ;
- Administrateur de Athena Courtage ;
- Administrateur de la CGEM ;
- Co-Gérant de Saham Skhirat SARL.

Mme. Fadwa BEN SAAD - Administrateur

Diplômée d'un Master en Management de l'ESCP Business School, Mme. Fadwa BEN SAAD occupe la fonction de Directeur exécutif en charge de la finance et de l'allocation d'actifs au sein du Groupe Saham.

Fonctions précédentes :

- Directrice Administratif et Financier du Pôle Santé de Saham ;
- Responsable gestion des participations auprès de la Direction des Partenariats au sein du groupe OCP ;
- Responsable contrôle de gestion sur les sites industriels de Vichy et La Roche Posay à l'Oréal ;
- Auditeur consultant senior secteur bancaire à PricewaterhouseCoopers (PwC) ;
- Analyste Financements structurés à BNP Paribas.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Administratrice Saham Leasing ;
- Administratrice Saham Paiements ;
- Directeur Général M-Care (Ex-Meden Healthcare).

M. Yassine SEKKAT - Administrateur

Diplômé de Telecom Paris Tech (Paris) – Diplôme d'ingénieur spécialité en Mathématiques et Télécommunication.

Fonctions précédentes :

- Responsable de la stratégie et de la transformation au sein de Saham Bank ;
- Directeur Associé au sein du cabinet de conseil en stratégie McKinsey & Company en charge de la direction de la transformation digitale et data.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Néant.

M. Abdelhalim FADIL - Administrateur

Diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale des Ponts & Chaussées, M. Abdelhalim FADIL est Directeur de la cellule de supervision de Saham Finances.

Fonctions précédentes :

- Directeur du Risque chez Binance ;
- Directeur des Risques, de la Conformité et du Contrôle chez FLOA Bank ;
- Directeur de la Gestion des Risques stratégiques et réglementaires chez Dexia ;
- Directeur de la Gestion Transversale des Risques chez Dexia ;
- Directeur de la Gestion du Risque du Portefeuille de Crédits chez Dexia ;
- Département de Banque d'Investissement et de Financement (CIB) chez Dexia ;
- Directeur adjoint de la Gestion des Risques de Marché et d'ALM chez Dexia Crédit Local - Paris ;
- Consultant en stratégie chez A.T. Kearney – Paris.

Autres mandats à la date d'enregistrement du document de référence :

- Membre du Conseil de surveillance de Saham Bank ;
- Administrateur Saham Leasing ;
- Administrateur Saham Bank Offshore.

II.4. Critères adoptés par EQDOM en matière d'indépendance des membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12, la loi 17-95 telles que modifiées et complétées ainsi que la circulaire 5/W/2016 et la lettre circulaire n° 1/DSB/2018 de Bank Al-Maghrib relatives à la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration d'EQDOM compte un (1) membre indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis par les circulaires du Wali de Bank Al-Maghrib fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit.

II.5. La parité et règles suivies en la matière

La diversité des genres et la promotion des femmes font partie des engagements d'EQDOM, avec comme principaux axes d'actions : le développement des compétences, le networking et le mentoring.

Ainsi, le nombre de femmes au sein du Conseil d'Administration s'élève à quatre, soit 33% des membres du Conseil.

II.6. Rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article 55 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée ainsi qu'aux dispositions de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés telle que modifiée et complétée, les membres du Conseil d'Administration ont perçu des jetons de présence d'un montant de 1,85 MMAD bruts à répartir entre les administrateurs au titre de l'exercice 2025.

Les jetons de présence alloués au titre des trois derniers exercices se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Jetons de présence	1,55	1,55	1,85

Source : EQDOM

II.7. Prêts accordés ou constitués en faveur des membres des organes d'administration

A ce jour, trois prêts ont été accordés en faveur d'un membre des organes d'administration. Les principales caractéristiques des crédits accordés se déclinent comme suit :

Montant du crédit (MAD)	Date début	Date fin	Encours au 31/12/2025 (MAD)
44 305	30/06/2023	31/05/2026	8 363
500 000	30/04/2024	31/03/2031	423 441
358 250	30/09/2025	31/08/2030	339 522

Source : EQDOM

II.8. Comités spécialisés rattachés au Conseil d'Administration

Au 30 juin 2026, les comités spécialisés issus ou rattachés au Conseil d'administration d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Composition	Périodicité	Règles de composition
Comité d'audit et des risques	Présidente : Mme. Amina FIGUIGUI (Administratrice indépendante) Membre : Mme. Ouafae MRIOUAH : En qualité de représentante permanente de Atlantic Re (Ex-SCR) Membre : Mme. Asmaa HAJJAMI : en qualité de représentante permanente de Saham Bank Membre : M. Abdelhalim FADIL Membre : M. Mohammed TAHRI	Semestrielle	Ce Comité est composé d'au moins 5 membres. Le président de ce comité est Mme. Amina FIGUIGUI.

Comité des nominations et rémunérations

Président : M. Ahmed EI YACOUBI

Membre : M. Moulay Mhamed ELALAMY en qualité d'administrateur.

Membre : M. Hassan BOULAKNADAL en qualité de représentant permanent de la CIMR

Semestrielle

Ce Comité est composé d'au moins 3 membres.

Source : EQDOM

Les attributions liées aux deux comités sont les suivantes :

Comité d'Audit et des Risques

- Porter une appréciation sur la qualité du système de contrôle interne ;
- Evaluer la qualité du dispositif de mesure, maîtrise et surveillance des risques ;
- Evaluer la pertinence des mesures correctrices prises ou proposées pour combler les lacunes ou insuffisances décelées dans le système de contrôle interne ;
- Sélectionner et recommander la nomination des commissaires aux comptes tout en s'assurant de leur indépendance, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société ;
- Définir les zones de risques minimales que les auditeurs internes et les commissaires aux comptes doivent couvrir ;
- Vérifier la fiabilité et l'exactitude des informations financières destinées à l'organe d'Administration et aux tiers et de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'élaboration des comptes sociaux et consolidés ;
- Examiner les projets de comptes annuels, semestriels, sociaux et consolidés, en vue de vérifier les conditions ainsi que la pertinence et la permanence des principes et méthodes comptables appliqués et l'adéquation du périmètre de consolidation adopté ;
- Examiner les stratégies et politiques en matière de risques et s'assurer que le niveau des risques encourus est contenu dans les limites fixées par l'organe de direction conformément au degré d'aversion aux risques défini par l'organe d'Administration ;
- Conseiller l'organe d'Administration concernant la stratégie en matière de risques et de degré d'aversion aux risques ;
- S'assurer de l'adéquation des systèmes d'information eu égard aux risques encourus ;
- Examiner les besoins de fonds propres fondés sur les risques de l'établissement ;
- Approuver la charte du Comité d'audit et des risques et le plan d'audit et d'apprécier les moyens humains et matériels alloués à la fonction d'audit interne et de la gestion des risques et de veiller à leur indépendance ;
- Prendre connaissance des rapports d'activité et des recommandations des fonctions d'audit interne et de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité, des commissaires aux comptes et des autorités de supervision ainsi que des mesures correctrices prises pour remédier, en temps opportun, aux insuffisances constatées ;
- Examiner et approuver l'étendue et la fréquence des contrôles des fonctions de contrôles précitées et d'apprécier le bon fonctionnement global et l'efficacité des contrôles ;
- Analyser le dispositif de traitement des réclamations et la satisfaction de la clientèle ;
- Examiner et valider le rapport annuel sur les activités du Contrôle interne ;
- Examiner tous les autres risques prévus par la loi ou les textes réglementaires spécifiques ;
- Proposer la nomination du responsable de Contrôle périodique ;
- S'assurer de la protection du patrimoine et du respect des lois, règlements et contrats.

Comité des Nominations et des Rémunérations

- D'assister l'organe d'administration dans le processus de nomination et de renouvellement de ses membres ainsi de ceux de l'organe de direction ;
- D'accompagner l'organe d'Administration dans la conception et le suivi du bon fonctionnement du système de rémunération ;
- D'examiner périodiquement et au moins une fois par an la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'Administration au regard des missions qui lui sont assignées. Il soumet au Conseil d'Administration toutes recommandations utiles à la réalisation de l'évaluation annuelle du Conseil d'Administration et de ses membres ;
- De préparer les travaux du Conseil d'Administration en cas de révision des statuts de la société ou du règlement intérieur du Conseil d'Administration ;

- De vérifier annuellement les critères d'indépendance des Administrateurs Indépendants ;
- D'évaluer annuellement le fonctionnement du Conseil et des Comités rattachés ;
- De proposer la désignation des membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et des Risques ; du Comité des Nominations et des Rémunérations et de la Direction Générale ;
- D'identifier et de soumettre au Conseil les situations de conflits d'intérêts qui émaneraient du processus de nomination ;
- De fixer la rémunération des principaux dirigeants de la société (Directeur Général, Directeur Général Délégué) ;
- De répartir l'enveloppe des jetons de présence, fixée par l'Assemblée Générale, entre les membres du Conseil d'Administration en fonction de leur assiduité aux réunions ;
- De valider la politique de rémunération et de recrutement de la société ;
- De préparer et soumettre à l'organe d'administration les dispositions relatives au plan de succession des mandataires sociaux notamment en cas de vacances imprévisibles.

III. Les organes de direction : La Direction Générale

III.1. Principaux dirigeants

A la date d'enregistrement du document de référence, la liste des principaux dirigeants d'EQDOM se décline comme suit :

Nom et Prénom	Date d'entrée en fonction	Fonction occupée	Autres fonctions occupées dans d'autres entités
M. Amine LAHRICHI	2025	Directeur Général	• Administrateur au sein de Saham Support Services, Media Network Fund et LOSTE • Représentant Permanent de la société Idéation, Administrateur : Palmiers sur Mer
Mme. Najoua BENSOUDA	2024	Directeur Général Délégué	Aucune

Source : EQDOM

III.2. Présentation des principaux dirigeants

M. Amine LAHRICHI, 37 ans, Directeur Général

M. Amine LAHRICHI, diplômé de l'ESCP Business School et de la City University de Londres, a débuté sa carrière en tant que consultant en stratégie au Boston Consulting Group.

Il a occupé le poste de Directeur des Opérations de Saham, où il supervisait également le portefeuille de participations du Groupe. Il a rejoint Saham en 2015, y exerçant plusieurs fonctions de direction, notamment à la tête du pôle Assurances Vie et Bancassurance. Il a également dirigé le pôle Education (IEG), qu'il a structuré en réseau scolaire de référence à l'international.

Depuis le 23 juin 2025, M. Amine LAHRICHI a rejoint EQDOM en tant que Directeur Général.

Mme. Najoua BENSOUDA, 51 ans, Directeur Général Délégué

Madame Najoua BENSOUDA, ingénieure de formation, est spécialisée dans la transformation organisationnelle, la gestion stratégique et le pilotage de feuilles de route de programmes et de projets d'envergure. Mme BENSOUDA possède plus de 26 ans d'expérience au sein de Saham Bank (ex-SGMB), couvrant à la fois des fonctions commerciales et des activités de support. Durant cette période, elle a occupé plusieurs postes à responsabilités au Maroc : i) Responsable Marketing Marchés et Produits ; ii) Directrice des Projets et de l'Organisation (DPO) ; iii) Chief Operating Officer Déléguée ; iv) Chief Operating Officer (COO).

Depuis décembre 2024, Madame BENSOUDA a rejoint EQDOM en tant que Directeur Général Délégué.

III.3. Rémunérations attribuées aux principaux dirigeants

Les rémunérations attribuées aux principaux dirigeants d'EQDOM, incluant le Directeur Général et le Directeur Général Délégué se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Rémunérations globales	14,9	11,7	12,1

Source : EQDOM

III.4. Prêts accordés ou constitués en faveur des dirigeants

Nombre de bénéficiaires en 2025	Montant total des crédits accordés en 2025 (MAD) (*)
1	255 000

Source : EQDOM

(*) Nature du crédit = Crédit immobilier et personnel accordés au personnel dirigeant EQDOM (hors personnel dirigeant détaché)

III.5. Les comités de contrôle d'EQDOM

Au 30/06/2026, les comités de contrôle d'EQDOM se présentent comme suit :

Comités	Périodicité	Composition	Attributions
Revue mensuelle	Mensuelle	- Supervision SAHAM Finances - Supervision SAHAM BANK - Directeur Général d'EQDOM - Directeur Général Délégué d'EQDOM - Directeur Stratégie et Gouvernance d'EQDOM - Secrétaire Général d'EQDOM	- Bilan de l'activité du mois - Avancement du plan stratégique 2026 – 2028 - Zoom sur des sujets stratégiques à l'initiative d'EQDOM et / ou à la demande de Saham Bank et / ou Saham
Comité ALM	Trimestrielle	- Supervision SAHAM Finances - Supervision SAHAM BANK - Directeur Général EQDOM - Directeur Général Délégué EQDOM - Secrétaire Général EQDOM - Directeur Financier Délégué EQDOM - Responsable Trésorerie EQDOM - CFO Saham Bank - Equipe ALM Saham Bank	Identification, mesure, suivi et couverture des risques structurels de taux et de liquidité pesant sur le périmètre global de l'entité

Comité Risques/Recouvrement	Trimestrielle	- Supervision SAHAM Finances - Supervision SAHAM BANK - Directeur Général d'EQDOM - Directeur Général Délégué d'EQDOM - Directeur des Risques d'EQDOM - Directeur Recouvrement d'EQDOM - Directeur Pôle Commercial et marketing d'EQDOM - Secrétaire Général d'EQDOM - Directeur Stratégie et Gouvernance d'EQDOM - Directeur Général Adjoint en charge de la gestion globale des risques et de la finance Saham Bank - Chief Risk Officer Saham Bank	- Définition et suivi de la stratégie globale des risques - Examen et suivi du dispositif global de contrôle et de gestion du risque de crédit - Suivi des indicateurs clés du risque de crédit - Revue des réalisations et performances de la chaîne de recouvrement - Avancement de la transformation du recouvrement
Comité score	Au besoin	- Supervision SAHAM Finances - Supervision SAHAM BANK - Directeur Général EQDOM - Directeur Général Délégué EQDOM - Directeur des Risques et Data EQDOM - Directeur Général Adjoint en charge de la gestion des risques et de la finance Saham Bank - Chief Risk Officer Saham Bank	- Revue et validation des nouveaux modèles de scoring - Pilotage des modèles de scoring, analyse des impacts opérationnels et suivi de la performance
Comité Exécutif	Mensuelle	- Directeur Général - Directeur Général Délégué - Secrétaire Général - Directeur Organisation, Système d'Information et Transformation - Directeur des Ressources Humaines - Directeur Risques et Data - Directeur Recouvrement - Directeur Conformité - Directeur Pôle Commercial et Marketing - Directeur Réseau et Canal Digital - Directeur des Opérations - Directeur Stratégie et Gouvernance - Responsable Gouvernance et Pilotage Stratégique	- Partage des faits marquants - Présentation des résultats mensuels, de la performance commerciale, de la performance du recouvrement et du coût du risque ; - Présentation de l'avancement du plan stratégique - Présentation de sujets spécifiques à la demande de la Direction Générale ou à l'initiative des participants
Comité Risques et Fraudes	Trimestrielle	- Directeur Général - Directeur Général Délégué - Directeur Risques et Data - Responsable de la cellule de prévention des fraudes à l'octroi - Directeur Pôle Commercial et Marketing - Directeur Recouvrement - Directeur Juridique	✓ Risques : - Définition et suivi de la stratégie globale des risques de crédit - Analyse des indicateurs clés du risque de crédit - Suivi de la performance des scores - Suivi de l'avancement de la feuille de route risque

		• Directeur Conformité • Responsable du Contrôle Permanent et RO • Directeur Stratégie et Gouvernance	✓ Fraudes : • Présentation du suivi des indicateurs sur la fraude • Analyse des cas de fraudes ou suspicion de fraudes significatifs et présenter le plan d'action de remédiation le cas échéant • Décision des mesures à adopter • Présentation des projets liés à la fraude
Comité Commercial	Mensuelle	• Directeur Général • Directeur Pôle Commercial & Marketing • Directeur réseau et canal digital • Directeur Partenariats et développement • Responsable Business Line Dispo • Responsable Business Line Auto • Responsable Loueurs et Transporteurs • Responsable des Organismes Conventionnés • Responsable des Administrations Publiques • Responsable Marketing • Responsable du canal digital • Directeur Risques et Data • Directeur Stratégie et Gouvernance • Secrétaire Général (en fonction des sujets)	• Suivi et analyse de performance commerciale • Suivi de l'exécution et la performance des actions marketing et leur contribution à la production • Remontées terrain (nouvelles offres, pratiques commerciales des concurrents...) • Validation des évolutions de tarification
Comité tarification	Semestrielle	• Directeur Général • Directeur Général Délégué • Secrétaire général • Directeur Financier Délégué • Responsable Contrôle de gestion • Directeur pôle commercial et marketing • Directeur Réseau et canal digital • Responsable Business Line Dispo • Responsable Business Line Auto • Responsable partenariats • Responsable Marketing • Directeur Risques et Data • Directeur Stratégie et Gouvernance	• Veille économique et concurrentielle • Analyse des marges nettes par produit/ Segment de client/ partenaires • Propositions sur les évolutions des grilles tarifaires et analyse d'impact

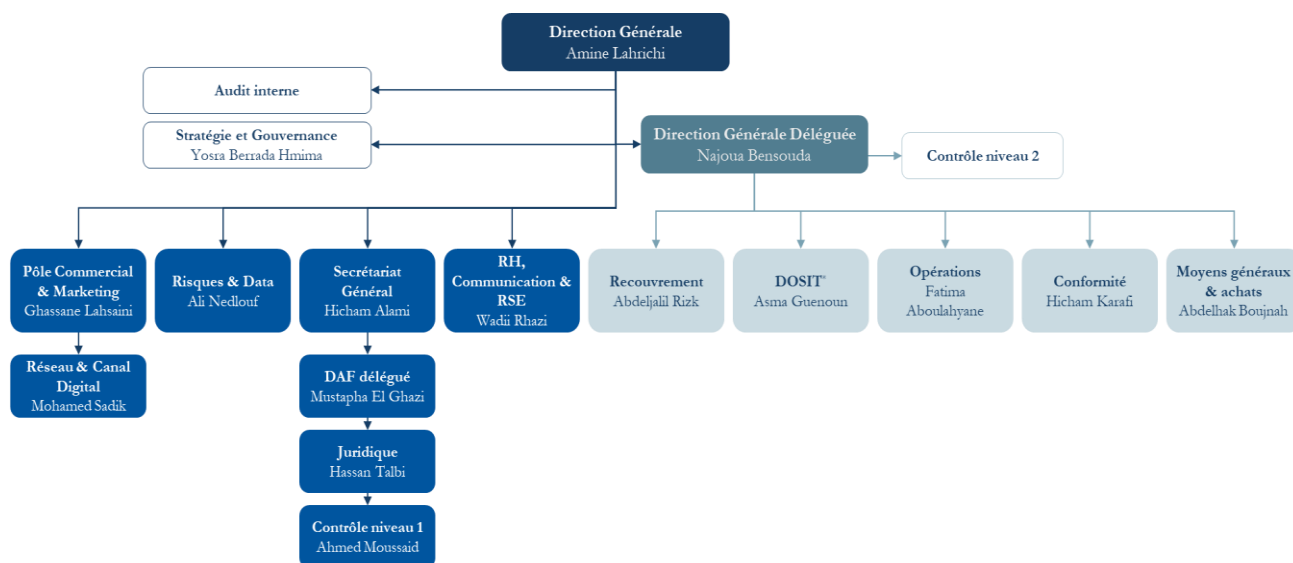
Comité de Contrôle Interne	Trimestrielle	• Supervision SAHAM Finances • Supervision SAHAM BANK • Directeur Général EQDOM • Directeur Général Délégué EQDOM • Secrétaire Général EQDOM • Directeur Risques et Data EQDOM • Directeur de la Conformité EQDOM • Responsable du Contrôle Permanent, du Risque Opérationnel et PCA EQDOM • Responsable Contrôle Permanent Niveau 2 EQDOM • Responsable d'Audit EQDOM • RSSI EQDOM • Responsable Gouvernance et pilotage stratégique EQDOM • CPRO Saham Bank • CFO Saham Bank • Responsable SU CN2 Conformité/Risque Saham Bank • Responsable CN2 Finance Saham Bank • Directeur Général Adjoint en charge du Risque Saham Bank • Chief Risk Officer Saham Bank	Instance de gestion du contrôle interne au sein d'EQDOM : • Présentation d'une vision détaillée du dispositif de contrôle interne, de son déploiement, de ses résultats et de son efficacité à contenir les risques au niveau accepté et challenger le dispositif si nécessaire • Assurance de la bonne coordination et couverture des risques au travers des 3 lignes de défense, entre les différentes fonctions du contrôle interne (audit interne, conformité, gestion des risques opérationnels...) pour garantir une approche cohérente et intégrée de la gouvernance et du contrôle
Comité Finance	Trimestrielle	• Directeur Général • Directeur Général Délégué • Secrétaire Général • Directeur Financier Délégué • Responsable des comptabilités • Responsable contrôle comptable • Responsable contrôle de gestion • Responsable trésorerie • Entité métiers et support au besoin	• Pilotage et suivi des principaux indicateurs financiers • Pilotage de la position et des flux de trésorerie • Avancement des chantiers de remédiation Finance et alerte sur les points de blocage/ dépassements d'échéances • Suivi et pilotage des frais généraux

Comité Expérience Clients	Trimestrielle	• Directeur Général • Directeur Général Délégué • Directeur des Opérations • Centre de Relation Client Manager • Responsable SAV Central et Réclamations • Directeur Pôle Commercial et Marketing ou Directeur Réseau et Canal Digital • Directeur Conformité ou Responsable Conformité réglementaire • Responsable département études et développements – DOSI&T • Directeur Organisation, SI et Transformation Adjoint • Directeur ou responsable Support Recouvrement • Responsable marketing • Directeur Stratégie et Gouvernance	1. <u>Expérience clients</u> • Suivi de la satisfaction des clients à travers l'ensemble des segments et des canaux et les plans d'actions correctifs en cas d'insatisfaction • Développement des stratégies pour renforcer la notoriété et l'image de marque de l'entreprise 2. <u>Réclamations</u> • Présentation d'un focus détaillé sur les réclamations (typologie, évolution et plans d'action)
Comité Schéma Directeur IT	Au besoin	• Supervision SAHAM BANK • Directeur Général EQDOM • Directeur Général Délégué EQDOM • Directeur Organisation, Système d'Information & Transformation EQDOM • Directeur Organisation, SI et Transformation Adjoint EQDOM • Responsable Infrastructure et End User EQDOM • Architecte d'entreprise EQDOM • RSSI EQDOM • Directeur Stratégie et Gouvernance EQDOM • Responsable Architecture Saham Bank • RSSI Saham Bank	• Définition, validation et supervision de la stratégie informatique de l'établissement
Comité Directeur de la Sécurité du Système d'Information	Semestrielle	• Supervision SAHAM BANK • Directeur Général EQDOM • Directeur Général Délégué EQDOM • Directeur Organisation, Système d'Information et Transformation EQDOM • RSSI EQDOM • RSSI Saham BANK	• Vérification de la maîtrise des risques de sécurité IT • Statut d'avancement des programmes de sécurité • Mise en conformité par rapport à la réglementation
Comité Plan de Continuité d'activité	Annuelle	• Supervision SAHAM BANK • Directeur Général d'EQDOM • Directeur Général Délégué d'EQDOM • Secrétaire Général EQDOM • Directeur Organisation, Système d'information & Transformation EQDOM • Directeur Pôle Commercial et Marketing EQDOM	• Mise en place, suivi et maintenance du dispositif de Continuité d'Activité afin de garantir la résilience de l'institution face aux crises et aux perturbations.

		• Directeur Réseau et Canal Digital EQDOM • Directeur Ressources Humaines EQDOM • Directeur Conformité EQDOM • Directeur Risques et Data EQDOM • Directeur Recouvrement EQDOM • Directeur Moyens Généraux EQDOM • Directeur des Opérations EQDOM • Directeur Stratégie et Gouvernance EQDOM • Responsable Contrôle Permanent, RO et PCA EQDOM • Responsable Audit Interne EQDOM • Responsable PCA Saham Bank • Responsable Direction CPRO Saham Bank	
Comité Plan de secours Informatique	Annuelle	• Supervision SAHAM BANK • Directeur Général d'EQDOM • Directeur Général Délégué d'EQDOM • Direction Organisation, Système d'information et Transformation EQDOM • RSSI EQDOM • RSSI Saham BANK	• Mise en place, suivi et maintenance du dispositif de Secours Informatique afin de garantir la résilience de l'institution face aux crises et aux perturbations.
Comité Hygiène et Sécurité	Trimestrielle	• Directeur Général • Directeur Général Délégué • Directeur des Ressources Humaines • Représentants du personnel • Assistant social • Médecin de travail • Directeur des Moyens Généraux	• Prévention des risques professionnels et de la protection de la santé et de la sécurité des salariés

Source : EQDOM

III.6. Organigramme d'EQDOM à la date d'enregistrement du document de référence



* Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information et de la Transformation

Source : EQDOM

PARTIE IV. ACTIVITE D'EQDOM

I. Historique d'EQDOM

EQDOM a été créée en septembre 1974, par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Les principales étapes de son développement sont les suivantes :

Sept. 1974	Création de la société CREDIT EQDOM par la Société Nationale d'Investissement et la Caisse de Dépôt et de Gestion
1978	Introduction à la Bourse des Valeurs de Casablanca
1974-1995	Ouverture des agences EQDOM dans les principales villes du Royaume
1992	CREDIT EQDOM commercialise le Crédit Personnel
Juin 1995	Privatisation de CREDIT EQDOM par une offre Publique de Vente. L'Etat actionnaire vend sa participation (200.000 actions représentant 18% du capital)
Déc. 1996	Autorisation du ministère des Finances pour émettre des BSF
Juin 1997	EQDOM lance son premier programme d'émission de BSF (350 MMAD) qui sera suivi de nombreux autres
2002	Cession par le Groupe ONA au Groupe Société Générale de 44,42% du capital OPA lancée par le Groupe SG pour l'acquisition de 133 620 actions représentant 8% du capital de la société EQDOM. Inauguration officielle du nouveau siège social d'EQDOM (Approbation de l'assemblée générale)
2003	Mise en application des dispositions de la circulaire n° 19 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par les provisions. A cet effet, EQDOM a intégralement mis en place l'ensemble des règles imposées par l'Autorité de Tutelle et absorbé le supplément de provision y afférent durant l'exercice 2003 Mise en place par EQDOM du Système d'Aide à l'Appréciation du Risque (SAAR). Base de données des clients mauvais payeurs centralisée au niveau de l'APSF, cet outil permet d'améliorer l'approche risque en écartant les demandeurs de crédit ayant eu des incidents de paiements non apurés Fusion absorption de Sogécrédit, filiale de Saham Bank (ex-SGMB), avec effet au 1er janvier 2003
2004	Consolidation du développement du produit LOA Confirmation des notes A et F1 par Fitch RATINGS en décembre 2004
2008-2009	Maintien par Fitch Ratings de la notation EQDOM à long terme à AA et la notation à court terme à F1+.
2011	Les textes réglementaires d'application de la loi n°31-08 relative à la protection du consommateur, entrée en vigueur depuis le 07 avril 2011, ont été finalisés avec une forte implication de l'APSF. Entrée en application de la Loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel. Application de la directive n° 1/G/11 relative à la lutte contre la fraude. Autorisation donnée aux sociétés de crédit à la consommation de proposer à leur clientèle des produits d'assurances « décès-invalidité ». Elargissement de l'application des règles de radiation des créances en souffrance aux sociétés de financement, à l'instar des banques. Ouverture de deux nouvelles agences, à Tanger et à Settat.
2012	Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 3 pour le soutien extérieur
2013	Signature de plusieurs conventions avec des partenaires auto notamment Auto-Hall, Hyundai et CAC Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives

2014	Lancement de la solution MOBIFLOUSS (mode de financement via mobile). Transfert de l'agence Auto de Casablanca vers Zenata Lancement d'offres dédiées avec Auto-Hall (Ford, Nissan), Scandinavia (Volvo), Univers Motors (Honda) et CAC (VW, Audi, Skoda) Fitch Rating confirme la note nationale d'EQDOM à F1+ pour le court terme, AA pour le long terme et 2 pour le soutien extérieur. Avec perspectives négatives
2015	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile (CAC, Auto-Hall, Auto Nejma, Smeia, Global Engines) Mise en place d'une offre dédiée aux jeunes fonctionnaires Dynamisation des offres commerciales via E-Commerce, notamment avec les sites JUMIA et HMall
2016	Diversification de l'activité en dehors du prélèvement à la source, notamment pour adresser la population Retraités CMR, avec la mise en place d'un outil de scoring pour permettre la relance du crédit non affecté en prélèvement bancaire Signature de conventions avec Autonejma (Mercedes), Smeia (BMW), CAC (Volkswagen, Audi, Skoda, Porsche)
2017	Finalisation du projet de plateforme centralisant l'activité de financement Montée en puissance sur la catégorie des Retraités, à travers la signature d'une convention avec le RCAR, la préparation d'un projet d'automatisation des échanges avec la CIMR, etc. Reconduction des conventions avec les partenaires : VW, Audi, Skoda, Porsche JLR, Hyundai, BMW et MERCEDES
2018	Le 1^{er} juin 2018, Saham Bank (ex-SGMB) a acquis 34,95% du capital social d'EQDOM auprès de SG Financial Services Holding, filiale à 100% du groupe Société Générale, portant ainsi sa participation à 53,72% du capital social d'EQDOM ; La signature des membres de l'APSF avec la Direction Générale de la CMR, en vue d'une reprise de la convention en prélèvement à la source (Reprise effective février 2019).
2019	Reprise de la collaboration avec la CMR en mode Prélèvement à la Source depuis le mois de mars. Lancement de l'activité de la nouvelle Business Line SOGECONSO qui a débuté la production de crédits de consommation distribués par le réseau bancaire Saham Bank (ex-SGMB). Création des espaces AUTO au niveau de Casablanca, Agadir et Rabat. Mise en place d'un accord avec la Fédération Marocaine des Loueurs (1500 Loueurs). Finalisation du projet EMOB « scooter électrique ».
2020	Mise en place des mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour ses clients impactés par la crise sanitaire. Report d'échéances : 10 606 dossiers et 933 MMAD d'encours Contribution à l'effort de mobilisation et de solidarité nationale à hauteur de 10 MMAD, versés dès le mois de mars au Fond Spécial pour la gestion de la pandémie. Changement de l'identité visuelle d'EQDOM et nouvelle signature : « L'essentiel, c'est vous ». Lancement du nouveau site web transactionnel EQDOM
2021	Signature de conventions bilatérales avec un certain nombre d'importateurs / distributeurs automobile. Lancement de la plateforme vivacar pour l'octroi de crédit automobile sur les véhicules d'occasion expertisés de nos partenaires
2023	Reprise de la continuité des prélèvements par la CMR post retraites pour les fonctionnaires Perte du partenaire CAC Signature de nouveaux partenariats automobile RENAUT /DACIA Une nouvelle offre sur le marché crédit personnel sur 144 mois Reprise de l'activité Distribution (segment marchand) avec signature de conventions avec de nombreux partenaires

2024	Signature d'un nouveau partenariat automobile avec BAMOTORS importateur des marques KIA et GEELY Signature de deux nouveaux partenariats dans la distribution (DECATHLON et MR BRICOLAGE) Cession des parts de Société Générale France dans SGMB incluant ses filiales à Saham Finances Signature d'une convention avec Toyota Maroc
2025	OPA obligatoire sur les actions EQDOM initiée par les sociétés Saham Finances, SGMB et Investima Acquisition de 51 812 actions EQDOM par Saham Bank auprès d'Investima en date du 7 juillet 2025, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant EQDOM. Externalisation du service Clients chez le prestataire INTEL CIA Cession de 6 397 actions EQDOM par Sanlam Maroc selon le calendrier suivant : 5 000 actions le 27/05/2025 et 1 397 actions le 30/05/2025
2026	Signature de quatre conventions avec des fondations ministérielles : - Fondation Mohammedia des Œuvres Sociales des Magistrats et Fonctionnaires de la Justice - Fondation des Œuvres Sociales du Personnel du Ministère de l'Economie et des Finances - Fondation Mohammed VI pour les œuvres sociales des fonctionnaires de la Sûreté nationale - Fondation Hassan II pour la promotion des œuvres sociales au profit du personnel du secteur public de la santé Signature de plusieurs partenariats automobiles (M-Automotiv, Bugshan Automotiv Group, CFAO et Tractafic, CSA Motors et Auto Hall) Signature d'une convention avec Stellantis pour le financement des Fiat Tris (premier véhicule électrique à trois roues) Lancement des travaux de refonte du socle IT

Source : EQDOM

II. Appartenance d'EQDOM à Saham Finances

II.1. Présentation de Saham Finances

Fondé en 1995 par Moulay Hafid ELALAMY, le Groupe Saham est aujourd'hui un acteur économique diversifié, avec une forte capacité à bâtir et transformer des plateformes de croissance durable.

Initialement centré sur une compagnie d'assurance au Maroc, le Groupe s'est progressivement développé pour se transformer en opérateur majeur du secteur, sur le continent africain.

En 2018, le Groupe a choisi de réorienter ses activités afin de renforcer sa diversification et sa capacité d'adaptation aux dynamiques économiques.

Depuis, le Groupe Saham a renforcé sa dimension internationale et multisectorielle, en s'appuyant sur des partenariats de premier plan. Le Groupe intervient désormais dans des secteurs tels que l'expérience client, l'immobilier, l'éducation et l'agriculture.

L'année 2024 a marqué une étape structurante avec la prise de contrôle de Société Générale Marocaine de Banques, devenue Saham Bank en 2025. Cette opération stratégique ouvre un nouveau chapitre dans le développement du Groupe, en positionnant la banque et ses filiales comme un pilier central de sa trajectoire de croissance à long terme.

A travers Saham Bank, le Groupe affirme sa volonté de bâtir une banque solide, responsable et pérenne, reposant sur des fondamentaux financiers robustes et une gestion rigoureuse des risques. Le Groupe Saham s'est fixé pour priorité de renforcer les fondamentaux de la banque et ses filiales, notamment leurs ratios prudentiels, contribuant ainsi de façon saine au développement de l'économie nationale.

Au cœur de cette stratégie, l'expérience client constitue un axe structurant. Le Groupe Saham ambitionne d'offrir une qualité de service et des parcours clients alignés sur les meilleurs standards, avec pour objectif de renforcer durablement la satisfaction et la confiance de ses clients. Cet engagement se traduit par une forte dynamique d'innovation, de digitalisation et d'amélioration continue de la qualité de service.

Les activités du Groupe Saham



SERVICES FINANCIERS



- Rachat en 2024 de Société Générale Maroc, devenue Saham Bank, financé en fonds propres.
- Groupe bancaire diversifié opérant dans la banque, l'assurance, le crédit à la consommation, le leasing et les services financiers.
- 4e banque du Maroc, au service de clients particuliers, professionnels et entreprises sur l'ensemble des marchés.



IMMOBILIER



- Entité dédiée au développement de projets immobiliers d'envergure novateurs au Maroc.
- ~180 hectares en développement à Casablanca (intra-muros).



AGRICULTURE



- Une des plus grandes fermes de palmiers dattiers Mejhoul au monde, plantée en 2015, entrée en production en 2021.
- Une unité de conditionnement aux standards internationaux, la seule au Maroc pour le palmier.



ÉDUCATION



- Réseau scolaire international né de l'alliance entre Saham, le fonds souverain singapourien Temasek et la famille Oppenheimer.
- Développement d'un réseau de 10 écoles (Pays-Bas, Maroc, Afrique du Sud, Éthiopie) avant le partenariat avec Globaleducate, Leader mondial en éducation K12, en 2023.



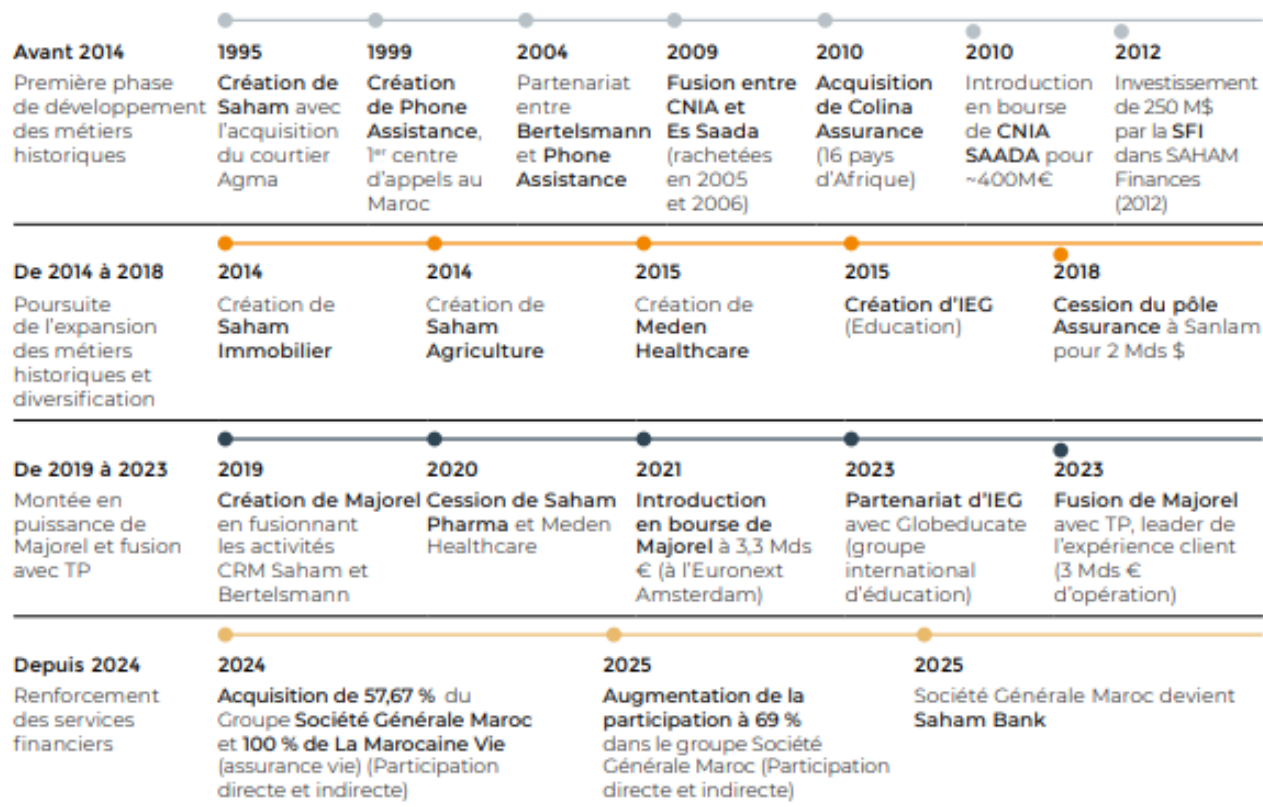
CX / BPO



- Majorel a fusionné avec TP fin 2023, faisant de Saham un actionnaire de référence du groupe.
- Saham a récemment renforcé significativement sa participation au capital de TP, portant sa détention jusqu'à 12,5% du capital en 2026.
- TP est le leader mondial de la gestion de l'expérience client omnicanal, avec plus de 500 000 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 10,2 Mds € en 2025.

Source : Saham Finances

Une histoire qui s'articule autour de trois grandes étapes



Source : Saham Finances

Opération de cession de la participation du Groupe Société Générale au Groupe Saham (via Saham Finances)

Saham Finances est une holding de participation détenue directement et indirectement à près de 100% par M. Moulay Hafid ELALAMY. Elle est dirigée par M. Moulay Hafid ELALAMY en qualité de Président Directeur Général et par M. Moulay Mhamed ELALAMY en qualité de Directeur Général Délégué.

En avril 2024, le Groupe Société Générale et Saham Finances ont signé un contrat de cession et d'acquisition d'actions portant sur la cession, par le Groupe Société Générale, de la participation détenue dans Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques) incluant ses filiales⁵ au profit de Saham Finances.

Société Générale et Saham Finances ont également tracé les contours d'un partenariat commercial de long terme qui permettrait aux clients « Corporate » de Société Générale intervenant au Maroc de faire appel à un partenaire bancaire localement. Pour Saham Finances, ce partenariat offrirait à ses futurs grands clients des solutions d'accompagnement et de financements apportées par les experts du Groupe Société Générale.

L'acquisition a été approuvée par les autorités réglementaires compétentes dont Bank Al-Maghrib (BAM) et le Conseil de la Concurrence.

L'acquisition a été finalisée le 3 décembre 2024 et par conséquent Saham Finances détient 57,67% du capital de Saham Bank (anciennement Société Générale Marocaine de Banques).

Les principales participations cotées du Groupe Saham sont les suivantes :

Participations cotées	Ticker	Activité
-----------------------	--------	----------

⁵ Principales entités régulées au Maroc incluses dans le périmètre de cession : Société Générale Marocaine de Banques dont le nom commercial est Société Générale Maroc, Société d'équipement Domestique et Ménager « Eqdom » (Financements Spécialisés), La Marocaine Vie (Assurance), Société Générale de Leasing au Maroc (Financements Spécialisés), Investima SA (Banque), Sogecapital Gestion (Société Financière), Saham capital placement (Société De Portefeuille), Sogecapital Bourse (Intermédiation boursière).

Société d'Équipement Domestique et Ménager (EQDOM) S.A

CBSE:EQD

Société marocaine spécialisée dans le crédit à la consommation

TELEPERFORMANCE

XPAR : TEP

Société française spécialisée dans l'externalisation de la relation client

Source : Saham Finances

Structure de l'actionnariat de Saham Finances

La structure d'actionnariat de Saham Finances se présente comme suit au 31 décembre 2025 :

Actionnaires	Nombre de titres	Pourcentage du capital social et des droits de vote
M. Moulay Hafid ELALAMY	11 446 478	92,847%
IDEATION SA	881 674	7,152%
Autres	99	0,001%
Total	12 328 251	100,0%

Source : Saham Finances

Principaux indicateurs financiers et bilantiels de Saham Finances :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Chiffre d'affaires	-	0,4	20	n.s.	>100%
Résultat d'exploitation	-9	-30	-47	<-100%	-56,7%
Résultat financier	44	3 555	62	>100%	-98,3%
Résultat net	35	3 515	70	>100%	-98,0%
Total des capitaux propres	688	4 775	4 845	>100%	1,5%

Source : Saham Finances

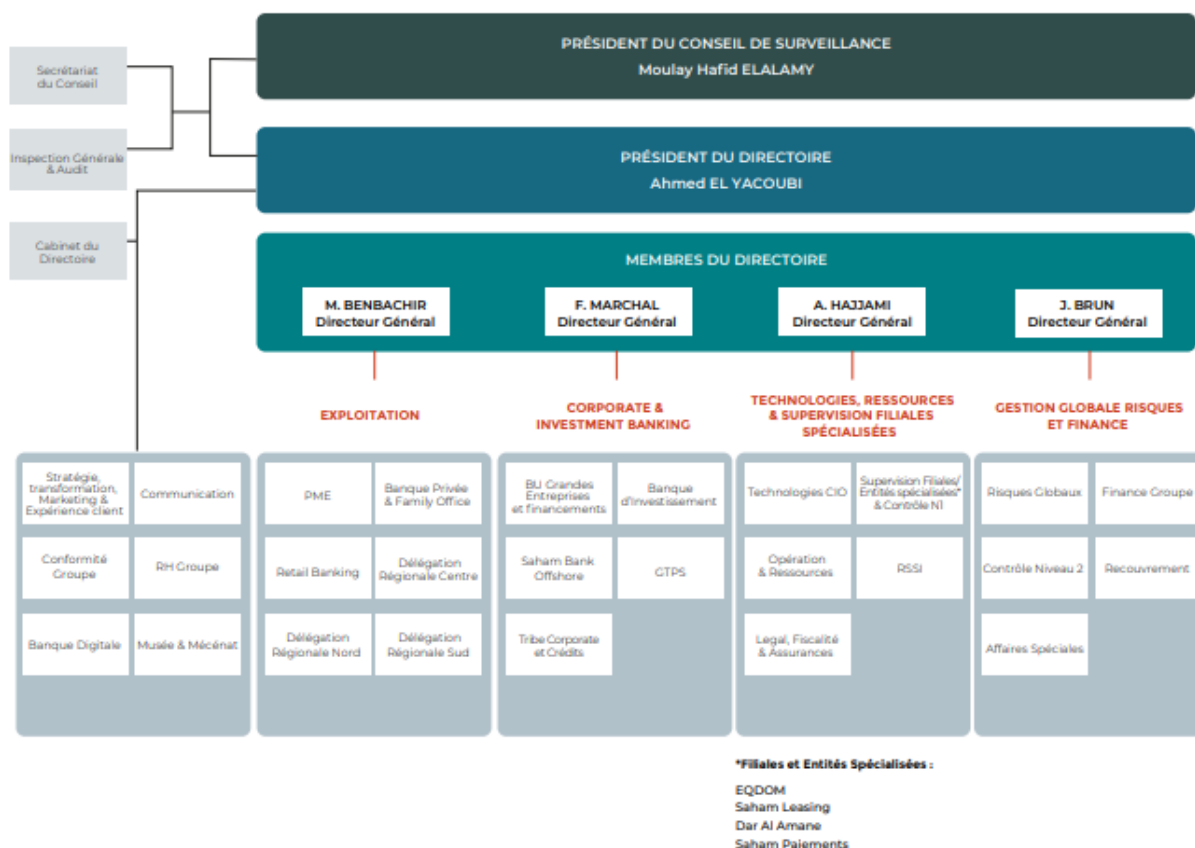
II.2. Présentation de Saham Bank

EQDOM est une filiale de Saham Bank qui détient au 31 décembre 2025, 57% du capital social de la société. Saham Bank est elle-même détenue à 51% par Saham Finances.

Créé en 1913, Saham Bank est un groupe financier privé présent sur l'ensemble des segments du marché bancaire :

- Marché des Particuliers ;
- Marché des Marocains du Monde ;
- Marché des Professionnels ;
- Banque Privée ;
- Marché des PME/PMI ;
- Marché des Grandes Entreprises.

A la date d'enregistrement du document de référence, l'organigramme fonctionnel simplifié de Saham Bank se présente comme suit :



Source : Saham Bank

A fin décembre 2025, les participations de Saham Bank se présente comme suit :

Filiale	Activité	% d'intérêt
Foncière Saham	Foncière	100,0%
Saham Leasing	Leasing	99,9%
Saham Paiements	Etablissement de paiement	99,9%
Saham Capital Bourse	Intermédiation boursière	99,9%
Saham Capital Placement	Fonds commun de placement	99,9%
Saham Capital Gestion	Gestion d'actifs	99,9%
Saham Bank Offshore	Banque offshore	99,9%
Sogefinancement	Crédit à la consommation	100,0%
Athena Courtage	Courtage en assurance	96,9%
Saham Contact	Centre de relation client	99,9%
Investima	Société de portefeuille	58,4%
EQDOM	Crédit à la consommation	57,0%
La Marocaine Vie	Assurance-vie	49,0%
Sogecapital Investissement	Gestion d'actifs	100,0%

Source : Saham Bank

A noter que EQDOM est cotée à la Bourse de Casablanca.

III. Relation entre EQDOM et les entités du groupe

III.1. Convention conclue au cours de l'exercice 2025

1. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES (MANAGEMENT FEES) CONCLU ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Assistance technique et expertise en matière de stratégie, d'organisation et de développement, notamment dans le cadre des services suivants :
 - Accompagnement dans la définition et le déploiement des orientations et objectifs stratégiques ;
 - Accompagnement dans le cadre de la supervision opérée par la banque dans tous les domaines de gestion : Conformité, RH, Risques, Finances, Achats, contrôle permanent et périodique...
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 06 avril 2025
 - **Durée de la convention** : Le contrat prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'une année, sauf dénonciation du contrat par l'une ou l'autre des parties à l'échéance de la période initiales ou reconduite du contrat, dans le respect d'un délai de préavis de 30 jours calendaires.
 - **Rémunération** : Pour la 1^{ère} année (2025), la rémunération s'élèvera à un montant de 3 900 000 MAD HT. Le montant de la rémunération pour les années suivantes sera reconduit, il pourra toutefois faire l'objet d'une révision d'un commun accord entre les parties au plus tard à la date de renouvellement du contrat.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 900 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025** : 3 510 KMAD TTC.

2. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SUR LE DOMAINE DE CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2 RELATIF AUX RISQUES INFORMATIQUES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de formaliser le cadre de collaboration entre EQDOM et SAHAM BANK en matière de contrôle permanent de niveau 2 relatif aux risques informatiques (Risques SI).

La convention prévoit l'évaluation par le prestataire (SAHAM BANK) de l'efficacité et la pertinence des contrôles de niveau 1, l'émission des avis sur leur qualité, leur mise en œuvre ainsi que sur les plans de remédiation, et le suivi des actions correctives.

La convention prévoit également la mise en place par le prestataire (SAHAM BANK) d'un plan de contrôle de niveau 2, la réalisation de contrôles, la communication des résultats au bénéficiaire (EQDOM) et l'accompagnement dans la mise en œuvre des axes d'amélioration.

- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 28 mars 2025
 - **Durée de la convention** : La convention est valable pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour des durées successives d'année en année.

- **Rémunération** : Facturation sur la base suivante :

**Le coût total de la prestation = Coût moyen * Nbre J/H réellement consommé
durant l'année pour le compte du bénéficiaire.**

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 200 KMAD HT.
- **Sommes versées au 31 décembre 2025** : Néant.

3. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES INFORMATIQUES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Le contrat d'application (CSA) est conclu en application du contrat cadre (MSA) « Prestation de service informatique ». Il a pour objet de définir les services relatifs à l'hébergement du système d'information d'EQDOM dans des Datacenters localisés au Maroc, mutualisés au profit des filiales de SAHAM Bank, ainsi que l'exploitation de ces systèmes, notamment en matière d'hébergement, de stockage, de sauvegarde, d'AIX, d'environnements virtuels VMware, de réseau et de sécurité.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 1^{er} janvier 2025
 - **Durée de la convention** : Le contrat d'application (CSA) et le contrat cadre (MSA) entrent en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025, et demeurent valable pour une durée d'une année, et se renouvelleront par tacite reconduction pour une durée équivalente à la durée initiale (d'une année). Les contrats peuvent être résiliés par chaque partie en respectant un délai de préavis de 6 mois à compter de la notification de l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception.
 - **Rémunération** : Facturation sur la base des coûts unitaires précisés dans l'annexe 1 de la convention.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 7 000 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025** : 2 277 KMAD TTC.

4. AVENANT MODIFICATIF A LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT

- **Personnes concernées** : Saham Bank (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés et Monsieur Mohammed TAHRI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société SOGEFINANCEMENT et d'Administrateur dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consenties par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre de la conduite et du parachèvement du processus de liquidation de la société SOGEFINANCEMENT.
- **Modalités essentielles** : SOGEFINANCEMENT versera à EQDOM une rémunération en fonction du nombre d'heures consacré au processus de liquidation, à compter du 1^{er} janvier 2025.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : 70 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025** : Néant.

5. CONVENTION DE SERVICES (SU IGAD) CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention définit le périmètre d'intervention de la SU IGAD (Service Unit - Inspection Générale et Audit) de SAHAM Bank dans le cadre des travaux d'assistance apportés à Eqdom dans l'exercice de l'activité « Contrôle périodique ».
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** Convention conclue en date du 21 janvier 2026 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.
 - **Durée de la convention :** Convention valable pour une durée de 4 ans renouvelable.
 - **Rémunération :** Facturation aux JH consommés selon la méthode « Cout complet plus marge nette de pleine concurrence de 5% ».
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 736 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

6. CONVENTION DE GESTION CONCLUE ENTRE ATLANTA SANAD, EQDOM, ASK ASSURANCE ET LOSTE & CIE ASSURANCES (CONVENTION NON ECRITE)

- **Personnes concernées :** EQDOM en sa qualité d'actionnaire dans la société LOSTE & CIE Assurances SA et Monsieur Amine LAHRICHI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société LOSTE et CIE Assurances SA et Directeur général dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Convention ayant pour objet de fixer les conditions et modalités de gestion des contrats d'assurances relatifs aux garanties dommages et pertes totales souscrits par EQDOM auprès d'Atlanta Sanad et ce moyennant l'intermédiation d'Ask Assurance et de LOSTE & CIE Assurances.
- **Modalités essentielles :** La commission fixe revenant aux intermédiaires est de 30% au titre de la prime nette des garanties dommages hors primes relative à la garantie obligatoire « Evènement catastrophiques » dont le tarif et la commissions sont règlementés.

Le taux de participation aux bénéfices est fixé à 50% du résultat calculé conformément aux dispositions de l'article 15 du contrat cadre.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.
- **Sommes versées ou reçues en 2025 :** Néant.

III.2. Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2025

1. CONVENTION DE PRESTATIONS DE SERVICES CONCLUE ENTRE EQDOM ET SOGEFINANCEMENT (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** Saham Bank (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés et Monsieur Mohammed TAHRI en qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société SOGEFINANCEMENT et d'Administrateur dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les prestations de services consentis par EQDOM à SOGEFINANCEMENT dans le cadre des prêts accordés par cette dernière à sa clientèle. Ces prestations de service, facturées mensuellement, concernent

la gestion informatique et comptable, la gestion du back office des dossiers contentieux et des dossiers sinistres et l'élaboration des reportings périodiques.

▪ **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** Le 23 avril 2004, modifiée par avenant daté du 30 juin 2012 avec effet à compter du 1^{er} juillet 2012.
- **Rémunération :** En contrepartie de la prestation rendue, SOGEFINANCEMENT versera à EQDOM une rémunération fixe mensuelle de 221 000 dirhams HT pour la période allant du 01 juillet 2012 au 30 septembre 2013. A compter du 1^{er} octobre 2013, cette rémunération fixe mensuelle sera de 150 000 dirhams HT.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

- **Sommes reçues en 2025 :** Néant.

2. CONVENTION DE SERVICE POUR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES AU MAROC (SSSC) CONCLUE AVEC SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention prévoit la mise à disposition par SAHAM BANK au profit d'EQDOM d'un Centre de Service Partagé Achat (Sourcing Shared Service Central) SSSC.

Ce service permet à EQDOM de gérer ses achats dans un objectif de maîtrise des dépenses et des risques contractuels.

▪ **Modalités de la convention :**

- **Date de convention :** contrat signé le 25 novembre 2009 et entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2010.
- **Durée de la convention :** La convention est souscrite pour une durée illimitée.
- **Rémunération :** Les coûts de fonctionnement du SSSC seront validés annuellement par les entités membres lors du bilan de fin d'année. La facturation de l'année N s'effectue sur la base du coût réel du SSSC durant l'année N-1.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 350 KMAD HT.

- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

3. CONVENTION DE GESTION ET DE CENTRALISATION DU SERVICE TITRES CONCLUE AVEC SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet d'assurer la gestion et la centralisation du service des titres EQDOM par SAHAM BANK moyennant une rémunération annuelle forfaitaire.

▪ **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** Le 15 décembre 2003 avec date effet au 1^{er} janvier 2004 et modifiée par avenant daté du 25 septembre 2018.
- **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée d'un an, elle se renouvellera annuellement par tacite reconduction.

- **Rémunération** : En rémunération de l'ensemble des prestations par la convention, SAHAM BANK prélèvera une commission forfaitaire annuelle de 150 KMAD HT.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 150 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025** : 165 KMAD TTC.

4. CONVENTION DE PRESTATION JURIDIQUE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK

- **Personnes concernées** : SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu et d'établir une relation de type Client/Fournisseur classique, tendant à une meilleure maîtrise des principaux éléments de gestion du risque juridique (qualité-délai-coûts), en vue de sécuriser l'activité juridique du bénéficiaire conformément aux normes du groupe.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : 25 mai 2017.
 - **Rémunération** : En rémunération de ces prestations, SAHAM BANK reçoit une commission calculée en fonction du degré de complexité de l'intervention et de la nature.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 250 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025** : Néant.

5. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE SOGECONSO V1 CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées** : SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention** : Cette convention a pour objet de fixer les prestations à accomplir par EQDOM, se rapportant à la gestion des crédits à la consommation, non affectés au profit des clients SAHAM BANK.
- **Modalités essentielles** :
 - **Date de convention** : Contrat signé le 15 mars 2022 et complété par avenant prenant effet à compter de mars 2019.
 - **Durée de la convention** : La convention est conclue pour une durée indéterminée.
 - **Rémunération** : En rémunération de cette prestation, les parties procéderont sur une base au moins annuelle au partage suivant du Résultat Avant Impôts (RAI) : 70% du RAI retenu par EQDOM et 30% du RAI versé à SAHAM BANK.
- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025** :
 - Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 851 KMAD HT.
 - Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 185 KMAD HT.
- **Sommes reçues ou versées en 2025** :
 - Sommes reçues en 2025 : 1 021 KMAD TTC ;
 - Sommes versées en 2025 : 223 KMAD TTC.

6. CONVENTION DE SERVICE POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUPPORT INFORMATIQUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour but de lier deux parties dans une démarche d'amélioration du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant mutuellement les engagements.
- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 1^{er} janvier 2020.
- **Durée de la convention :** Le contrat prend effet au 1^{er} janvier 2020, pour une durée de trois ans, et sera reconduit triennalement par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite par l'une des parties dans les 3 mois avant l'expiration de la période triennale en cours.
- **Rémunération :** Le prestataire doit recevoir une rémunération de pleine concurrence en fonction de la nature du service.

L'ensemble des jours/hommes consommés seront facturés au client sur base d'un taux journalier interne moyen ou du taux journalier externe.

Le taux journalier interne moyen pourra être revu chaque année, il est calculé par la direction financière du prestataire et soumis à la validation du client.

Un markup de 5% sera appliqué.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 800 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

7. CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES SOGECONSO V2 ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** La convention a pour objet de fixer les prestations de servicing à accomplir par EQDOM en faveur de SAHAM BANK, se rapportant aux crédits à la consommation non affectée consentis aux clients de SAHAM BANK.
- **Modalités essentielles :**

- **Date de convention :** 2021.
- **Durée de la convention :** La convention est conclue pour une durée de 5 années à compter de la date de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.
- **Rémunération :** La rémunération de la prestation de service se présente comme suit :
 - Phase 1 : 145 dirhams HT par dossiers produits ;
 - Phase 2 : 1% des encours gérés (A compléter d'une rémunération de la prestation de recouvrement).
 - Phase 3 : Une annexe complémentaire sera mise en place par les parties.

En accord commun entre les parties, les conditions de rémunération des prestations pourront être revues par avenant, et ce au maximum une fois tous les deux ans, à la demande de l'une ou l'autre des parties.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 1 862 KMAD HT.
- **Sommes reçues en 2025 :** 1 247 KMAD TTC.

8. CONVENTION CONTROLE PERMANENT NIVEAU 2 FINANCE CONCLUE ENTRE EQDOM ET SAHAM BANK (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans la société EQDOM.
- **Nature et objet de la convention :** Formalisation du cadre de collaboration dans le domaine du contrôle permanent niveau 2 sur le périmètre comptable et financier. La convention a pour objet de définir les conditions d'exécution des prestations et obligations convenues entre les parties. Elle a également pour but de lier les deux parties dans une démarche d'amélioration continue du niveau de service rendu par le prestataire, en fonction des moyens dont il dispose, et en respectant les engagements du contrat.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** 03 septembre 2020.
 - **Durée de la convention :** 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** La prestation sera facturée sur la base suivante :

**Le coût total de la prestation = Coût moyen * Nbre J/H réellement consommé
durant l'année pour le compte de la filiale.**

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 100 KMAD HT.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

9. CONVENTION DE DISTRIBUTION ET DE GESTION ENTRE EQDOM, LOSTE ET CIE ASSURANCE S.A ET LA MAROCAINE VIE (CONVENTION ECRITE)

- **Personnes concernées :** SAHAM BANK (anciennement dénommée Société Générale Marocaine de Banques) en sa qualité d'actionnaire dans les deux sociétés La Marocaine Vie et EQDOM, la société EQDOM en sa qualité d'actionnaire dans la société LOSTE et CIE Assurances SA, Monsieur Moulay Mhamed ELALAMY en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société EQDOM et d'Administrateur dans la société La Marocaine vie, Monsieur Moulay Abdelaziz Ali ELALAMY en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés La Marocaine Vie et EQDOM, Monsieur Amine LAHRICHI en sa qualité de Président du Conseil d'Administration dans la société LOSTE et Directeur Général dans la société EQDOM et Monsieur Ahmed EL YACoubi en sa qualité d'administrateur dans les deux sociétés EQDOM et La Marocaine Vie.
- **Nature et objet de la convention :** Cette convention a pour objet de définir les modalités de présentation et de gestion des contrats ADE « Assurance Des Emprunteurs », souscrits par EQDOM auprès de la Marocaine Vie, via LOSTE, au profit de ses clients emprunteurs.
- **Modalités essentielles :**
 - **Date de convention :** Convention conclue en date du 29 mars 2024 et complétée par avenant daté du 02 mai 2025.
 - **Date d'effet :** 1^{er} janvier 2024
 - **Durée de la convention :** Une année, renouvelable par tacite reconduction.
 - **Rémunération :** Le courtier recevra des commissions sur le montant des primes net d'impôts et/ou taxes, calculées sur la base de taux définis.

- **Prestations ou produits livrés ou fournis en 2025 :** Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en charges ou en produits.
- **Sommes versées en 2025 :** Néant.

Les flux entre EQDOM et Saham Bank sur les trois dernières années s'établissent comme suit :

KMAD		2023		2024		2025	
Nature de la convention	Société concernée	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs	Encaiss/ Décaiss	Prdts/ Chrgs
Convention conclue au cours de l'année 2025							
Contrat de prestation de services (Management fees)	SAHAM BANK	-	-	-	-	-3 510	-3 900
Convention de prestation de services sur le domaine de contrôle permanent niveau 2	SAHAM BANK	-	-	-	-	-	-200
Convention de prestation de services informatiques	SAHAM BANK	-	-	-	-	-2 277	-7 000
Avenant modificatif à la convention de prestation de services SOGEFINANCEMENT	SAHAM BANK	-	-	-	-	-	+70
Convention de services (SU IGAD)	SAHAM BANK	-	-	-	-	-	-736
Convention de gestion	LOSTE ET CIE ASSURANCES	-	-	-	-	-	-
Conventions conclues au cours des exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie durant l'année 2025							
Convention de prestations de services SOGEFINANCEMENT	SAHAM BANK	-	800	-	-	-	-
Convention de rémunération de gestion (*)	Financial Services Holding	-	-	-26 248	-	-	-
Convention de mise à disposition de personnel détaché (*)	SAHAM BANK	-22 875	-13 273	-	-	-	-
Convention de service pour le centre de services partagés au Maroc (SSSC)	SAHAM BANK	-	-313	-357	-362	-	-350
Convention de gestion et de centralisation du service titres	SAHAM BANK	-165	-150	-165	-150	-165	-150
Convention de prestation juridique	SAHAM BANK	-	-	-600	-250	-	-250
Convention de prestations de services (*)	SAHAM BANK	-	-250	-	-	-	-
Convention de services (Client Service Agrément) (*)	SG ABS	-5 462	-4 552	-9 279	-7 720	-	-
Convention de prestation de service SOGECONSO VI	SAHAM BANK	-	-	77	-	+1 021 -223	+851 -185

Convention de prestation de service SOGECONSO V2	SAHAM BANK	-	-	2 790	2 275	+1 247	+1 862
Convention de service pour la mise en place d'un dispositif de support informatique	SAHAM BANK	-	-	-	-303	-	-800
Convention de mise à disposition de personnel détaché (*)	SAHAM BANK	-	167	-	-	-	-
Convention de prestation de services (*)	SAHAM BANK	-	-6 554	-14 335	-3 039	-	-
Convention de contrôle Permanent Niveau 2-Finance	SAHAM BANK	-	-62	-	-103	-	-100
Convention d'externalisation de la prestation de recouvrement des créances (*)	SAHAM BANK	-	-	420	462	-	-
Convention de distribution et de gestion	SAHAM BANK	-	-	-	-	-	-
Total		-28 502	-24 187	-47 697	-9 190	-3 907	-10 888

Source : EQDOM

(*) Ces conventions ne figurent pas dans le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025

III.3. Flux financiers avec les sociétés du groupe Saham Bank entrant dans le cadre normal de l'activité

- Dettes bancaires auprès de Saham Bank au **31/12/2025 : 230 MMAD** ;
- Call center marketing et recouvrement auprès de Saham Contact : décaissements de **5 MMAD** en **2025** ;
- Location de matériel informatique auprès de Saham Leasing : décaissements de **0 MMAD** en **2025** ;
- Convention collective d'assurance auprès de La Marocaine Vie : décaissements de **109,8 MMAD** en **2025**.

III.4. Synergies éventuelles en termes d'activité avec les entités du groupe

Il n'y a pas de nouvelles synergies en termes d'activité avec les entités du groupe.

IV. Filiales d'EQDOM

Dénomination sociale	Activité	Siège social	Capital (en KMAD)	Nombre d'action détenues	% du capital	Nombre de droits de vote
SOCIETE LOSTE & Cie ASSURANCES	Cabinet de courtage d'assurance	127, Bd Zerktouni 7 ^{ème} étage, 20100 Casablanca	300	2 908	97,00%	2 908

Source : EQDOM

La société LOSTE est chargée de la gestion des contrats d'assurance DIT⁶ ou VIT⁷ contractés par les clients d'EQDOM lors de la mise en place des dossiers de crédit. Elle perçoit une commission des sociétés d'assurances (La Marocaine Vie et AtlantaSanad).

En 2023, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2022 s'élève à 19,3 MMAD.

En 2024, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2023 s'élève à 17,9 MMAD.

En 2025, le montant des dividendes reçus par EQDOM de sa filiale LOSTE au titre de l'exercice 2024 s'élève à 19,5 MMAD.

En MMAD	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires de LOSTE	27	28	32
Résultat net de LOSTE	18	20	23
Dividendes perçus par EQDOM au titre de l'exercice n-1	19,3	17,9	19,5

Source : EQDOM

A ce jour, il n'existe ni prêts ou emprunts entre EQDOM et la société LOSTE

V. Le secteur du crédit à la consommation au Maroc

V.1. Historique

Le secteur du crédit à la consommation s'est développé au Maroc avec l'essor du marché de l'automobile. La réglementation de la vente à crédit des véhicules par le Dahir du 17 Juillet 1936 était à l'origine de la création de sociétés de financement d'achat à crédit de véhicules. La conclusion de partenariats avec des opérateurs étrangers et l'entrée sur le marché de nouveaux établissements ont permis de diversifier l'offre avec une large gamme de produits et de formules de prêt.

Les opérateurs du secteur sont les sociétés de crédit à la consommation et les banques de réseau, qui se sont également positionnées depuis quelques années sur ce segment particulièrement porteur.

Les sociétés de crédit à la consommation en activité proposent deux types de crédits : Crédits Affectés et Crédits Non Affectés.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué, au courant de l'année 2018, par la reprise de la convention conclue avec la CMR (reprise effective en février 2019) et la concrétisation de la fusion absorption de Taslif par Salafin.

Le secteur du crédit à la consommation a été marqué en 2019 par l'arrêt des offres LOA gratuites depuis le mois d'avril.

Le secteur du crédit à la consommation a été impacté en 2020 par le confinement des ménages et la fermeture de la quasi-totalité des concessions sur le 2ème trimestre 2020. En termes de production, le marché du crédit à la consommation (APSF tous produits confondus) affichait fin juin 2020 un retrait de -37,5% vs fin juin 2019. Sur la période suivant le déconfinement, l'activité commerciale a amorcé une reprise significative. L'écart de production cumulée vs 2019 s'est réduit à -25% fin septembre 2020 puis -22% fin décembre 2020.

En réaction à cette crise inédite, les sociétés APSF se sont attelées à mettre en place les mesures exceptionnelles du Comité de Veille Economique en procédant au traitement des demandes de reports d'échéances pour les clients impactés par la crise sanitaire.

⁶ Décès et Invalidité Totale

⁷ Vol, Incendie et Tierce

En 2020, l'encours brut du secteur du crédit à la consommation s'est apprécié de 2,2% par rapport à 2019, résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+1,8%) et de la hausse du crédit non affecté (+3%).

En 2021, le secteur du crédit à la consommation a amorcé une reprise post crise en affichant une évolution positive de la production et des encours bruts de respectivement 40% et 9% en comparaison à l'année 2020. Cette dynamique a été constatée sur les deux produits : Crédit personnel et automobile qui progressent en termes de production de respectivement 36% et 45% et en termes d'encours de respectivement 6% et 11%.

Pour le crédit à la consommation, l'action de l'APSF a porté avec la TGR (Trésorerie Générale du Royaume) et la CMR (Caisse Marocaine des Retraites), sur l'amélioration de la qualité des services rendus aux fonctionnaires et retraités de la fonction publique. A cet égard, et après avoir admis début 2022 le principe d'une reprise de la convention de continuité de précomptes résiliée en 2016, la CMR, la TGR-DDP et les sociétés de crédit à la consommation ont conclu, fin 2022, une nouvelle convention en la matière.

En 2022, l'encours brut du secteur a connu une hausse de 7,6% par rapport à 2021 résultant principalement de l'augmentation des encours automobiles (+9%).

Au cours de l'exercice 2023, les sociétés de financement ont subi une augmentation du coût de leur refinancement suite au resserrement de la politique monétaire de Bank Al Maghrib dans un contexte de forte inflation. Bank Al Maghrib a ainsi porté son taux directeur à 3% en mars 2023 (+50 pbs), pour le maintenir inchangé au cours des réunions du Conseil de la BAM de juin 2023, septembre 2023 et décembre 2023.

En 2024, Bank Al Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de -25 pbs à 2,75% courant juin 2024, puis à 2,5% en décembre 2024.

En mars 2025, Bank Al-Maghrib a décidé de réduire son taux directeur de 25 pbs, le ramenant à 2,25%. Ce taux est resté inchangé tout au long de l'année.

En 2025, le secteur du crédit à la consommation a été marqué par l'acquisition de 80% d'Axa Crédit par Stellantis via sa filiale Fidis, auprès d'Axa Assurance.

V.2. Cadre réglementaire

Depuis décembre 2014, l'activité relative aux établissements de crédit et organismes assimilés est régie par les prescriptions de la nouvelle loi n°103-12. Les principaux apports de la loi n°103-12 de 2014 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés qui se présentent comme suit :

- L'introduction de nouvelles dispositions relatives aux associations de micro-crédit et banques offshore, lesquelles, tout en restant régies par leurs textes spécifiques, seront soumises aux dispositions de la loi bancaire relatives à l'octroi et au retrait d'agrément, à la réglementation prudentielle et comptable et au régime des sanctions ;
- L'introduction du statut d'établissements de paiement habilités à effectuer des opérations de paiement et englobant les sociétés de transfert de fonds régies par la loi en vigueur ;
- Le développement de dispositions relatives à la définition des conglomérats financiers et à leur surveillance ;
- L'introduction d'un cadre légal et réglementaire pour l'encadrement de l'activité de commercialisation des produits et services de banques participatives dans le secteur bancaire marocain ;
- L'instauration d'un cadre de surveillance macro-prudentielle et de gestion des crises systémiques et l'introduction de nouvelles règles de gouvernance du secteur bancaire ;
- La mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs par sa mise en adéquation avec la loi sur la protection du consommateur, celles de lutte contre le blanchiment et sur la concurrence, et celle relative à la protection des données privées.

La DTFE puis la DSB ont soumis à l'APSF, en novembre 2021, un « Projet de loi modifiant et complétant la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur ». Ces propositions portent principalement sur les questions liées au remboursement anticipé et à la gestion des défauts de paiements des clients. Elles ont été approuvées en mai 2022. Le chantier suit son cours.

La DSB et l'APSF ont rouvert, en 2022, les échanges autour du rôle et des pratiques des intermédiaires sur le marché du crédit à la consommation. Ils s'accordent sur le fait que les pratiques incriminées concernent les « prêts personnels », en particulier en faveur des fonctionnaires, et non les crédits automobiles. En octobre 2022, la DSB propose un projet de code : le Code déontologique en matière d'intermédiation en crédit à la consommation.

Ce texte porte notamment sur :

- L'encadrement des commissions à verser aux intermédiaires ;
- Les conditions de recrutement d'un intermédiaire et de résiliation de sa relation avec une société de crédit à la consommation ;
- La mise en place, par l'APSF, d'un registre des intermédiaires, registre mis à jour régulièrement à travers l'intégration ou l'exclusion d'intermédiaires et dont la consultation par les sociétés membres est recommandée.

Le Code est adopté lors de la réunion DSB-APSF du vendredi 17 mars 2023.

En vue du renforcement de la protection de la clientèle, les banques ont élaboré, sous l'égide de BKAM, un « Projet de code d'éthique du recouvrement pré-judiciaire des créances dues par les clients particuliers aux établissements de crédit ». Ce document met en avant les règles minimales devant être observées par les établissements de crédit et leurs mandataires envers la clientèle, en termes de transparence, de droit à l'information et de respect. La DSB a adressé à toutes les sociétés de financement en date du 4 avril 2023 un courriel se référant à ce code, leur demandant de faire part des mesures prises pour s'y conformer.

En 2024, l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) a adopté, sous l'égide de Bank Al-Maghrib, un code éthique de place, afin d'encadrer les relations entre les sociétés de crédit à la consommation et les intermédiaires en octroi de crédit à la consommation. Ce code éthique vise à rehausser les standards de la profession et favoriser un développement sain du marché en prémunissant les ménages les plus fragiles du surendettement. Le code éthique met en place un cadre homogène et transparent, fixant les règles minimales à respecter par les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires envers leurs clients, notamment à travers :

- L'encadrement des relations entre les sociétés de crédit à la consommation et leurs intermédiaires par une charte de l'APSF fixant des dispositions contractuelles qui prévoient les droits et obligations, les normes applicables et les activités interdites ;
- Le renforcement de l'information de la clientèle, notamment sur l'étendue et les limites du rôle de l'intermédiaire, les caractéristiques des produits offerts et l'identité de la société de financement pour le compte de laquelle agit l'intermédiaire ;
- L'adoption d'un cadre homogène et adapté pour la rémunération des intermédiaires ;
- La formation des intermédiaires et la mise à leur disposition des moyens nécessaires pour l'exercice de leur activité dans les conditions appropriées ;
- La mise en place par l'APSF d'un registre de place des intermédiaires.

Evolution du cadre réglementaire :

En 2023, le cadre réglementaire a connu diverses évolutions, principalement mises en place par Bank Al-Maghrib. Plusieurs circulaires ont été émises pour renforcer et préciser les réglementations existantes. La circulaire n° 1/W/2023 complète la circulaire du Gouverneur de Bank Al-Maghrib n°20/G/2006 en matière de capital minimum ou de dotation minimum des établissements de crédit.

Nouvelles circulaires et réglementation :

2023 :

Dans le cadre du renforcement du cadre réglementaire et prudentiel bancaire, Bank Al-Maghrib a introduit durant l'année 2023 de nouvelles circulaires et directives, à savoir la circulaire n° 1/W/2023 du Wali de Bank Al-Maghrib du 1^{er} février 2023 complétant la circulaire n° 20/G/2006 relative au capital minimum ou la dotation minimum des établissements de crédit, telle que modifiée et complétée.

2024 :

Sous l'égide de Bank Al-Maghrib, les sociétés de crédit à la consommation ont élaboré le code éthique en matière d'intermédiation en opérations de crédit à la consommation, visant à établir des règles à respecter en matière d'intermédiation de crédit. Il instaure les règles minimales devant être observées par les sociétés de financement et leurs intermédiaires envers les clients, afin de :

- Rehausser les standards de la profession ;
- Lutter contre toute pratique déloyale et contraire aux intérêts des clients ;
- Prévenir les risques de surendettement ;
- Éviter les comportements susceptibles de fragiliser les acteurs concernés par ce code.

Courant 2024, Bank Al-Maghrib a émis des circulaires qui sont venues compléter et modifier la loi bancaire :

- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°6/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et modalités d'application de l'article 22 de la loi n° 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°2/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°7/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les modalités d'exercice des services de paiement ;
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°3/W/2024 du 20 décembre 2024 modifiant et complétant la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n°5/W/2017 du 24 juillet 2017 relative à l'obligation de vigilance incombant aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
- Circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib n° 4/W/2024 du 20 décembre 2024 relative au ratio structurel de liquidité à long terme ;
- Directive du Wali de Bank Al-Maghrib n°1/W/2024 du 20 décembre 2024 relative aux dispositifs de gestion du risque de liquidité et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité interne.

2025 :

En 2025, Bank Al -Maghrib a introduit de nouvelles directives :

- Directive n°1/W/2025 relative à la communication des risques financiers liés au changement climatique ;
- Directive n°2/W/2025 relative à la collecte et au reporting des informations relatives à l'exposition des grands emprunteurs aux risques financiers liés au changement climatique ;
- Directive n°3/W/2025 fixant les modalités de consortialisation des crédits ;
- Circulaire n°1/W/2025 relative à la classification des créances des établissements de crédit et à leur couverture par les provisions ;
- Circulaire n°2/W/2025 relative aux conditions spécifiques d'application à la Société Nationale de Garantie et de Financement de l'Entreprise de certaines dispositions d'ordre prudentiel prévues par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés.

Agrément et conditions d'exercice

Les établissements de crédit (banques et sociétés de financement) sont soumis à l'agrément du gouverneur de BAM après avis du comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, BAM s'assure notamment de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs de capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

Les fusions, les absorptions et les changements qui affectent la nationalité ou le contrôle des sociétés de financement sont subordonnés à un nouvel agrément de la part de BAM.

Les sociétés de financements ne peuvent être constituées que sous la forme de société anonyme à capital fixe, à l'exception de celles que la loi a dotées d'un statut particulier. Elles doivent, en outre, être dotées d'un capital social minimum de 50 millions de dirhams entièrement libéré pour les sociétés de financement agréées en vue d'effectuer les opérations de crédit à la consommation.

Les sociétés de financements ne sont pas habilitées à recevoir du public des fonds à vue ou d'un terme égal ou inférieur à deux ans. Par dérogation à cette disposition, BAM, après avis du comité des établissements de crédit, peut agréer des sociétés de financement à collecter des fonds d'un terme supérieur à un an.

Par ailleurs, les sociétés de financement ne peuvent exercer comme activités connexes que celles précisées dans les décisions d'agrément qui les concernent ou, éventuellement, dans les dispositions législatives ou réglementaires qui leurs sont propres.

Les sociétés de financement sont soumises à un double contrôle, de la part de BAM et des commissaires aux comptes. Ce contrôle concerne les sociétés de financement en tant que personne morale, les dirigeants et les actionnaires.

Le contrôle par BAM

Pour s'assurer du bon fonctionnement du secteur des sociétés de financement, BAM exerce un contrôle à priori et à posteriori.

➤ *Le contrôle à priori*

Les actionnaires doivent déclarer à BAM la détention d'une participation, directe ou indirecte, égale ou supérieure à 5% du capital ou des droits de vote. Aussi, les changements qui affectent la nationalité, le contrôle d'un établissement de crédit ou, la nature des opérations qu'il effectue habituellement, sont subordonnés à l'octroi d'un nouvel agrément.

Un accord de BAM est requis lorsqu'il y a intention de détenir ou de céder, directement ou indirectement, au moins 10%, 20% et 30% du capital d'une société de financement. BAM peut s'opposer à la nomination d'une personne au sein des organes de l'établissement.

Également, BAM vise à renforcer les assises financières des établissements de crédit et, par suite, à permettre une meilleure gestion des opérations de croissance interne et externe. Ainsi, Bank Al-Maghrib a décidé en 2012 de relever à 12% le niveau minimum du ratio de solvabilité à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions du 2^{ème} pilier de Bâle II. Ce pilier portant sur la surveillance prudentielle, constitue le canal privilégié pour un dialogue structuré entre BAM et les établissements bancaires, sur des sujets tels que la qualité de l'évaluation interne et l'adéquation des fonds propres à leur profil de risque.

Afin de mieux prévenir les différents risques inhérents à leur activité, la loi a mis les sociétés de financement dans l'obligation de mettre en place un système de contrôle interne.

➤ *Le contrôle à posteriori*

Afin de s'assurer de la transparence et de la pérennité des sociétés de financement, BAM contrôle leur situation financière et leurs résultats. BAM peut aussi interdire ou limiter la distribution des dividendes.

Parmi les autres contrôles :

- Comptabilité des établissements de crédit (dispositions du chapitre 4 du PCEC) ;
- Contrôle du ministère des finances : rôle de tutelle accordé par la nouvelle loi bancaire au ministère des finances ;
- En vertu de la loi bancaire, les établissements de crédit agréés en tant que sociétés de financement sont tenus d'adhérer à l'APSF.

Le contrôle par les commissaires aux comptes

Les sociétés de financements sont tenues de désigner deux commissaires aux comptes sauf celles dont le total bilan est inférieur à un seuil définit par BAM (soit 1,5 milliard de dirhams), ces dernières peuvent

désigner un seul commissaire aux comptes. Les commissaires aux comptes s'assurent de la conformité et de la sincérité des comptes.

Aussi, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat sous réserve de l'approbation de BAM.

Les règles de gestion

En tant qu'établissement de crédit, EQDOM est tenu de respecter un ensemble de ratios prudentiels édictés par Bank Al-Maghrib, et notamment le dispositif Bâle III relatif aux exigences minimales en fonds propres.

Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à une insuffisance des ressources liquides des sociétés, à une insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires.

Les règles prudentielles en chiffres sont :

- Un coefficient de liquidité fixé à 100%⁸, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12% par Bank-Al-Maghrib à compter de fin juin 2013, en cohérence avec les dispositions baloises, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et assimilés, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré ;
- Un coefficient « Tier 1 » fixé à un minimum de 9% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres, et d'autre part, le total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré ;
- Un coefficient « CET1 » fixé à un minimum de 8% par Bank-Al-Maghrib, défini comme étant le ratio sur fonds propres de base ;
- Un coefficient maximum de division des risques de 20%, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Parallèlement, BAM, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non-recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Ainsi, les créances sont classifiées selon leur degré de risque de perte et doivent donner lieu à des provisions adaptées. Les créances pré-douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100%.

En vue de renforcer le dispositif préventif de fraude et d'accroître la vigilance des sociétés de financement quant à la cohérence des informations contenues dans les différents documents fournis par les demandeurs de crédit, Bank Al-Maghrib a élaboré, en concertation avec l'APSF, une « directive relative aux mesures minimales que les sociétés de financement doivent observer lors de l'octroi de crédits ».

Cette directive (1/G/11 du 3 février 2011) édicte des mesures minimales à observer pour notamment s'assurer de l'identité du client, de son lieu de résidence, des éléments d'identification de l'employeur et pour mieux cadrer la relation entre sociétés de financement et leurs intermédiaires. Elle vise aussi à créer

⁸ Non applicable aux sociétés de financement

un cadre d'échange entre les sociétés de financement et Bank Al-Maghrib sur la typologie des fraudes constatées.

Comité des établissements de crédit

Il est institué un comité dénommé "Comité des établissements de crédit" dont l'avis est requis par le gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question, à caractère général ou individuel, ayant trait à l'activité des établissements de crédit et des autres organismes assimilés visés par la loi n°103-12 relative aux établissements de crédit et assimilés (dite « loi bancaire »). Cette loi vient abroger et remplacer la loi n°34-03 du 14 février 2006. Demeurent cependant en vigueur tous les textes réglementaires pris en application de la loi n°34-03 pour toutes les dispositions non contraires aux dispositions de la loi n°103-12 jusqu'à leur remplacement conformément aux dispositions de cette dernière.

Le Comité mène également toutes études portant sur l'activité des établissements de crédit et notamment sur leurs rapports avec la clientèle et sur l'information du public. Ces études peuvent donner lieu à des circulaires ou recommandations du gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Le Comité des établissements de crédit est présidé par le gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il comprend en outre :

- Un représentant de Bank Al-Maghrib, vice-président ;
- Deux représentants du ministère chargé des finances, dont le directeur de la direction du Trésor et des finances extérieures ;
- Deux représentants du Groupement professionnel des banques du Maroc, dont le président ;
- Deux représentants de l'association professionnelle des sociétés de financement, dont le président.

Conseil national du crédit et de l'épargne

Il est institué un conseil dénommé "Conseil national du crédit et de l'épargne" composé de représentants de l'administration, de représentants des organismes à caractère financier, de représentants des chambres professionnelles, de représentants des associations professionnelles et de personnes désignées par le Premier Ministre en raison de leur compétence dans le domaine économique et financier.

Le conseil national du crédit et de l'épargne débat de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence.

Il peut constituer en son sein des groupes de travail pour mener toutes études qu'il juge utiles ou qui peuvent lui être confiées par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib.

Il peut demander à Bank Al-Maghrib et aux administrations compétentes de lui fournir toute information utile à l'accomplissement de sa mission.

Le conseil national du crédit et de l'épargne est présidé par le Ministre chargé des finances.

Le secrétariat du conseil est assuré par Bank Al-Maghrib.

Association professionnelle des sociétés de financement

L'APSF regroupe toutes les sociétés de financement. Les sociétés de financement exercent plusieurs métiers, allant du crédit-bail à la gestion des moyens de paiement, en passant par l'affacturage, le cautionnement et la mobilisation de créances, le crédit immobilier, la gestion des moyens de paiement ou le crédit à la consommation.

L'APSF réunit également les sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds qui exercent leur activité après agrément délivré par Bank Al-Maghrib. Ces sociétés effectuent, à titre de profession habituelle, les opérations consistant en la réception ou l'envoi, par tous moyens, de fonds à l'intérieur du territoire marocain ou à l'étranger.

L'APSF étudie les questions intéressant l'exercice de la profession, notamment l'amélioration des techniques de crédit, l'introduction de nouvelles technologies et la création de services communs.

L'APSF peut être consultée par le Ministre chargé des finances ou le Gouverneur de Bank Al-Maghrib sur toute question intéressant la profession. De même, l'APSF peut leur soumettre des propositions dans ce domaine.

L'APSF sert d'intermédiaire, pour les questions concernant la profession, entre ses membres, d'une part, et les pouvoirs publics ou tout autre organisme national ou étranger, d'autre part.

Elle est habilitée à ester en justice lorsqu'elle estime que les intérêts de la profession sont en jeu et notamment lorsqu'un ou plusieurs de ses membres sont en cause.

Protection de la clientèle

En matière de protection du consommateur, plusieurs réglementations ont été prévues en vue d'assurer une protection de la clientèle des établissements de crédits :

➤ **Fonds collectif de garantie des dépôts**

Sans préjudice des systèmes ayant le même objet pouvant exister au niveau de certains établissements de crédit, il est institué un fonds collectif de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

➤ **Taux d'intérêt**

Les Autorités Monétaires fixent un coût maximum du crédit et définissent un taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC). En septembre 2006, le TMIC a été révisé en vertu de l'arrêté du ministre de l'Économie et des Finances n°2250-06 du 29 septembre 2006, qui a institué une nouvelle méthode de calcul du TMIC, consistant à le faire évoluer en fonction de la variation de la rémunération des dépôts bancaires et ce, selon une fréquence annuelle. En vertu de cet arrêté, le taux maximum sus visé est corrigé au 1^{er} avril de chaque année par la variation du taux des dépôts bancaires à 6 mois et 1 an enregistrée au cours de l'année civile antérieure.

Le TMIC comprend, outre les intérêts proprement dits, les frais, commissions et rémunérations liés à l'octroi du crédit, à l'exception de la TVA et des frais de dossier.

L'évolution du TMIC sur les 3 dernières années se présentent comme suit :

Période	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025	Du 1 ^{er} avril 2025 au 31 mars 2026	Du 1 ^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
TMIC	13,27%	13,36%	13,21%
<i>Evolution vs n-1</i>	<i>33 pbs</i>	<i>9 pbs</i>	<i>-15 pbs</i>

Source : Bank Al-Maghrib

➤ **Information de la clientèle**

Par ailleurs, les sociétés de crédit à la consommation ont l'obligation de publier les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions doivent être affichées dans les agences propres à la société et chez les correspondants ou vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

➤ **Médiateur de l'APSF**

Le Médiateur est saisi par une des parties prenantes dans un litige donné. Son rôle consiste à entendre les deux parties, confronter leurs points de vue et proposer un projet de transaction. Les litiges qu'il est habilité à traiter sont arrêtés dans la charte relative au dispositif de médiation des sociétés de financement.

Le Médiateur gère deux dispositifs de médiation : un dispositif de médiation institutionnelle et un dispositif de médiation conventionnelle.

Traitement des difficultés

Les sociétés de financement en redressement ne sont pas soumises aux procédures de prévention et de traitement des difficultés de l'entreprise prévues respectivement par les dispositions des titres I et II du livre V de la loi n°15-95 formant Code de commerce. Les procédures de traitement des difficultés de ces sociétés sont initiées et supervisées par Bank Al-Maghrib et non le pouvoir judiciaire en vertu des dispositions du chapitre II du titre VI de la loi bancaire n°103-12.

Les sociétés de financements en liquidation sont pour leur part régies par le code de commerce sauf la nomination des liquidateurs qui est du ressort du gouverneur de BAM.

V.3. Principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation

Le secteur du crédit à la consommation compte 12 entités en 2025 contre 36 en 1996.

Les principaux intervenants du secteur du crédit à la consommation au Maroc se présentent comme suit :

Société	Activité	Date de création	Actionnaire de référence
	Société de crédit à la consommation	1974	Saham Bank
	Société de crédit à la consommation et de crédit-bail	1963	CIH
	Société de crédit à la consommation	1992	Banques Centrale Populaire
	Société de crédit à la consommation	2007	RCI Banque
	Société de crédit à la consommation	1987	Attijariwafa Bank / CACF

	Société de crédit à la consommation	1997	BOA
	Société de crédit à la consommation	1998	Abdallah BENHAMIDA et consorts
Stellantis Salaf (Ex-Axa Crédit)	Société de crédit à la consommation	1954	Stellantis
	Société de crédit à la consommation	1980	Famille ZOUHAIRI BERNOUSSI

Source : APSF

Les parts de marché en termes de production nette et d'encours bruts se présentent comme suit :

Sociétés	PDM Total production nette			PDM Total encours bruts		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
WAFASALAF	27,5%	28,6%	28,4%	28,0%	28,7%	29,6%
SOFAC	24,1%	21,4%	24,9%	20,2%	20,2%	21,4%
VIVALIS	19,8%	20,4%	18,1%	21,0%	22,0%	21,1%
EQDOM	10,6%	10,8%	10,1%	14,1%	13,2%	12,4%
RCI	8,8%	10,1%	10,6%	7,4%	7,3%	7,5%
SALAFIN	4,3%	4,2%	3,7%	5,0%	4,4%	3,8%
Stellantis Salaf (Ex-AXA CREDIT)	2,4%	2,1%	1,9%	3,1%	2,9%	2,9%
DAR SALAF	1,7%	1,9%	1,8%	0,8%	1,0%	1,1%
SONAC	0,7%	0,4%	0,5%	0,4%	0,2%	0,3%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

En 2024, la part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'affiche à 10,8% contre 10,6% en 2023. La part de marché relative aux encours bruts est passée de 14,1% en 2023 à 13,2% en 2024.

En 2025, la part de marché d'EQDOM en termes de production nette s'affiche à 10,0% contre 10,8% en 2024. La part de marché relative aux encours bruts est passée de 13,2% en 2024 à 12,4% en 2025.

Les parts de marché en termes d'encours bruts (prêts affectés et prêts non affectés) se présentent comme suit :

Sociétés	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
WAFASALAF	24,5%	25,9%	27,6%	33,2%	33,4%	33,5%
SOFAC	25,0%	24,1%	25,0%	12,9%	13,8%	14,5%
VIVALIS	23,1%	23,5%	21,7%	17,8%	19,4%	19,9%
EQDOM	9,5%	9,5%	9,5%	21,2%	19,4%	18,2%
RCI	12,2%	11,8%	11,4%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	3,7%	3,4%	2,9%	7,0%	6,2%	5,5%
Stellantis Salaf (Ex-AXA CREDIT)	0,0%	0,0%	0,0%	7,8%	7,8%	8,4%
DAR SALAF	1,4%	1,5%	1,6%	0,0%	0,0%	0,1%
SONAC	0,6%	0,4%	0,4%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

En 2024, la part de marché d'EQDOM en termes de prêts affectés de l'encours brut s'affiche à 9,5% contre 9,5% en 2023. La part de marché d'EQDOM en termes de prêts non affectés de l'encours brut s'affiche à 19,4% contre 21,2% en 2023.

En 2025, la part de marché d'EQDOM en termes de prêts affectés de l'encours brut s'affiche à 9,5% contre 9,5% en 2024. La part de marché d'EQDOM en termes de prêts non affectés de l'encours brut s'affiche à 18,2% contre 19,4% en 2024.

Les parts de marché en termes de production nette (prêts affectés et prêts non affectés) se présentent comme suit :

Sociétés	PDM des prêts affectés			PDM des prêts non affectés		
	2023	2024	2025	2023	2024	2025
WAFASALAF	22,7%	24,7%	25,5%	37,9%	37,6%	37,2%
SOFAC	28,6%	24,5%	27,8%	14,6%	14,0%	16,0%
VIVALIS	22,2%	22,2%	18,9%	14,6%	16,5%	15,9%
EQDOM	7,3%	7,5%	7,8%	17,8%	18,4%	17,0%
RCI	13,0%	14,5%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%
SALAFIN	2,9%	3,2%	2,9%	7,4%	6,5%	6,1%
Stellantis Salaf (Ex-AXA CREDIT)	0,0%	0,1%	0,0%	7,6%	6,9%	7,6%
DAR SALAF	2,3%	2,7%	2,4%	0,2%	0,0%	0,2%
SONAC	0,9%	0,6%	0,7%	0,0%	0,0%	0,0%

Source : APSF

Note : Les données de SOFAC concernent l'activité de crédit à la consommation

En 2024, la part de marché d'EQDOM en termes de prêts affectés de la production nette s'affiche à 7,5% contre 7,3% en 2023. La part de marché d'EQDOM en termes des prêts non affectés de la production nette s'affiche à 18,4% contre 17,8% en 2023.

En 2025, la part de marché d'EQDOM en termes de prêts affectés de la production nette s'affiche à 7,8% contre 7,5% en 2024. La part de marché d'EQDOM en termes des prêts non affectés de la production nette s'affiche à 17,0% contre 18,4% en 2024.

V.4. Catégories de produits

V.4.1 Crédit ou prêt affecté

Les prêts affectés sont accordés en vue de l'achat d'un bien (équipement domestique, véhicule automobile, cyclomoteur...) ou d'une prestation déterminée (voyage, frais de scolarité...).

Il convient de distinguer les prêts affectés suivants :

LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT (LOA)

Il s'agit d'une formule qui permet au client de jouir du bien sans en être propriétaire, avec possibilité de l'acquérir en fin de contrat. Le locataire du bien ou l'utilisateur doit s'acquitter des charges y afférentes, comme s'il en était propriétaire.

LA VENTE A CREDIT AUTOMOBILE

Il s'agit de crédit auto classique, tel qu'il existe dans les banques traditionnelles. Le crédit auto classique s'adresse aux personnes souhaitant financer leur véhicule de manière classique. Il permet d'emprunter en vue de financer l'acquisition d'un véhicule.

V.4.2 *Crédit ou prêt non affecté*

PRET PERSONNEL OU CREDIT DIRECT

Le prêt personnel ou crédit direct, appelé généralement prêt non affecté, est proposé directement par la société de crédit ou par son correspondant agréé. Le client utilise les sommes empruntées comme il le souhaite.

CREDIT RENOUVELABLE

Ce type de crédit, appelé également crédit permanent ou crédit revolving consiste à mettre à la disposition du client, une réserve d'argent permanente et renouvelable.

Cette réserve est déterminée en fonction des possibilités du client au moment de l'ouverture de son crédit. Il peut s'en servir en partie ou en totalité. Les remboursements mensuels contribuent à reconstituer la réserve d'argent dont le client dispose.

Dans la plupart des cas, il est remis au client une carte. Cette carte est utilisée dans les magasins partenaires de la société de crédit qui l'émet.

L'ensemble de ces produits sont commercialisés via un réseau de distribution qui est généralement composé de :

- Agences propres aux établissements de crédit ;
- Réseaux bancaires appartenant à la société mère et aux sociétés du même groupe ;
- Commerçants conventionnés qui procèdent au montage des dossiers de crédit à la consommation et qui servent d'intermédiaires entre les clients et les établissements de crédit ;
- Correspondants ou intermédiaires et qui sont des entités indépendantes commercialisant les produits de crédit à la consommation dans le cadre d'accords de partenariats qui les lie avec les établissements de crédit ;
- Grande distribution : grandes surfaces proposant une présence directe des sociétés de crédit à la consommation sur les lieux de vente à travers des cartes de crédit ou de fidélité.

V.4.3 *Produits alternatifs*

Le secteur a connu l'introduction de nouveaux produits de financement répondant à un double besoin :

- Besoin financier : disposer d'une solution bancaire pour répondre à un besoin d'acquisition, d'équipement et de financement ;
- Besoin éthique : disposer de solutions bancaires qui respectent des valeurs adoptées.

Ces nouveaux produits portent le nom de « Ijara », « Moucharaka » et « Mourabaha » :

- Ijara : Par Ijara, on entend tout contrat selon lequel un établissement de crédit met, à titre locatif, un bien meuble ou immeuble déterminé, identifié et propriété de cet établissement, à la disposition d'un client. L'opération Ijara peut :
 - ✓ Consister en une location simple ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara tachghilia ;
 - ✓ Être assortie d'un engagement d'acquisition ferme de la part du locataire à l'issue d'une période convenue d'avance et l'engagement ferme de la Banque de lui céder ce bien à l'issue de la même période ; il s'agit alors d'un contrat dit Ijara wa iqtina.
- Moucharaka : Par Moucharaka, on entend tout contrat ayant pour objet la prise de participation, par un établissement de crédit, dans le capital d'une société existante ou en création, en vue de réaliser un profit. On distingue deux types de contrats :
 - ✓ La Moucharaka Tabita (fixe) : L'établissement de crédit et le client demeurent partenaires au sein de la société jusqu'à l'expiration du contrat ;
 - ✓ La Moucharaka Moutanakissa (dégressive) : L'établissement de crédit se retire de la société au fur et à mesure de l'avancement du projet financé.
- Mourabaha : Par Mourabaha, on entend tout contrat par lequel un établissement de crédit acquiert, à la demande d'un client, un bien meuble ou immeuble en vue de le lui revendre à son coût d'acquisition plus une rémunération convenue d'avance.

V.5. Performances du secteur du crédit à la consommation

V.5.1 Production nette

Le tableau ci-dessous présente la ventilation et l'évolution de la production nette des sociétés de crédit à la consommation sur la période 2023-2025 :

Production nette	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Prêts affectés	15 431	68,1%	18 202	69,9%	25 859	75,2%	18,0%	42,1%	29,5%
Auto Classique	7 778	34,3%	8 833	33,9%	12 972	37,7%	13,6%	46,9%	29,1%
LOA	7 102	31,4%	8 761	33,6%	12 157	35,4%	23,4%	38,8%	30,8%
Mourabaha	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	551	2,4%	609	2,3%	730	2,1%	10,4%	19,9%	15,0%
Prêts non affectés	7 216	31,9%	7 848	30,1%	8 514	24,8%	8,8%	8,5%	8,6%
Prêts personnels	7 177	31,7%	7 815	30,0%	8 477	24,7%	8,9%	8,5%	8,7%
Revolving	39	0,2%	33	0,1%	38	0,1%	-16,2%	16,0%	-1,4%
Total	22 648	100%	26 050	100%	34 374	100%	15,0%	32,0%	23,2%

Source : APSF

A fin 2024, la production nette du secteur a atteint 26 050 MMAD avec une hausse de 15% par rapport à 2023 due principalement à la hausse des prêts affectés de 18,0% et de la hausse des prêts non affectés de 8,8% tirée par les prêts personnels.

En 2025, la production nette du secteur a atteint 34 374 MMAD avec une hausse de 32% par rapport à 2024 due principalement à la hausse des prêts affectés de 42,1% et de la hausse des prêts non affectés de 8,5% tirée par les prêts personnels.

	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production nette (en nombre)	312 441	325 902	376 410	4,3%	15,5%
Montant moyen financé (MAD)	72 486	79 933	91 320	10,3%	14,2%

Source : APSF

En 2024, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 4,3% pour atteindre 325 902 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève 79 933 MAD en 2024, en hausse de 10,3% par rapport à l'année précédente.

En 2025, la production en nombre de dossiers affiche une hausse de 15,5% pour atteindre 376 410 nouveaux dossiers financés sur la période. Le montant moyen financé par dossier s'élève 91 320 MAD en 2025, en hausse de 14,2% par rapport à l'année précédente.

V.5.2 Evolution de l'encours comptable

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours comptable sectoriel	70 286	77 641	91 703	10,5%	18,1%

Source : APSF

A fin 2024, l'encours comptable brut sectoriel atteint 77 641 MMAD, en hausse de 10,5% par rapport à 2023. Cette progression s'explique par la hausse des encours sains qui affichent 67 580 MMAD en 2024 (+11,3%) et la hausse des créances en souffrance atteignant 10 060 MMAD (+5,3%).

En 2025, l'encours comptable brut sectoriel atteint 91 703 MMAD, en hausse de 18,1% par rapport à 2024. Cette progression s'explique par la hausse des encours sains qui affichent 80 131 MMAD en 2025 (+18,6%) et la hausse des créances en souffrance atteignant 11 573MMAD (+15%).

V.5.3 Ventilation et évolution de l'encours brut sectoriel (répartition entre prêt affecté et non affecté)

Encours brut sectoriel	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Prêts affectés	37 410	53,2%	42 962	55,3%	53 958	58,8%	14,8%	25,6%	20,1%
Auto Classique	13 704	19,5%	15 719	20,2%	20 002	21,8%	14,7%	27,2%	20,8%
LOA	23 299	33,1%	26 810	34,5%	33 424	36,4%	15,1%	24,7%	19,8%
Mourabaha	-2	0,0%	-2	0,0%	-2	0,0%	-1,5%	-1,1%	-1,3%
Autres	408	0,6%	434	0,6%	533	0,6%	6,5%	22,7%	14,3%
Prêts non affectés	23 320	33,2%	24 618	31,7%	26 173	28,5%	5,6%	6,3%	5,9%
Créances en souffrance	9 556	13,6%	10 060	13,0%	11 573	12,6%	5,3%	15,0%	10,0%
Auto Classique	3 944	5,6%	4 093	5,3%	4 912	5,4%	3,8%	20,0%	11,6%
LOA	1 059	1,5%	1 328	1,7%	1 825	2,0%	25,3%	37,5%	31,2%
Mourabaha	2	0,0%	2	0,0%	2	0,0%	-20,2%	24,3%	-0,4%
Autres	48	0,1%	58	0,1%	64	0,1%	23,0%	9,0%	15,8%
Prêts non affectés	4 503	6,4%	4 579	5,9%	4 769	5,2%	1,7%	4,2%	2,9%
Total	70 286	100%	77 641	100,0%	91 703	100,0%	10,5%	18,1%	14,2%

Source : APSF

En 2024, les créances en souffrance ont augmenté de 5,3% pour s'établir à 10 060 MMAD, représentant ainsi 13% de l'encours brut global suite à la hausse de la quote-part de la LOA de 25,3%.

En 2025, les créances en souffrance ont augmenté de 15% pour s'établir à 11 573 MMAD, représentant ainsi 12,6% de l'encours brut global.

V.5.4 Ventilation et évolution de l'encours brut sectoriel par type de crédit

Encours brut sectoriel par type de crédit	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Total Prêts non affectés	27 824	39,6%	29 198	37,6%	30 942	33,7%	4,9%	6,0%	5,5%
Prêts personnels	27 594	39,3%	28 891	37,2%	30 685	33,5%	4,7%	6,2%	5,5%
Fonctionnaires	14 176	20,2%	15 251	19,6%	16 444	17,9%	7,6%	7,8%	7,7%
Retraités	2 752	3,9%	2 765	3,6%	3 230	3,5%	0,5%	16,8%	8,3%
Salariés d'organismes conventionnés	2 550	3,6%	2 368	3,1%	1 999	2,2%	-7,1%	-15,6%	-11,5%
Prélèvement Bancaire	8 116	11,5%	8 507	11,0%	9 012	9,8%	4,8%	5,9%	5,4%
Revolving	230	0,3%	306	0,4%	257	0,3%	33,3%	-15,9%	5,9%
Total Prêts affectés	42 462	60,4%	48 443	62,4%	60 761	66,3%	14,1%	25,4%	19,6%
Véhicules	42 007	59,8%	47 950	61,8%	60 164	65,6%	14,1%	25,5%	19,7%
Auto Classique	17 648	25,1%	19 812	25,5%	24 915	27,2%	12,3%	25,8%	18,8%
LOA	24 358	34,7%	28 137	36,2%	35 249	38,4%	15,5%	25,3%	20,3%
MOURABAHA	1	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	-86,2%	>100%	-5,9%

Equipement domestique	455	0,6%	493	0,6%	597	0,7%	8,2%	21,1%	14,5%
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	70 286	100,0%	77 641	100,0%	91 703	100,0%	10,5%	18,1%	14,2%

Source : APSF

En 2024, le total des prêts non affectés affiche 29 198 MMAD et représente 37,6% de l'encours brut global du secteur (contre 49,6% en 2023). Le total des prêts affectés affiche 48 443 MMAD et représente 62,4% de l'encours brut global du secteur (contre 60,4% en 2023).

En 2025, le total des prêts non affectés affiche 30 942 MMAD et représente 33,7% de l'encours brut global du secteur (contre 37,6% en 2024). Le total des prêts affectés affiche 60 761 MMAD et représente 66,3% de l'encours brut global du secteur (contre 62% en 2024).

V.5.5 Ventilation et évolution de l'encours brut sectoriel par type de client

Encours brut sectoriel par type de client	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Client prélèvement à la source	19 477	27,7%	20 384	26,3%	21 673	23,6%	4,7%	6,3%	5,5%
Fonctionnaires	14 176	20,2%	15 251	19,6%	16 444	17,9%	7,6%	7,8%	7,7%
Retraités	2 752	3,9%	2 765	3,6%	3 230	3,5%	0,5%	16,8%	8,3%
Salariés d'organismes conventionnés	2 550	3,6%	2 368	3,1%	1 999	2,2%	-7,1%	-15,6%	-11,5%
Client prélèvement bancaire	50 808	72,3%	57 256	73,7%	70 030	76,4%	12,7%	22,3%	17,4%
Total	70 286	100,0%	77 641	100,0%	91 703	100,0%	10,5%	18,1%	14,2%

Source : APSF

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2024, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 26,3% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 4,7% par rapport à 2023.

En 2025, le créneau crédit par prélèvement à la source (fonctionnaires, retraités CMR, clients conventionnés) représente 23,6% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 6,3% par rapport à 2024.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2024, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 73,7% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 12,7% par rapport à 2023 pour s'établir à 57 256 MMAD.

En 2025, le créneau du crédit par prélèvement bancaire représente 76,4% de l'encours brut total et a enregistré une hausse de 22,3% par rapport à 2024 pour s'établir à 70 030 MMAD.

VI. Activité d'EQDOM

VI.1. Produits commercialisés

EQDOM propose une gamme complète de solutions de financement répondant aux besoins des particuliers, professionnels et partenaires à travers les activités de Crédit Personnel, Crédit Automobile et Crédit de Distribution.

En 2025, EQDOM a poursuivi le renforcement de son positionnement sur les segments à fort potentiel, ainsi que les partenaires et les distributeurs automobiles.

Cette dynamique s'inscrit dans une volonté :

- d'équilibrer progressivement le portefeuille entre prélèvement à la source et prélèvement bancaire ;
- de diversifier les relais de croissance ;
- de renforcer la présence d'EQDOM sur le financement automobile ;
- ainsi que d'améliorer continuellement l'expérience client à travers l'évolution des parcours digitaux, des outils de scoring, des politiques d'octroi et des dispositifs d'animation commerciale.

EQDOM poursuit également l'adaptation de ses offres afin d'accompagner les évolutions du marché, les nouveaux usages clients et les enjeux de compétitivité, tout en maintenant une approche orientée maîtrise du risque et rentabilité.

Les principales caractéristiques des produits commercialisés par EQDOM se présentent comme suit :

Famille produit	Principaux segments clients	Mode de prélèvement	Durée
Crédit Personnel	Fonctionnaires, Retraités, Salariés, Professions libérales, Commerçants, Artisans	Prélèvement à la source / bancaire	Jusqu'à 144 mois
Crédit Équipement Domestique	Particuliers et professionnels	Prélèvement bancaire	Jusqu'à 60 mois
Crédit Automobile Classique	Fonctionnaires, Salariés, Professions libérales, Commerçants, Retraités,	Prélèvement bancaire et/ou à la source	Jusqu'à 72 mois
Crédit Automobile Occasion	Particuliers, professionnels, commerçants	Prélèvement bancaire	Jusqu'à 84 mois
LOA	Particuliers, professionnels, loueurs et transporteurs	Prélèvement bancaire	Jusqu'à 72 mois

Source : EQDOM

VI.2. Segmentation de la clientèle

La clientèle d'EQDOM est composée de particuliers, professionnels et partenaires répartis sur plusieurs catégories socioprofessionnelles et modes de prélèvement.

Historiquement positionnée sur le segment des fonctionnaires et retraités, EQDOM a progressivement élargi son périmètre d'intervention afin d'accompagner le développement de :

- salariés du secteur privé ;
- des professions libérales et commerçants ;
- des segments liés aux professionnels du transport, loueurs.

La segmentation du portefeuille repose principalement sur :

- la catégorie socioprofessionnelle du client ;
- le mode de prélèvement ;
- le type de produit financé ;
- le niveau de risque et les critères d'éligibilité définis dans les politiques d'octroi.

EQDOM poursuit l'évolution de son mix clientèle afin de maintenir un équilibre entre croissance, rentabilité et maîtrise du risque, tout en adaptant ses offres et parcours aux besoins spécifiques de chaque segment client.

VI.3. Réseau de distribution directe et des partenaires d'EQDOM

EQDOM s'appuie sur un dispositif de distribution multi-canal lui permettant de renforcer sa proximité commerciale, d'accompagner ses partenaires et de développer sa présence sur les différents segments du marché du crédit à la consommation et du financement automobile.

Au 31 décembre 2025, le réseau de distribution directe d'EQDOM est composé de 18 agences réparties dans les principales villes du Royaume, couvrant notamment les villes de Casablanca, Rabat, Marrakech, Tanger, Fès, Agadir, Oujda, Meknès, Kénitra, Tétouan, Safi, El Jadida et Béni Mellal.

Ce dispositif est complété par :

- un réseau d'intermédiaires agréés spécialisés principalement dans la commercialisation du crédit personnel ;
- des entreprises et organismes conventionnés ;
- ainsi qu'un réseau de partenaires automobiles, concessionnaires, généralistes et acteurs du marché de l'occasion.

Dans le cadre de sa feuille de route commerciale et opérationnelle, EQDOM a poursuivi en 2025 l'optimisation de son modèle de distribution afin de renforcer :

- la proximité terrain ;
- l'animation commerciale du réseau ;
- l'activation du fonds de commerce ;
- ainsi que l'efficacité opérationnelle et la rentabilité des points de vente.

Cette dynamique s'est accompagnée :

- d'un pilotage commercial plus rapproché ;
- du renforcement des synergies entre réseau physique, campagnes marketing ciblées et dispositifs digitaux.

Par ailleurs, EQDOM a poursuivi le développement de ses partenariats stratégiques sur les segments automobile, occasion et professionnels du transport afin de soutenir la diversification de ses relais de croissance.

Tableau récapitulatif du réseau de distribution

Réseau de distribution	2023	2024	2025
Agences	18	18	18
Intermédiaires agréés	100	105	96

Source : EQDOM

VI.4. Principaux segments et partenaires

En 2025, pour le prêt personnel, le principal segment client est le fonctionnaire avec une part de 29% de la production globale, suivi des retraités qui pèsent 6,2% de la production totale.

Pour le prêt automobile : le loueur pèse 13,9% de la production globale d'EQDOM.

Les principaux partenaires automobiles sont : SMEIA, TOYOTA et RENAULT DACIA.

VI.5. Production

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Production brute d'EQDOM	4 338	4 355	5 071	0,4%	16,4%

Production nette d'EQDOM (1)	2 409	2 808	3 436	16,6%	22,4%
Production nette du secteur (2)	22 648	26 050	34 374	15,0%	32,0%
Part de marché EQDOM (1)/(2)	10,6%	10,8%	10,0%	14 pbs	-78 pbs

Sources : EQDOM, APSF

En 2024, la production brute EQDOM s'établit à 4 355 MMAD et affiche une évolution de 0,4% par rapport à l'année précédente.

La production nette d'EQDOM quant à elle affiche une évolution de 16,6% en 2024 passant de 2 409 MMAD à 2 808 MMAD entre 2023 et 2024.

En 2024 et grâce à une dynamique soutenue de son activité, EQDOM a pu réaliser des performances commerciales historiques tant en Crédit personnel qu'en automobile qui s'est traduit par une hausse supérieure à celle du marché +16,6% contre 15% et un léger gain en part de marché globale qui passe de 10,6% en 2023 à 10,8% en 2024 soit +14 pbs.

Cette évolution de la production est en lien principalement avec :

- Le lancement de la continuité de prélèvement et le rallongement de la durée du prêt personnel à 144 mois s'alignant ainsi avec le marché. La continuité de prélèvement consiste à accorder des prêts aux clients fonctionnaires au-delà de l'âge de départ à la retraite ;
- La signature de nouveaux partenariats généralistes et occasion : TOYOTA, KIA, GLOBAL OCCAZ ;
- La forte mobilisation des équipes et proximité en termes de pilotage et d'animation ;
- Les challenges et participation aux salons pour diversifier le portefeuille clients, ainsi atteindre des cibles tels que les loueurs, les transporteurs et véhicules d'occasions ;
- La proximité avec le marché et les réactions aux initiatives des concurrents en termes d'offres : des offres au taux de 5,5% ainsi que des offres avec durée de 144 mois.

Dans un contexte marqué par une intensification de la concurrence et une évolution des attentes clients, EQDOM a poursuivi en 2025 sa dynamique de croissance commerciale et de diversification de ses leviers de production.

La production nette d'EQDOM s'établit à 3 436 MMAD en 2025, en progression de 22,4% par rapport à 2024, portée notamment par la croissance du financement automobile, le développement du prélèvement bancaire ainsi que le renforcement des actions commerciales et marketing ciblées.

L'évolution de la production en 2025 reflète la poursuite de la transformation du modèle commercial d'EQDOM, avec :

- une accélération du crédit affecté, principalement sur le segment automobile ;
- une montée en puissance du prélèvement bancaire dans le mix global ;
- le renforcement des partenariats généralistes et occasion ;
- une stratégie commerciale orientée diversification des segments et optimisation du mix produit.

VI.5.1 Production nette par type de crédit

Production nette par type de crédit	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM. 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Crédit non affecté	1 283	53,3%	1 445	51,5%	1 445	42,1%	12,6%	0,0%	6,1%
Fonctionnaires	816	33,9%	980	34,9%	992	28,9%	20,1%	1,2%	10,3%
Retraités	227	9,4%	201	7,1%	212	6,2%	-11,7%	5,7%	-3,4%
Salariés d'organismes conventionnés	119	4,9%	97	3,4%	62	1,8%	-18,8%	-36,0%	-27,9%
Prélèvement bancaire	121	5,0%	167	6,0%	180	5,2%	38,2%	7,5%	21,9%

Crédit affecté	1 126	46,7%	1 363	48,5%	1 990	57,9%	21,1%	46,0%	33,0%
Auto classique	314	13,0%	474	16,9%	753	21,9%	51,2%	58,7%	54,9%
Equipement domestique	0,2	0,0%	1,5	0,1%	2,0	0,1%	>100%	30,5%	244,0%
LOA	812	33,7%	887	31,6%	1 235	36,0%	9,3%	39,2%	23,3%
Total	2 409	100,0%	2 808	100,0%	3 436	100,0%	16,6%	22,4%	19,4%

Sources : EQDOM, APSF

Crédit non affecté :

En 2024, la production nette en crédits non affectés a atteint 1 445 MMAD enregistrant une progression de +12,6% par rapport à 2023 grâce notamment à la performance sur le segment fonctionnaires dont la production s'est appréciée de +20,1% profitant d'une dynamique réseau sur le guichet direct (production réalisée directement par les agents EQDOM sans intermédiation) et une reconquête du positionnement d'EQDOM auprès des intermédiaires.

Le prélèvement bancaire est passé de 121 MMAD en 2023 à 167 MMAD en 2024, soit une hausse de 38,2%, expliquée par une hausse de la demande de la part des clients.

En 2025, la production nette en crédits non affectés a atteint 1 445 MMAD enregistrant un TCAM de 6,1% sur la période 2023-2025.

Le prélèvement bancaire est passé de 167 MMAD en 2024 à 180 MMAD en 2025, soit une hausse de 7,5%.

Le crédit non affecté continue de représenter un levier important de fidélisation et de financement des besoins de trésorerie des clients, notamment sur les segments fonctionnaires et prélèvement bancaire.

Crédit affecté :

En 2024, la production nette des crédits affectés a totalisé 1 363 MMAD soit une progression de +21,1% par rapport à 2023. Cette performance s'explique à la fois par une agressivité commerciale d'EQDOM sur le marché profitant également de la signature de nouveaux partenariats généralistes et occasion avec TOYOTA, KIA et GLOBAL OCCAZ.

En 2025, la production nette des crédits affectés a totalisé 1 990 MMAD soit un TCAM de 33% sur la période 2023-2025 ainsi qu'une progression de +46% par rapport à 2024.

L'année 2025 a été marquée par une progression significative du crédit affecté, portée par la dynamique automobile et la consolidation des partenariats stratégiques.

Le crédit affecté enregistre une forte progression en 2025 grâce :

- à la croissance du financement automobile ;
- au développement du marché de l'occasion ;
- au renforcement des partenariats concessionnaires ;
- ainsi qu'à la reprise progressive de certains segments professionnels.

VI.5.2 Production nette par type de client

Production nette par type de client	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM. 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Client prélèvement à la source	1 162	48,2%	1 277	45,5%	1 266	36,8%	9,9%	-0,9%	4,4%
Fonctionnaires	816	33,9%	980	34,9%	992	28,9%	20,1%	1,2%	10,3%
Retraités	227	9,4%	201	7,1%	212	6,2%	-11,7%	5,7%	-3,4%

Salariés d'organismes conventionnés	119	4,9%	97	3,4%	62	1,8%	-18,8%	-36,0%	-27,9%
Client prélèvement bancaire	1 247	51,8%	1 531	54,5%	2 170	63,2%	22,7%	41,8%	31,9%
Total	2 409	100,0%	2 808	100,0%	3 436	100,0%	16,6%	22,4%	19,4%

Sources : EQDOM, APSF

Segment de la clientèle avec prélèvement à la source :

En 2024, le crédit par prélèvement à la source a enregistré une hausse de 9,9% atteignant 1 277 MMAD suite principalement à l'évolution du segment des fonctionnaires de 20,1%.

Cette performance s'explique par une bonne dynamique commerciale soutenue pour la deuxième année consécutive et des données marchés favorables dont une première tranche d'augmentations de salaires pour les fonctionnaires actée par le gouvernement.

En revanche les réalisations sur le segment des retraités sont en retrait de -11,7% par rapport à 2023 sous l'effet de la concurrence bancaire ; ainsi deux grandes banques de la place ont signé une convention en prélèvement à la source avec la CMR.

Le segment des salariés d'organismes conventionnés affiche une baisse de -18,8% pour EQDOM (et -22,5% pour l'ensemble du marché APSF) sous l'effet commun de la concurrence des offres bancaires (plus compétitives que celles des sociétés de crédit à la consommation en termes de tarification) en plus du désistement de plus en plus accru des organismes sur la gestion interne et la charge administrative liée au traitement des dossiers de prêts de leurs salariés.

En 2025, EQDOM poursuit une stratégie de diversification progressive de sa clientèle afin d'équilibrer ses leviers de croissance et renforcer la résilience de son portefeuille.

Cette orientation se traduit notamment par le développement du prélèvement bancaire, tout en maintenant une position forte sur les segments historiques du prélèvement à la source.

Le crédit par prélèvement à la source a enregistré une baisse de 0,9% atteignant 1 266 MMAD. Le segment prélèvement à la source demeure un pilier historique du portefeuille, soutenu principalement par les fonctionnaires et retraités.

Segment de la clientèle avec prélèvement bancaire :

En 2024, le crédit par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 22,7% atteignant 1 531 MMAD. Cette performance est adossable en grande partie à un taux de pénétration plus important sur le marché de l'automobile avec une production en LOA qui s'apprécie de 9% et la reprise de la production sur le segment des loueurs pour le crédit classique après des ajustements de la politique d'octroi pour atteindre une évolution de +51%. Concernant le crédit personnel en prélèvement bancaire, bien que marginal sur la production, il enregistre une progression de +39% confirmant la volonté d'EQDOM de diversifier ses leviers de production et équilibrer progressivement plus son Business modèle.

En 2025, le crédit par prélèvement bancaire a enregistré une hausse de 41,8% atteignant 2 170 MMAD.

Ce segment poursuit sa progression en 2025 et représente désormais une part majoritaire de la production nette, traduisant la volonté d'EQDOM d'élargir son périmètre de clientèle et d'accompagner l'évolution des usages de financement

VI.5.3 Production nette par canal de distribution

Production nette par canal de distribution	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM. 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			

Réseau des agences propres	1 834	76,1%	2 087	74,3%	2 753	80,2%	13,8%	31,9%	22,5%
Intermédiaires	575	23,9%	720	25,6%	681	19,8%	25,2%	-5,5%	8,8%
Total	2 409	100,0%	2 808	100,0%	3 436	100,0%	16,6%	22,4%	19,4%

Source : EQDOM

En 2024, la production des agences propres enregistre une progression de 14% par rapport à l'année précédente pour s'établir à 2,09 milliards de dirhams. La participation respective des agences propres et des intermédiaires dans la production globale est de 74% et 26%.

En 2025, le réseau d'agences propres demeure le principal contributeur à la production globale d'EQDOM.

VI.5.4 Production nette d'EQDOM pour le compte de Saham Bank

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
Production nette	1 454	-	-	-100%	-	-100%

Source : EQDOM

En 2023, la production nette d'EQDOM pour le compte de Saham Bank s'élève à 1 454 MMAD, soit une baisse de 9% par rapport à 2022. Cette baisse est principalement expliquée par le remplacement du projet SOGECONSO VI, modèle producteur distributeur avec portage d'encours par EQDOM, par le projet SOGECONSO V2, avec un portage des encours par Saham Bank. Dans le nouveau modèle, EQDOM est rémunéré en fonction des dossiers financés par Saham Bank à 145 MAD HT/dossier.

A date, EQDOM gère le stock restant de la formule VI et qui figure dans ses encours.

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
Encours brut moyen (SOGECONSO VI)	195	160	85	-17,9%	-46,9%	-34,0%
Commissions (SOGECONSO V2)	2 203	2 325	1 912	5,5%	-17,8%	-6,8%

Source : EQDOM

L'évolution des encours (SOGECONSO VI) s'explique par l'effet amortissement.

Les commissions perçues en 2025 par EQDOM au titre du service SOGECONSO V2 sont corrélées à un nombre de dossiers financés qui reste équivalent par rapport au niveau de démarrage (moyenne annuelle de 14 200 dossiers/an).

Dans le nouveau modèle (SOGECONSO V2), EQDOM est rémunéré en fonction des dossiers financés par Saham Bank à 145 MAD HT/dossier.

VI.5.5 Impact RPA sur la production :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
RPA	1 357	995	870	-26,7%	-12,6%

Source : EQDOM

Le RPA est passé de 1 357 MMAD en 2023 à 995 MMAD en 2024 soit une baisse de 26,7%.

Le RPA est passé de 995 MMAD en 2024 à 870 MMAD en 2025 soit une baisse de 12,6%.

VI.5.6 Evolution du montant moyen des dossiers financés et de la durée moyenne de crédit

Dossiers financés	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM 25/23
Nombre de dossiers financés	39 022	37 183	38 118	-4,7%	2,5%	-1,2%

Montant moyen des dossiers financés (MAD)	111 170	117 542	133 104	5,7%	13,2%	9,4%
Durée moyenne de crédit (mois)	75	75,5	75,2	0,7%	-0,4%	0,1%

Source : EQDOM

En 2024, le montant moyen des dossiers financés est en hausse de 5,7% pour atteindre 117 542 MAD grâce à la hausse de la part de l'automobile dans la production.

La durée moyenne de crédit est de 75,5 mois en 2024.

En 2025, le montant moyen des dossiers financés est en hausse de 13,2% pour atteindre 133 104 MAD grâce à la hausse de la part de l'automobile dans la production.

La durée moyenne de crédit est de 75,2 mois en 2025.

VI.6. Encours brut

VI.6.1 Evolution de l'encours brut comptable

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours brut EQDOM ⁽¹⁾	9 338	9 605	10 607	2,9%	10,4%
Encours brut du secteur	70 286	77 641	91 703	10,5%	18,1%
Part de marché EQDOM	13,3%	12,4%	11,6%	-91 pbs	-80 pbs

Sources : EQDOM (comptes sociaux), APSF

(1) L'encours brut inclut les créances sur la clientèle et les immobilisations données en crédit-bail et en location

En 2024, l'encours brut comptable d'EQDOM a progressé de 2,9% tiré par le produit LOA. EQDOM a connu une baisse de part de marché de 1 pt en 2024.

EQDOM est resté à la 4^{ème} place en termes de part de marché à fin 2024 (source APSF 2024).

En 2025, l'encours brut comptable d'EQDOM a progressé de 10,4% tiré par le segment automobile avec une progression de 23,5% pour la LOA et +33,4% pour l'Auto classique.

EQDOM est resté à la 4^{ème} place en termes de part de marché à fin 2025 (source APSF 2025).

VI.6.2 Analyse de l'encours brut comptable par type de Client

Encours brut par type de client	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM. 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Total prélèvement à la source	5 321	57,0%	5 076	52,8%	5 004	47,2%	-4,6%	-1,4%	-3,0%
Fonctionnaires	3 775	40,4%	3 627	37,8%	3 640	34,3%	-3,9%	0,3%	-1,8%
Retraités CMR	793	8,5%	779	8,1%	766	7,2%	-1,8%	-1,6%	-1,7%
Conventionnés	752	8,1%	670	7,0%	598	5,6%	-10,9%	-10,8%	-10,8%
Client prélèvement bancaire	4 017	43,0%	4 529	47,2%	5 603	52,8%	12,7%	23,7%	18,1%
Dont LOA	2 565	27,5%	2 875	29,9%	3 552	33,5%	12,1%	23,5%	17,7%
Total	9 338	100,0%	9 605	100,0%	10 607	100,0%	2,9%	10,4%	6,6%

Sources : EQDOM (comptes sociaux), APSF

Analyse 2023-2024 :

En 2024, l'encours comptable EQDOM s'établit à 9 605 MMAD affichant une hausse de 2,9% par rapport à 2023. L'évolution des encours est portée principalement par les clients en prélèvement bancaire affichant une évolution de 12,7% dont la LOA avec une hausse de 12,1%.

La part des encours LOA est passée de 27,5% en 2023 à 29,9% en 2024. Cette évolution est expliquée par la hausse de la production automobile plus significative que le crédit personnel.

En 2024, la structure de l'encours brut pour les clients en prélèvement à la source s'établit comme suit :

- Fonctionnaires : 37,8% contre 40,4% en 2023 expliquée par une baisse mécanique au vu de la hausse des crédits auto ;
- Retraités : 8,1% contre 8,5% en 2023 ;
- Salariés conventionnés : 7% contre 8,1% en 2023 expliquée principalement par la baisse de la production sur ce segment de clientèle ;
- Bancaire : 47,2% contre 43,0% en 2023 expliquée par la hausse de la production auto.

Ainsi, l'évolution de la structure de l'encours brut est due principalement à l'évolution du mix produit qui favorise le crédit automobile et en particulier la LOA au détriment du crédit personnel.

Analyse 2024-2025 :

En 2025, l'encours comptable EQDOM s'établit à 10 607 MMAD affichant une hausse de 10,4% par rapport à 2024.

En 2025, la structure de l'encours brut pour les clients en prélèvement à la source s'établit comme suit :

- Fonctionnaires : 34,3% contre 37,8% en 2024
- Retraités : 7,2% contre 8,1% en 2024
- Salariés conventionnés : 5,6% contre 7% en 2024
- Bancaire : 52,8% contre 47,2% en 2024

VI.6.3 L'évolution de l'encours brut comptable par produit

Encours brut par produit	2023		2024		2025		Var. 24/23	Var. 25/24	TCAM. 25/23
	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total	En MMAD	% Total			
Crédit classique	6 773	72,5%	6 729	70,1%	7 055	66,5%	-0,6%	4,8%	2,1%
Crédit personnel	5 871	62,9%	5 665	59,0%	5 645	53,2%	-3,5%	-0,4%	-1,9%
Auto classique	889	9,5%	1 052	11,0%	1 403	13,2%	18,4%	33,4%	25,7%
Distribution	13	0,1%	12	0,1%	7	0,1%	-7,7%	-41,7%	-26,6%
LOA	2 565	27,5%	2 875	29,9%	3 552	33,5%	12,1%	23,5%	17,7%
Total	9 338	100,0%	9 605	100,0%	10 607	100,0%	2,9%	10,4%	6,6%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Analyse 2023-2024 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2024 un montant de 9 605 MMAD, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2023. La part LOA dans le total des encours bruts a progressé en 2024 vs 2023 avec 29,9% des encours en 2024 contre 27,5% des encours en 2023.

En 2024, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 70,1%, soit 6 729 MMAD. Le crédit classique est composé essentiellement du crédit personnel représentant 59% de l'encours.

La baisse des encours du crédit personnel est liée à l'amortissement des encours, qui est en train de se stabiliser grâce à la hausse de la production. Cette baisse est accentuée par le rachat des encours EQDOM compte tenu du renforcement de l'intensité concurrentielle.

Analyse 2024-2025 :

L'encours brut a totalisé à fin décembre 2025 un montant de 10 607 MMAD, soit une hausse de 10,4% par rapport à 2025. La part de la LOA dans le total des encours bruts continue sa progression avec une part de 33,5% en 2025 vs 29,9% en 2024.

En 2025, la part du crédit classique dans l'encours brut total est de 66,5%, soit 7 055 MMAD, en progression de 4,8% portée par une importante hausse de l'Auto Classique à +33,4%, tandis que le crédit personnel est en stagnation par rapport à 2024.

VI.7. Créances en souffrance et provisions

Depuis 2003, EQDOM applique la classification des créances en souffrance et leur couverture par les provisions régies par la circulaire n° 19/G/2002 du 23 décembre 2002 de Bank Al Maghrib. Cette classification se présente comme suit :

Ancienneté de l'effet impayé	Classification	Taux de provisionnement (*)
Inférieur à 90 j	Impayé	-
Entre 90 j et 180 j	Pré douteux	20%
Entre 180 j et 360 j	Douteux	50%
Supérieur à 360 j ou cumul de 9 effets impayés	Compromis	100%

Source : EQDOM

(*) Taux appliqué sur les impayés et le capital restant dû, déduction faite des garanties détenues et des agios réservés.

Dans le cas du crédit-bail⁹ et de la location avec option d'achat¹⁰, l'assiette de provisions est constituée :

- des loyers échus impayés lorsque la créance est considérée comme pré-douteuse ou douteuse ;
- du total formé par les loyers échus impayés et le capital restant dû, diminué de la valeur marchande du bien, lorsque la créance est classée dans la catégorie des créances compromises.

VI.7.1 Créances en souffrance

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances pré-douteuses	123	114	132	-7,0%	15,8%
Créances douteuses	84	63	67	-24,7%	5,6%
Créances compromises	1 669	1 622	1 512	-2,8%	-6,8%
Total des créances en souffrance	1 876	1 799	1 710	-4,1%	-5,0%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

Au titre de l'exercice 2024, les créances en souffrance ont atteint 1 799 MMAD en 2024 contre 1 876 MMAD en 2023. La baisse des créances en souffrance en 2024 est expliquée principalement par l'amélioration de la performance du recouvrement et l'assainissement du portefeuille ainsi que le maintien de la qualité de la nouvelle production.

La performance globale du recouvrement est en hausse par rapport à 2023 et ce malgré des événements exogènes ayant impacté significativement le T3 (grève de l'appareil judiciaire de juillet à début novembre).

⁹ Le contrat de crédit-bail concerne exclusivement la location de biens professionnels et il est assorti d'une promesse unilatérale de vente de la part du bailleur selon un prix convenu tenant compte des loyers versés.

¹⁰ Opérations de location avec option d'achat sont des opérations de même finalité que le crédit-bail, mais réservées au financement de l'acquisition de biens d'équipement non professionnels.

En 2025, les créances en souffrance ont atteint 1 710 MMAD en 2025 contre 1 799 MMAD en 2024, soit une baisse de 5%.

VI.7.2 Créances en souffrance par catégorie

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Prêts affectés	754	795	788	5,4%	-0,9%
Auto classique	408	430	455	5,4%	5,8%
LOA	331	354	328	6,9%	-7,3%
Autres	15	11	5	-26,7%	-54,5%
Prêts non affectés	1 122	1 004	922	-10,5%	-8,2%
Total des créances en souffrance	1 876	1 799	1 710	-4,1%	-5,0%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2024, les créances en souffrance des prêts non affectés ont connu une baisse de 10,5% par rapport à 2023 et représentent 55,8% du total des créances en souffrance.

En 2025, les créances en souffrance des prêts non affectés ont connu une baisse de 8,2 % par rapport à 2024 et représentent 53,9% du total des créances en souffrance.

VI.7.3 Taux des impayés

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonctionnaires	602	524	485	-13,0%	-7,4%
Conventionnés	289	238	191	-17,6%	-19,7%
Prélèvement bancaire	985	1 036	1 034	5,2%	-0,2%
Total créances en souffrance	1 876	1 799	1 710	-4,1%	-5,0%
Taux des impayés (Créances en souffrance/encours Brut)	20,1%	18,7%	16,1%	-136 pbs	-260 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2024, le taux des impayés suit une tendance baissière grâce à l'assainissement des encours, par les passages en perte et radiations des anciens encours stagnants dans le contentieux (460 MMAD sur 3 années). Il est passé de 20,1% à 18,7% en 2024.

En effet, le taux de créances douteuses des fonctionnaires a baissé de 16,1% à 14,5%. Cette amélioration s'explique par le nettoyage du portefeuille via la radiation de créances anciennes en défaut.

Ce segment reste le principal bénéficiaire de ces mesures d'apurement en raison de son antériorité historique à EQDOM et de son poids dans l'encours.

Par ailleurs, le taux de créances douteuses du segment Automobile s'améliore mécaniquement par un effet dénominateur. Cette baisse résulte de la forte croissance des encours bruts de ce produit, en hausse de 13 % entre 2023 et 2024.

En 2025, les créances en souffrance ont poursuivi leur baisse pour atteindre 1 710 MMAD, ramenant le taux des impayés de 18,7 % à 16,1 % en 2025. Cette performance repose sur quatre piliers :

- Une meilleure maîtrise des nouveaux impayés ;
- Une efficacité accrue du recouvrement ;
- L'alignement d'une règle de défaut sur la réglementation locale (abandon de certaines normes de Société Générale France) avec un impact positif sur les encours en souffrance d'environ 100 MMAD ;
- Et enfin, une politique de radiation à hauteur de 115 MMAD.

VI.7.4 Taux de couverture et taux de provisionnement

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonctionnaires	528	457	427	-13,4%	-6,6%
Conventionnés	231	188	159	-18,6%	-15,4%
Prélèvement bancaire	734	789	830	7,5%	5,2%
Total Provisions y c. agios réservés	1 493	1 435	1 416	-3,9%	-1,3%
Taux de couverture (provisions/créances en souffrance)	79,6%	79,8%	82,8%	17 pbs	305 pbs
Taux de provisionnement (provisions/encours brut comptable)	16,0%	14,9%	13,4%	-105 pbs	-158 pbs

Source : EQDOM (comptes sociaux)

En 2024, les encours en défaut sont correctement couverts par les provisions, avec un taux de couverture de 79,8%. Le stock de provisions des produits en prélèvements bancaires a connu une tendance haussière ces trois dernières années.

La hausse de la provision sur les produits en prélèvements bancaires est corrélée à la hausse des encours sur les segments concernés, en particulier l'automobile qui a augmenté de 7% entre 2022 et 2023, et de 13% entre 2023 et 2024.

En 2025, le taux de couverture s'est nettement renforcé pour s'établir à 82,8 % sous l'impulsion d'une politique de rigueur accrue. Ce niveau de maîtrise du risque confirme la qualité de la couverture des créances en souffrance par EQDOM.

VI.8. Procédure de recouvrement

Les clients ayant des échéances impayées font d'abord l'objet d'une procédure de recouvrement amiable. En cas de non-régularisation de leur situation, une procédure de recouvrement par voie judiciaire est engagée à leur encontre.

Recouvrement amiable

Le recouvrement amiable se déroule en deux phases :

- Phase du recouvrement commercial (phoning) : Dès constatation de l'impayé, les clients sont relancés par téléphone et par écrit (Lettres-SMS et Push vocaux).
- Phase du recouvrement précontentieux (Terrain) : En cas de non-accord et en fonction des règles d'affectation, les clients sont transférés au recouvrement terrain.

Recouvrement judiciaire

EQDOM procède à l'étude des dossiers physiques de crédit et au choix des procédures judiciaires adéquates à entamer par ses avocats.

✓ Cas des dossiers de crédit non affecté :

- Envoi par l'avocat d'une mise en demeure recommandée avec accusé de réception aux débiteurs.
- Notification et exécution des ordonnances et jugements rendus.

✓ Cas des dossiers de crédits affectés - automobiles :

- Localisation du véhicule financé pour sa restitution, après obtention du jugement de restitution.
- Vente judiciaire du véhicule restitué, au profit d'EQDOM.
- Poursuite du débiteur pour le reliquat de la créance, si le produit de vente reçu ne couvre pas la totalité du montant impayé.

VI.9. Encours Net comptable

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours brut ⁽¹⁾	9 338	9 605	10 607	2,9%	10,4%
Provisions ⁽²⁾	1 269	1 246	1 229	-1,8%	-1,4%
Encours net	8 069	8 359	9 378	3,6%	12,2%

Source : EQDOM (comptes sociaux)

(1) L'encours brut intègre les immobilisations en Crédit-bail.

(2) Hors agios réservés

En 2024, le stock de provisions a légèrement reculé, passant de 1 269 en 2023 à 1 246 MMAD, traduisant une amélioration de la qualité du portefeuille. Parallèlement, les encours bruts ont affiché une progression par rapport à l'exercice précédent. Cette dynamique s'est traduite par une hausse de 3,6% des encours nets de provisions.

En 2025, le stock de provisions a enregistré une baisse 1,4%, passant de 1 246 MMAD en 2024 à 1 229 MMAD, malgré la hausse des encours et de la production. Cette baisse s'explique par une meilleure maîtrise du risque de défaut et par des opérations d'assainissement (radiations) visant les dossiers anciens sans perspective de recouvrement.

PARTIE V. INFORMATION ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Environnement

Du fait de la nature de ses activités de services, EQDOM présente une empreinte environnementale directe limitée, ne générant ni pollution majeure ni déchets industriels nécessitant des processus de recyclage complexes.

Toutefois, consciente de son rôle dans la transition écologique, l'entreprise inscrit son action dans une démarche proactive de responsabilité environnementale, fondée sur l'optimisation continue de ses consommations de ressources.

À ce titre, EQDOM a engagé depuis plusieurs années des initiatives structurantes, notamment :

- La maîtrise des consommations d'énergie et d'eau
- La modernisation des infrastructures techniques

Cet engagement a été reconnu en 2019 par le Prix de l'Efficacité Énergétique de Société Générale, récompensant le déploiement intégral d'un système d'éclairage LED au siège social.

II. Approche RSE

La démarche RSE d'EQDOM est menée dans le respect strict des obligations légales et réglementaires applicables, telles que prévues par la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, modifiée et complétée, ainsi qu'à la circulaire de l'AMMC n°3/19 du 20 Février 2019 telle que modifiée et complétée encadrant les opérations et informations financières.

Au-delà de cette conformité, EQDOM développe une approche intégrée visant à concilier performance économique, responsabilité sociale et impact environnemental.

III. Réalisations

En 2025, EQDOM a franchi une étape déterminante de sa transformation RSE en définissant et déployant une nouvelle feuille de route structurée autour de trois axes stratégiques majeurs.

Axe 1 : Réduction de l'empreinte carbone

Ce premier axe incarne l'ambition d'EQDOM d'intégrer les meilleurs standards de responsabilité sociétale. Portée par une dynamique collective associant l'entreprise et ses collaborateurs, cette stratégie se traduit par des actions concrètes et mesurables sur les volets immobiliers et logistiques :

- Efficacité énergétique : généralisation de l'éclairage LED au siège social et installation de détecteurs de présence dans les zones de circulation, éliminant les consommations superflues hors périodes d'activité ;
- Sobriété opérationnelle : optimisation des plages horaires d'allumage des enseignes lumineuses, désormais indexées sur les cycles d'activité réelle de l'établissement ;
- Mobilité durable : renouvellement de la flotte de coursiers par des motos électriques, réduisant directement les émissions de CO2 liées aux déplacements professionnels ;
- Sensibilisation interne : lancement du déploiement de la Fresque du Climat. Deux collaborateurs ont été formés et certifiés « Fresqueurs » internes, avec pour mission d'animer des ateliers auprès de l'ensemble des effectifs tout au long de l'année 2026.

Axe 2 : Financements à impact positif

EQDOM réaffirme son ambition de devenir un acteur de référence dans l'accompagnement de la transition écologique au Maroc. Cette vision s'est concrétisée en 2025 par une présence active au Salon Green Auto-Expo, où EQDOM a déployé une offre commerciale exclusive dédiée aux véhicules écologiques, facilitant l'accès de ses clients à une mobilité durable.

Par ailleurs, des partenariats spécifiques sont en cours d'élaboration pour construire une proposition de valeur pertinente en matière de financement à impact, avec pour vocation de créer un effet de levier sur la consommation responsable.

Axe 3 : Employeur Responsable

La responsabilité d'EQDOM en tant qu'employeur s'inscrit dans un engagement historique en faveur de la diversité et de l'équité des genres. En 2025, l'entreprise affiche une quasi-parité à l'échelle globale (48,3 % de femmes).

EQDOM poursuit, par ailleurs, ses efforts en vue de consolider les acquis en la matière et de promouvoir un environnement de travail positif, considéré comme un levier essentiel de fidélisation et d'épanouissement pour ses collaborateurs.

IV. Informations sociales

IV.1. Moyens Humains

La stratégie ressources humaines d'EQDOM repose sur une structuration rigoureuse, articulée autour de quatre axes majeurs :

Politique de gestion de carrière : cette politique, considérée comme un levier stratégique du management des talents, vise à assurer le recrutement, le développement et la fidélisation des compétences, en s'appuyant sur un accompagnement continu des collaborateurs. Celui-ci se traduit notamment par :

- L'élaboration des plans de formation ciblés ;
- Un système d'évaluation annuelle de la performance ;
- Une gestion proactive de la mobilité interne, fondée sur les principes de transparence et d'équité, notamment par la publication des opportunités de staffing via la bourse d'emploi interne ;
- La mise en place d'un plan de succession pour les postes clés, en parfaite adéquation avec la stratégie du groupe.

Politique de rémunération : Les politiques de recrutement et de rémunération d'EQDOM s'inscrivent dans une logique cohérente de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).

Définies en concertation avec le Conseil d'Administration et validées annuellement par le Comité des Rémunérations, ces politiques constituent des leviers essentiels au service de la performance durable de l'entreprise.

La politique de rémunération adoptée par EQDOM repose sur un équilibre entre attractivité, équité interne et reconnaissance de la performance. Elle se compose de plusieurs éléments complémentaires :

- Une rémunération fixe, déterminée en fonction des responsabilités exercées, des compétences détenues, de la maîtrise du poste ainsi que des références de marché ;
- Une rémunération variable indexée sur la performance individuelle et collective, mesurée à travers l'atteinte des objectifs annuels.

Au-delà de la rémunération fixe et variable, EQDOM dispose d'une politique d'avantages sociaux diversifiée visant à renforcer l'attractivité de l'entreprise et à favoriser le bien-être de ses collaborateurs. Parmi ces avantages figurent notamment : une couverture médicale étendue, un régime de retraite complémentaire, des primes diverses, l'accès à des centres d'estivage et des crédits à taux préférentiels.

Politique de recrutement : Cette politique repose sur une planification rigoureuse, élaborée chaque année en cohérence avec les orientations stratégiques du groupe et d'EQDOM.

La mobilité interne est systématiquement privilégiée en réponse aux besoins de staffing identifiés. Aussi, dans une logique de synergie régionale, la mobilité au sein des entités du groupe est également encouragée.

Le recrutement externe intervient en dernier recours, principalement pour répondre à des besoins spécifiques sur des postes techniques, nécessitant un niveau d'expertise pointu ou une expérience confirmée dans des domaines particuliers.

Politique de formation : Cette politique constitue l'un des axes stratégiques majeurs d'EQDOM en matière de gestion des Ressources Humaines. Elle s'inscrit dans une approche intégrée de GPEC, visant à anticiper les évolutions métier, à accompagner les transformations organisationnelles et à sécuriser les parcours professionnels des collaborateurs. Les programmes s'articulent autour de cinq axes stratégiques de développement :

- Le renforcement des compétences métiers ;
- Le leadership et le management ;
- L'excellence dans la relation Client ;
- L'amélioration de l'efficacité opérationnelle ;
- Le développement de compétences transverses adaptées aux évolutions du marché.

Effectif d'EQDOM

Les effectifs d'EQDOM sont composés de 48,3% de femmes et 51,7% d'hommes.

Au 31 décembre 2025, l'effectif d'EQDOM s'est établi à 271 personnes, contre 274 personnes à fin 2024, avec un taux d'encadrement de l'ordre de 44,6%.

Effectif	2023	2024	2025	Var 24/23	Var 25/24
Cadres *	128	124	121	-3,1%	-2,4%
Non Cadres	153	150	150	-2,0%	0,0%
Total effectif	281	274	271	-2,5%	-1,1%
Taux d'encadrement	45,6%	45,3%	44,6%	-30 pbs	-61 pbs
Dont effectif détaché **	10	8	7	-20,0%	-12,5%

Source : EQDOM

(*) Intègre l'effectif de la Direction

(**) Effectif y compris le personnel détaché. Pour l'effectif détaché, l'organisme employeur est Saham Bank.

Sur la période 2023-2025, les principaux indicateurs RH de la société se présentent comme suit :

	2023	2024	2025
Répartition par catégorie	126 cadres 2 directeurs 153 non-cadres	122 cadres 2 directeurs 150 non-cadres	119 cadres 2 directeurs 150 non-cadres
	71 Cadres Hommes 55 cadres femmes	67 Cadres Hommes 55 cadres femmes	67 Cadres Hommes 52 cadres femmes
Répartition par sexe pour chaque catégorie	2 Directeurs Hommes 0 Directrice Femme	1 Directeur Homme 1 Directrice Femme	1 Directeur Homme 1 Directrice Femme
	73 Non-cadres Hommes et 80 non-cadres femmes	72 Non-cadres Hommes et 78 non- cadres femmes	72 Non-cadres Hommes et 78 non- cadres femmes
Répartition des effectifs par ancienneté	< à 10 ans = 64 de 10 à <20 ans = 118 > à 20 ans = 99	< à 10 ans = 65 de 10 à <20 ans = 114 > à 20 ans = 95	< à 10 ans = 73 de 10 à <20 ans = 104 > à 20 ans = 94
Nombre de représentants du personnel	7 titulaires & 7 suppléants	5 titulaires & 5 suppléants	5 titulaires & 5 suppléants
Nombre d'accidents de travail	5	2	1
Nombre de jours de grève	0	0	2

Nombre de licenciements	0 cadre 0 non-cadre	0 cadre 0 non-cadre	0 cadre 1 non-cadre
Nombre de démissions	4 Cadres 6 Non-cadres	7 Cadres 5 Non-cadres	4 Cadres 3 Non-cadres
Nombre de recrutements	4 Cadres 1 Non-cadres	11 Cadres 9 Non-cadres	9 Cadres 9 Non-cadres
Nombre des litiges sociaux (collectifs et individuels)	0	0	1*
Nombre des départs à la retraite	2	2	5
Nombre des décès	0	1	0
Nombre des départs anticipés	14	8	7
Nombre des fins de contrats de détachement	0	2	1
Nombre des fins de contrats ANAPEC	0	2	0

Source : EQDOM

(*) Il s'agit d'un litige individuel

Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par sexe

	2023			2024			2025		
Nature de contrat	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Contrat à durée indéterminée - CDI	268	138	130	266	135	131	257	131	126
Stagiaires - ANAPEC	3	2	1	0	0	0	7	4	3
Détachement – Saham Bank	10	6	4	8	5	3	7	5	2
Total effectif fin de période-hors intérim	281	146	135	274	140	134	271	140	131
"Personnel intérimaire" fin de période	28	9	19	20	5	15	40	18	22

Source : EQDOM

Répartition de l'effectif par nature de contrat (CDI, CDD, intérim...) / par ancienneté

	Ancienneté moyenne - fin de période		
Nature de contrat	2023	2024	2025
Contrat à durée indéterminée - CDI	16,5	16,6	16,9
Stagiaires - ANAPEC	1,0	0	0,2
Détachement - Saham Bank	1,2	1,7	2,3
Total effectif fin de période-hors intérim	281	274	271

Source : EQDOM

PARTIES VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie de développement

En 2025, EQDOM a poursuivi sa trajectoire de transformation entamée les années précédentes, en consolidant les acquis et en accélérant les initiatives stratégiques. Cette dynamique s'inscrit dans une volonté d'alignement constant avec les orientations de l'entreprise, tout en renforçant l'agilité et la performance du SI.

Les projets engagés visent à soutenir l'innovation, améliorer l'expérience client et optimiser les processus métiers à travers les axes suivants :

- Accélération de la transformation digitale : digitalisation des processus métiers, automatisation des process et amélioration de l'expérience client, refonte du parcours digital ;
- Optimisation des modèles : développement de l'architecture SI, rationalisation des process SI et renforcement de l'efficacité des processus métier ;
- Renforcement des fondamentaux IT ;
- Refonte du SI cœur ;
- Appui à la compétitivité et augmentation de la performance sur le marché : mise en place de solutions à forte valeur ajoutée permettant de soutenir la croissance du PNB et maximiser les résultats.

I.1. Feuille de route d'EQDOM

La feuille de route 2025 de la DOSIT s'inscrit pleinement dans les orientations stratégiques de l'entreprise avec pour ambition de positionner le système d'information comme un levier clé de création de valeur.

Elle s'articule autour des grands enjeux stratégiques, réglementaire et métier en assurant une cohérence globale entre les priorités IT et les besoins des lignes métier.

Cette feuille de route ambitionne une urbanisation SI et traduit la volonté d'excellence opérationnelle à travers une gouvernance IT renforcée et rigoureuse pour soutenir la performance opérationnelle à travers des projets structurants innovants et à fort impact.

I.2. Plan de transformation

Le plan de transformation de la DOSIT s'inscrit dans une stratégie structurée et progressive conçu pour accompagner les grandes orientations de EQDOM. Ce plan repose sur une feuille de route claire, construite autour de programmes clés, apporteur de valeur et aligné sur les priorités métiers et technologiques.

Parmi ces programmes figurent :

- L'urbanisation IT : avec un objectif de garantir une architecture robuste, évolutive et capable de soutenir les exigences de performance et d'accompagner le métier dans la réalisation des objectifs stratégiques
- La modernisation du socle technique : se doter de solutions et enablers¹¹ IT nécessaires à l'atteinte de l'architecture cible (signature électronique, numérisation, GED, BPM...) ;
- L'évolution du système d'information cœur de métier : programme majeur dans la feuille de route IT qui vise à remplacer le SI historique par un Core Lending System (CLS) moderne répondant aux dernières exigences technologiques mais aussi capable de répondre aux besoins fonctionnels qui viendront accompagner les initiatives de transformation de l'entreprise ;
- La digitalisation de bout en bout du parcours client pour accélérer la transformation digitale et améliorer l'expérience client ;
- Le programme d'autonomisation visant à réussir la séparation avec le groupe SG, et la continuité d'activité sur quelques fonctions métier avec des solutions locales.

Principaux projets réalisés en 2023

- Mise en place d'une application mobile pour la digitalisation du parcours crédit ;

¹¹ Il s'agit des outils technologiques et logiciels utilisés par les équipes IT

- Evolutions du site transactionnel ;
- Enrichissement du système de gestion par plusieurs besoins métiers ;
- Evolutions sur le système de servicing ;

Principaux projets réalisés en 2024

- Parcours digitaux :
 - ✓ Mise en place de nouveaux parcours clients et partenaires avec des solutions digitales ;
 - ✓ Mise en place de la solution 'identité numérique de DGSN' pour la détection des cartes frauduleuses en agence.
- Enablers IT : mise en place d'initiatives IT supportant la transformation digitale et la prise en charge de besoins métiers visant l'efficacité opérationnelle ;
- Chantiers visant l'urbanisation du SI pour améliorer les process métiers et permettre une meilleure couverture fonctionnelle de la chaîne de valeur ;
- Mise en conformité par rapport à des réglementations et respect des délais réglementaires (Retenue TVA et IR à la source, circulaire de gestion des mains levées...).

Principaux projets réalisés en 2025

- Refonte SI : choix et acquisition de la solution cible et cadrage des travaux de mise en œuvre
- Accélération de la digitalisation des process : Livraison des parcours en full digital pour les clients PB, fonctionnaires et partenaires ;
- Modernisation du socle technique et renforcement des Enablers IT (BPM, RPA...) ;
- Automatisation des premiers process métiers ;
- Digitalisation du processus Achat avec la mise en place du nouveau processus P2P ;
- Cadrage d'une solution de gestion des réclamations clients ;
- Mise en place d'une data plateforme permettant de structurer, fiabiliser et exposer une source unique de donnée.

Principaux projets en cours de réalisation en 2026

- Refonte SI : Démarrage des travaux de mise en œuvre du nouveau CLS ;
- Refonte du parcours Front agence et du SAV pour une meilleure expérience globale :
 - ✓ Optimisation des processus et de l'outillage pour les clients et collaborateurs, permettant de réduire le temps de saisie des dossiers, d'accroître la réactivité opérationnelle et de renforcer la satisfaction client ;
 - ✓ Mise en place d'une nouvelle solution pour la centralisation et la gestion des interactions clients (Réclamation etc).
- Modernisation de la Data Plateforme : Enrichissement du pilotage avec des tableaux de bord stratégiques destinés à assurer le pilotage opérationnel et décisionnel des différentes fonctions, à travers une sélection de KPIs fiables et adaptés ;
- Mise en place d'un hub de paiement visant à centraliser et automatiser l'ensemble de la gestion du cycle de vie des prélèvements ;
- Refonte du recouvrement : Lancement du chantier pour la mise en place d'une solution complète et unifiée couvrant toutes les phases du recouvrement.

I.3. Projet SogeConso

Le projet Sogeconso a pour objectif de mettre en place un modèle synergétique sur le crédit à la consommation au sein du groupe Saham Bank. Le principal fil conducteur est de capitaliser sur le savoir-faire d'EQDOM, spécialiste du crédit à la consommation depuis presque 50 ans.

Historiquement, le projet a débuté en mars 2019 sur un modèle Producteur/Distributeur et opérationnalisé sur une direction régionale pilote. Le portage des encours était réalisé par EQDOM assorti d'un partage de valeur avec la banque pour son rôle de distributeur.

Le partenariat (Producteur - Distributeur) a évolué vers un modèle de Servicing articulé autour de 3 axes clés : L'octroi, le scoring et le recouvrement. Ainsi, EQDOM propose depuis fin 2021 à Saham Bank service Octroi et scoring comprenant l'usage d'un outil de saisie et scoring des dossiers de crédit à la consommation non affectés initiés par les agences Saham Bank. Cette première étape a été réalisée fin 2021 et généralisée dès début 2022.

Dans ce nouveau modèle de servicing, le portage des engagements est réalisé par Saham Bank. En effet l'outil mis à la disposition par EQDOM est connecté aux chaînes de traitement de Saham Bank.

Cette première phase comprend les services suivants fournis par EQDOM à Saham Bank dans le cadre d'un contrat de prestation de services :

- Un outil d'octroi (connecté par une API au système d'information de Saham Bank) permettant aux agences Saham Bank de saisir des demandes de crédit à la consommation pour leur client (déjà entré en relation) et offrant des fonctionnalités pour permettre une fluidité du traitement jusqu'au déblocage dans les chaînes de Saham Bank ;
- Une solution de scoring hébergeant les règles et la politique d'octroi Saham Bank ;
- Une prestation de monitoring de ces grilles (analyse et restitution experte des résultats des scores) ;
- Des reportings permettant à Saham Bank de piloter son activité ;
- Une assistance utilisateur permettant de traiter les demandes des agences ;
- Un processus de demandes de changement.

Par ailleurs, un autre volet du servicing a été activé dès fin 2022 concernant le recouvrement. En effet, EQDOM réalise pour le compte de la DREC de Saham Bank, le recouvrement de lots de dossiers RETAIL. Une première période de test en 2022 à débouché (novembre 2022) sur un renouvellement pour une période de 2 ans. Une convention de prestation de services est en place à cet effet. L'ambition est de mettre en exergue tout le savoir-faire de EQDOM à travers son dispositif (humain et processus), son pilotage, son expertise recouvrement de société spécialisée.

En 2023-2024, dans le cadre de la convention de servicing recouvrement Retail reliant EQDOM à Saham Bank, le recouvrement d'EQDOM a géré douze campagnes de recouvrement (12 portefeuilles) en recouvrement amiable.

En 2025, le recouvrement a continué le traitement des portefeuilles partagés par la DREC, dans le cadre de la convention de servicing, et a géré six campagnes de plus, soit un total de dix-huit campagnes (18 portefeuilles), depuis le démarrage du partenariat.

Quelques indicateurs

Octroi	2024	2025
Nombre de dossiers financés par Saham Bank	16 037	14 196
Commission TTC générée pour EQDOM (MAD)	2 790 438	2 469 600

Source : EQDOM

Recouvrement	2024	2025
Nombre de clients	4 200	3 417
Montant impayé géré par EQDOM (MAD)	40 526 183	22 168 204
Montant encaissé suite action EQDOM (MAD)	7 521 264	4 769 053
Commission TTC générée pour EQDOM (MAD)	451 276	299 861

Source : EQDOM

II. Stratégie d'investissement

Au cours des trois derniers exercices, la politique d'investissement d'EQDOM a été principalement orientée vers la modernisation et la transformation de son système d'information, en cohérence avec les ambitions de transformation digitale et d'amélioration de la performance opérationnelle de la Société.

Les investissements réalisés sur la période 2023-2025 se présentent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025
Investissement IT	12,1	26,7	47,9
Autres investissements (**)	2,3	1,9	3,4
Total	14,4	28,6	51,3

Source : EQDOM

(**) Essentiellement des investissements d'agencement

La progression des investissements sur la période reflète la montée en puissance progressive des chantiers de transformation engagés par EQDOM, avec une part prépondérante consacrée aux investissements informatiques.

La stratégie d'investissement vise principalement à :

- Renforcer l'efficacité opérationnelle, notamment à travers l'automatisation et la digitalisation des processus de traitement des demandes de crédit
- Moderniser et sécuriser le système d'information, afin de renforcer sa résilience, sa fiabilité et son niveau de sécurité
- Développer les capacités technologiques et d'exploitation de la donnée, notamment à travers le déploiement de nouvelles technologies et de solutions innovantes
- Améliorer l'expérience client et l'agilité des métiers, en développant des parcours et des outils plus simples, fluides et adaptés aux besoins des utilisateurs.

En 2023, le niveau des investissements IT s'est établi à 12,1 MMAD. Certaines dépenses engagées au titre du lancement et du cadrage de nouveaux projets n'étaient pas immobilisables, ce qui explique un niveau d'investissement comptabilisé plus limité sur cet exercice.

En 2024, les investissements IT ont plus que doublé pour atteindre 26,7 MMAD, traduisant le lancement de plusieurs chantiers structurants dans le cadre de la transformation du système d'information et de la digitalisation de l'entreprise.

En 2025, EQDOM a poursuivi et accéléré ses efforts de transformation, avec des investissements IT atteignant 47,9 MMAD. Cette progression s'explique notamment par le déploiement de nouveaux socles technologiques, le développement des capacités en matière de Data, d'API ainsi que par la poursuite de la modernisation des outils et environnements de travail. Ces investissements ont pour objectif d'améliorer l'expérience client, de renforcer la maîtrise des risques et d'accroître l'efficacité opérationnelle des métiers.

À l'avenir, EQDOM entend poursuivre sa politique d'investissement en privilégiant les projets contribuant directement à sa transformation, à l'amélioration de son efficacité opérationnelle, au renforcement de la sécurité de son système d'information et à l'amélioration de l'expérience de ses clients

III. Moyens techniques

La plateforme informatique d'EQDOM est desservie à travers une architecture constituée d'un panel applicatif diversifié. Il permet de servir les différents canaux de distribution :

- Canal agence /Customer care ;
- Canal Self Care à travers des sites internet ;
- Canal partenaire.

Les équipes informatiques continuent à mettre en place les outils nécessaires pour bâtir un socle technologique up to date, ouvert et servicisé qui permet de mettre en place des solutions innovantes.

Dispositif Infrastructure et end user

Les infrastructures d'EQDOM sont hébergées dans un data center répondant aux standards internationaux. Des équipes internes EQDOM exploitent, maintiennent et adressent un nombre de projets visant à moderniser les infrastructures et accompagner la transformation technologique.

Dispositif sécurité

EQDOM dispose d'un dispositif de sécurité des systèmes d'information structuré, reposant sur un ensemble cohérent de solutions, de processus et de contrôles visant à assurer la protection, la détection et la prévention des risques liés à la sécurité de l'information. Ce dispositif s'inscrit dans une démarche globale de gestion des risques, en conformité avec les exigences réglementaires et les standards du Groupe.

Une organisation dédiée est en place pour assurer la supervision continue des événements de sécurité, l'analyse des alertes issues des différents outils de détection, ainsi que le pilotage des incidents de sécurité. Cette organisation contribue activement au renforcement de la posture de sécurité et à la maîtrise des risques opérationnels.

Au cours de l'exercice, EQDOM a poursuivi ses efforts de consolidation et d'amélioration continue de son dispositif, à travers le déploiement de mesures techniques et organisationnelles, le renforcement des contrôles de sécurité, ainsi que la mise en œuvre d'actions de sensibilisation des collaborateurs. Ces initiatives s'inscrivent dans une logique de résilience et visent à garantir un niveau de sécurité adapté aux enjeux et aux évolutions du contexte de menace.

PARTIES VII. SITUATION FINANCIERE D'EQDOM

I. Sélection d'indicateurs financiers consolidés

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
PNB	553	550	602	-0,6%	9,4%
Charges générales d'exploitation	287	326	357	13,6%	9,5%
Coût Net du Risque (CNR)	106	125	75	17,7%	-39,8%
Résultat net consolidé	89	-5	99	<-100%	>100%
Encours brut	9 925	10 258	11 376	3,4%	10,9%

Source : EQDOM

Evolution des indicateurs financiers entre 2023 et 2024

Le PNB est en légère baisse de (-0,6%) dû principalement à :

- La hausse des produits d'intérêts et commissions perçues en lien avec la performance de la production principalement sur le segment LOA ;
- L'augmentation des charges de refinancement expliquée par le renouvellement des anciennes tombés dont les taux étaient plus avantageux.

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 13,6% liées principalement à (i) la progression des commissions servies aux apporteurs d'affaire de 9 MMAD, (ii) le coût du contrôle fiscal en matière de l'IR pour un montant de 20 MMAD ; (iii) une hausse des dotations aux amortissements de 2 MMAD.

Le CNR est en hausse de 19 MMAD (+17,7%) impacté, principalement, par des événements exogènes relatifs aux grèves successives des greffiers, avocats et huissiers de justice durant la période de juillet à novembre 2024.

En 2024, le résultat net consolidé atteint -5 MMAD impacté par une charge fiscale exceptionnelle liée au contrôle fiscal d'un montant de 82 MMAD.

L'encours brut s'établit à 10 258 MMAD en 2024 affichant une hausse de 3,4% par rapport à 2023. Cette hausse est portée par la forte dynamique de la production réalisée en 2024, en particulier, le crédit auto dont la quote-part dans le Mix produit est passée de 47% en 2023 à 49% en 2024.

Evolution des indicateurs financiers entre 2024 et 2025

A fin 2025, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 602 MMAD en hausse de 9,4% par rapport à 2024, expliquée principalement par la hausse des produits d'exploitation bancaire (+12,9%).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 9,5% expliquée principalement par la hausse des charges de personnel (+5,8%) et les charges externes (+26,3%).

Le CNR est en baisse de 50 MMAD (-39,8%) expliquée par des actions ciblées menées, ainsi qu'un pilotage très rapproché du CNR et aussi par l'amélioration du recouvrement contentieux.

En effet, au premier semestre 2025, le lancement de plusieurs actions ciblées et non récurrentes a permis d'importantes reprises de provision. Ces initiatives ont principalement visé deux segments de clientèle : les fonctionnaires, via la régularisation des dossiers repris à la source, et le segment automobile, à travers des actions intensives menées avec des cabinets de recouvrement sur les dossiers anciens les plus significatifs.

Par conséquent, le niveau du CNR en 2025 revêt un caractère exceptionnel en raison d'un effet de stock.

En 2025, le résultat net consolidé atteint 99 MMAD en raison de la hausse du PNB (+9,4%). Cette hausse s'explique également par le fait qu'en 2024, le résultat net d'EQDOM a été impacté par une charge fiscale exceptionnelle liée au contrôle fiscal.

L'encours brut s'établit à 11 376 MMAD en 2025 affichant une hausse de 10,9% par rapport à 2024, expliquée par la hausse de la production, en particulier sur le segment crédit automobile.

II. Rapports des commissaires aux comptes

II.1. Rapport général des commissaires aux comptes relatif aux comptes sociaux

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2025, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.464.722 KMAD dont un bénéfice net de 95.498 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A. au 31 décembre 2025, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.901 MMAD et 3.290 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.229 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM S.A. et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	--

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A.
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A. (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.369.225 KMAD dont une perte nette de 6.963 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A. au 31 décembre 2024, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM S.A. à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM S.A. constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 2.616 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM S.A. et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	--

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Audit des états de synthèse

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 30 mai 2023, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société EQDOM S.A (la « société »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC). Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 1.468.052 KMAD dont un bénéfice net de 89.894 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société EQDOM S.A au 31 décembre 2023, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	---

Responsabilités de la Direction et des responsables de la Gouvernance à l'égard des états de synthèse

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilité de l'Auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans l'ETIC, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

II.2. Rapport général des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2025

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société EQDOM S.A. et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.486.439 KMAD dont un bénéfice net de 99.261 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2025, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2025, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.901 MMAD et 2.100 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.229 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 avril 2026

Les Commissaires aux Comptes

BDO S.A.
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2024

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société EQDOM S.A. et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, l'état des soldes de gestion consolidé, le tableau des flux de trésorerie consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.387.783 KMAD dont une perte nette consolidée de 4.715 KMAD.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le groupe à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le groupe constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.554 MMAD et 1.673 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.246 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par le groupe et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 25 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

Rapport des Commissaires Aux Comptes relatif aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2023

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société EQDOM S.A et de sa filiale (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé du bilan au 31 décembre 2023, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 1.484.916 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 89.125 KMAD.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables nationales en vigueur.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle	
Risque identifié	Notre réponse

Les crédits à la clientèle et les immobilisations données en LOA sont porteurs d'un risque de crédit qui expose EQDOM à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. EQDOM constitue des provisions destinées à couvrir ce risque. Ces provisions sont déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions. L'évaluation des provisions en couverture des créances requiert : - L'identification des engagements en souffrances ; - L'évaluation du montant des provisions en fonction des différentes catégories de classification des créances. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC). Au 31 décembre 2023, les créances sur la clientèle nettes et les immobilisations données en LOA nettes s'élèvent respectivement à 5.502 MMAD et 2.342 MMAD. Le montant total des provisions constituées au titre du risque de crédit, en application des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib, s'élève à 1.269 MMAD. Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux créances sur la clientèle et aux immobilisations données en LOA ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par EQDOM et testé les contrôles clés relatifs à la classification des créances et à l'évaluation des provisions y afférentes. Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Revoir les règles de classification des créances sur la clientèle et des immobilisations données en LOA et leur conformité au PCEC et aux dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib ; - Vérifier le calcul des provisions pour créances en souffrance en application des règles mises en place.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables nationales en vigueur, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers

consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 28 mars 2024

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory
M. Abderrahim GRINE
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON
M. Faïçal MEKOUAR
Associé

III. Analyse des comptes consolidés d'EQDOM au 31 décembre 2025

III.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés d'EQDOM ont été établis conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Le périmètre de consolidation pour les exercices 2023, 2024 et 2025 est détaillé dans le tableau ci-dessous :

Société	Activité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Société Loste & Cie	Gestion des contrats d'assurance	97%	97%	Intégration globale

Source : EQDOM

Le périmètre de consolidation n'a pas connu de changement durant la période 2023-2025.

La participation dans Loste & Cie est restée stable sur les trois dernières années.

III.2. Présentation et analyse des comptes de produits et de charges consolidés

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire	1 839	1 918	2 166	4,3%	12,9%
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	516	513	536	-0,7%	4,5%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	0	-	>100%	-100%
Produits sur titres de propriété	0	-	-	-100%	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1245	1319	1534	5,9%	16,3%
Commissions sur prestations de service	67	86	96	28,4%	12,0%
Autres produits bancaires	10	0	0	-95,3%	-69,6%
Charges d'exploitation bancaire	1286	1368	1564	6,4%	14,4%
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	69	52	28	-24,7%	-46,5%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	90	131	180	45,3%	37,2%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1123	1176	1351	4,8%	14,9%
Autres charges bancaires	4	8	6	>100%	-32,5%
Produit Net Bancaire	553	550	602	-0,6%	9,4%
Produits d'exploitation non bancaire	2	3	3	43,0%	-3,8%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	287	326	357	13,6%	9,5%
Charges de personnel	97	98	104	1,0%	5,8%
Impôts et taxes	2	3	2	23,5%	-16,1%
Charges externes	171	182	229	6,2%	26,3%
Autres charges générales d'exploitation	1	26	2	>100%	-93,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	15	17	19	12,2%	12,7%
Résultat brut d'exploitation	269	228	248	-15,3%	9,1%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	537	473	374	-11,9%	-20,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	380	267	242	-29,6%	-9,7%
Pertes sur créances irrécouvrables	112	163	109	45,2%	-33,3%
Autres dotations aux provisions	45	43	24	-5,0%	-43,2%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	421	338	286	-19,7%	-15,3%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	372	290	259	-21,9%	-10,7%
Récupérations sur créances amorties	15	16	16	6,4%	3,2%
Autres reprises de provisions	35	32	11	-6,7%	-65,3%
Résultat courant	153	93	160	-39,3%	73,0%
Produits non courants	19	6	7	-68,8%	24,7%
Charges non courantes	18	12	6	-31,3%	-54,4%
Résultat avant impôts	154	86	162	-43,9%	87,7%
Impôts sur les résultats	65	91	63	40,6%	-31,0%
Résultat net	89	-5	99	<-100%	>100%
Part du groupe	89	-5	99	<-100%	>100%
Part des intérêts minoritaires	1	1	1	9,2%	15,5%

Source : EQDOM

III.2.1 Produits d'exploitation bancaire consolidés

Les produits d'exploitation bancaire consolidés, sur la période 2023-2025, se détaillent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	-	-	-	-	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	516	513	536	-0,7%	4,5%
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	0	-	>100%	-100%
Produits sur titres de propriété	0	-	-	-100%	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 245	1 319	1 534	5,9%	16,3%
Commissions sur prestations de service	67	86	96	28,4%	12,0%
Autres produits bancaires	10	0	0	-95,3%	-69,6%
Produits d'exploitation bancaire	1 839	1 918	2 166	4,3%	12,9%

Source : EQDOM

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2023 et 2024

A fin 2024, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une hausse de 4,3% passant ainsi de 1 839 MMAD en 2023 à 1 918 MMAD en 2024. Cette hausse est expliquée par :

- L'évolution des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location de (+5,9%) due à la progression des encours de la LOA ;
- La forte hausse des commissions perçues (+28,4%) grâce à la bonne performance de la production, en particulier le crédit auto, compensée par une légère baisse des produits d'intérêts sur le segment crédit classique de -0,8%.

La baisse des autres produits bancaires est attribuable à la comptabilisation, en PNB, des PAT prescrits en 2023. Les autres produits bancaires comptabilisés en 2023 comprenaient l'impact des PAT.

Evolution des produits d'exploitation bancaire consolidés entre 2024 et 2025

A fin 2025, les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une hausse de 12,9% passant ainsi de 1 918 MMAD en 2024 à 2 166 MMAD en 2025. Cette hausse est expliquée par :

- La hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location (+16,3%) due à la progression des encours bruts de la LOA (+22,9%).
- La hausse des commissions perçues (+12%) principalement grâce à la LOA et au crédit classique, soutenues par une forte production (+22%).

III.2.2 Charges d'exploitation bancaire consolidées

Les charges d'exploitation bancaire consolidées, sur la période 2023-2025, se détaillent comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	69	52	28	-24,7%	-46,5%
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	90	131	180	45,3%	37,2%
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	1 123	1 176	1 351	4,8%	14,9%
Autres charges bancaires	4	8	6	>100%	-32,5%
Charges d'exploitation bancaire	1 286	1 368	1 564	6,4%	14,4%

Source : EQDOM

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2023 et 2024

En 2024, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 368 MMAD enregistrant une hausse de 6,4% principalement expliquée par :

- La hausse des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis de 45,3% due au remplacement des crédits bancaires (-24,7%) arrivées à échéance par des lignes BSF ;
- La hausse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location (+4,8%) expliquée par l'augmentation de l'encours comptable de la LOA (+11,6%).
- La hausse des autres charges bancaires s'élevant à 8 MMAD en 2024 est expliquée, principalement, par la hausse des frais d'émission et des commissions de gestion des BSF, ainsi que divers autres frais bancaires.

Evolution des charges d'exploitation bancaire consolidées entre 2024 et 2025

En 2025, les charges d'exploitation bancaire s'établissent à 1 564 MMAD enregistrant une hausse de 14,4% principalement expliquée par :

- La hausse des intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis de 37,2% suite à l'augmentation des volumes contrebalancée par un effet taux négatif (-3 MMAD) ;
- La hausse des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location (+14,9%) expliquée par l'augmentation de l'encours comptable (+22,9%).
- La baisse des autres charges bancaires s'élevant à 6 MMAD en 2025 (-32,5%).

III.2.3 Marge d'intérêts

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Intérêts crédit classique (1)	516	513	536	-0,7%	4,5%
Intérêts LOA (2) *	123	143	183	16,0%	28,4%
Refinancement (3)	159	183	208	14,9%	13,4%
Marge d'intérêts (1) +(2) - (3)	480	472	511	-1,7%	8,3%
Taux de marge **	92,9%	92,1%	95,4%	-0,9 pts	+3,3 pts

Source : EQDOM

(*) Intérêts LOA = produits nets des charges sur immobilisations en crédit-bail et en location

(**) Taux de marge = marge d'intérêts / intérêts crédit classique

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2023 et 2024

En 2024, la marge d'intérêts s'établit à 472 MMAD en retrait de -1,7% par rapport à 2023, expliquée par :

- L'amélioration de la marge d'intérêts sur la LOA de +16% tirée par l'augmentation de l'encours de la LOA de +11,6% suite à un mix produit en faveur de l'automobile ;
- La baisse des produits d'intérêts sur crédit classique de -0,7% affichant 513 MMAD. Les intérêts crédit classique (Perso et crédit classique auto) sont en légère baisse de (-0,7%) liés à un effet taux négatif de -9 MMAD compensés par (i) un effet volume positif de 6 MMAD et (ii) une hausse des commissions de +4 MMAD ;
- Le coût de refinancement a augmenté de 14,9% en 2024 lié essentiellement à un effet taux positif due au renouvellement des anciennes lignes arrivées à échéance à taux bas ($\approx 3,5\%$ en 2024 Vs $3,1\%$ en 2023) ainsi qu'un effet volume en lien avec la bonne performance de la production.
- Le cout moyen de refinancement en 2024 est supérieur à celui constaté en 2023 en raison de renouvellement des lignes BSF anciennes dont le taux moyen était de 2,4% vs de nouvelles lignes à des taux plus élevés autour de 3,4%.

Evolution de la marge d'intérêts consolidés entre 2024 et 2025

En 2025, la marge d'intérêts s'établit à 511 MMAD en hausse de 8,3% par rapport à 2024, expliquée par :

- L'amélioration de la marge d'intérêts sur la LOA de +28,4% tirée par l'augmentation de l'encours brut de la LOA de +22,9% en lien avec un mix produit en faveur de l'automobile ;
- La hausse des produits d'intérêts sur crédit classique de 4,5% affichant 536 MMAD. Les intérêts crédit classique (Perso et crédit classique auto) sont en hausse de +4,5% liés un effet volume positif de +29 MMAD et une hausse des commissions de +1 MMAD en lien avec la hausse de la production de l'Auto classique, atténué par un effet taux négatif de -9 MMAD ;

- Le coût de refinancement a augmenté de 13,4% en 2025 en lien avec l'augmentation des volumes, tandis que l'effet taux (-3 MMAD) traduit une amélioration du coût moyen.

III.2.4 Commissions sur prestations de services

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Commissions sur crédit classique	51	55	62	7,2%	13,1%
Frais d'acceptation dossiers	22	26	31	16,2%	17,6%
Frais de crédit bureau	1	1	1	10,3%	0,8%
Frais de gestion externes	15	16	19	5,8%	15,0%
Prestations de services SOGEFINANCEMENT	1	-	-	-100%	-
Prestations de service Sogeconso V2	2	2	2	-6,2%	-14,8%
Frais d'inscription Surêtés Mobilières	1	1	1	-13,4%	16,2%
Autres frais sur prestations de services	9	9	9	2,1%	4,2%
Frais d'acceptation LOA	16	31	34	95,5%	10,0%
Total des commissions perçues	67	86	96	28,4%	12,0%

Source : EQDOM

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2023 et 2024

En 2024, les commissions perçues s'élèvent à 86 MMAD en hausse de 28,4% tirée principalement par la hausse des frais d'acceptation LOA (+95,5%) liée à la bonne performance de la production du segment LOA ainsi que par la hausse des commissions sur crédit classique (+7,2%) expliquée par la hausse des frais d'acceptation des dossiers (+16,2%) et par la hausse des frais de gestion externe (+5,8%).

Evolution des commissions sur prestations de services consolidés entre 2024 et 2025

En 2025, les commissions perçues s'élèvent à 96 MMAD en hausse de 12% tirée principalement par la hausse des frais d'acceptation LOA (+10%) liée à la bonne performance de la production du segment LOA ainsi que par la hausse des commissions sur crédit classique (+13,1%) expliquée par la hausse des frais d'acceptation des dossiers (+17,6%) et par la hausse des frais de gestion externe (+15%).

III.2.5 Produit Net Bancaire consolidé (PNB)

L'évolution du PNB de la société EQDOM sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire	1 839	1 918	2 166	4,3%	12,9%
Charges d'exploitation bancaire	1 286	1 368	1 564	6,4%	14,4%
Produit Net Bancaire	553	550	602	-0,6%	9,4%

Source : EQDOM

Evolution du PNB consolidé entre 2023 et 2024

A fin 2024, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 550 MMAD en baisse de 0,6% par rapport à 2023. Cette baisse s'explique par une hausse des charges d'exploitation bancaire (+6,4%) plus importante que la hausse des produits d'exploitation bancaire (+4,3%).

Les produits d'exploitation bancaire consolidés d'EQDOM enregistrent une hausse de 4,3% passant ainsi de 1 839 MMAD en 2023 à 1 918 MMAD en 2024. Cette évolution s'explique principalement par la progression des « Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location » en lien avec la progression des encours LOA (+ 5,9%) et « Commissions sur prestations de service » (+28,4%) tirée par la bonne performance de la production, qui compense la légère baisse des « Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle » (-0,7%) expliquée par la quasi-stagnation des encours du Prêt Personnel.

Evolution du PNB consolidé entre 2024 et 2025

A fin 2025, le produit net bancaire consolidé d'EQDOM s'établit à 602 MMAD en hausse de 9,4% par rapport à 2024. Cette hausse s'explique principalement par une hausse des produits d'exploitation bancaire (+12,9%) passant ainsi de 1 918 MMAD en 2024 à 2 166 MMAD en 2025, expliquée par (i) la hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail et en location de (+16,3%) et (ii) la hausse des commissions perçues de (+12%).

Les charges d'exploitation bancaire affichent également une hausse de 14,4% passant de 1 368 MMAD en 2024 à 1 564 MMAD à 2025.

III.2.6 Résultat Brut d'Exploitation (RBE)

L'évolution du RBE de la société EQDOM sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit Net Bancaire	553	550	602	-0,6%	9,4%
Produits d'exploitation non bancaire	2	3	3	43,0%	-3,8%
Charges d'exploitation non bancaire	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	287	326	357	13,6%	9,5%
Charges de personnel	97	98	104	1,0%	5,8%
Impôts et taxes	2	3	2	23,5%	-16,1%
Charges externes	171	182	229	6,2%	26,3%
Autres charges générales d'exploitation	1	26	2	>100%	-93,7%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	15	17	19	12,2%	12,7%
Résultat brut d'exploitation	269	228	248	-15,3%	9,1%

Source : EQDOM

Evolution du RBE entre 2023 et 2024

En 2024, le résultat brut d'exploitation s'élève à 228 MMAD en retrait de 15,3% par rapport à 2023. Cette baisse est principalement expliquée par la hausse des charges générales d'exploitation de 13,6% et la baisse du PNB de - 0,6%.

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 13,6% par rapport à 2023 en lien principalement avec :

- La hausse des charges externes de 6,2% expliquée par la hausse des commissions servies en lien avec la bonne performance de la production ;
- La hausse des autres charges générales d'exploitation de plus de 100% affichant 26 MMAD expliquée par l'impact du redressement fiscal de l'IR à la suite du contrôle fiscal dont EQDOM a fait l'objet en 2024.

Evolution du RBE entre 2024 et 2025

En 2025, le résultat brut d'exploitation s'élève à 248 MMAD en hausse de 9,1% par rapport à 2024. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse du PNB de 9,4%.

Les charges générales d'exploitation sont en progression de 9,5% par rapport à 2024 en lien principalement avec :

- La hausse des charges externes de 26,3% expliquée par la hausse des commissions servies de 44,9% en lien avec la bonne performance de la production. En effet, les commissions servies ont augmenté de +23,2 MMAD, directement tirées par la bonne performance de la production, principalement au niveau de la LOA. Elles sont corrélées au niveau de la production puisqu'elles sont calculées sur la base des taux de commissions par concessionnaires/intermédiaires rapportés à la production réalisée ;
- La baisse des autres charges générales d'exploitation de plus de 93,7% affichant 2 MMAD est expliquée par l'effet de base de 2024 en lien avec les charges du contrôle fiscal.

III.2.7 Coefficient d'exploitation

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produit net bancaire (1)	553	550	602	-0,6%	9,4%
Charges générales d'exploitation (2)	287	326	357	13,6%	9,5%
Coefficient d'exploitation (2)/(1)	51,8%	59,2%	59,2%	+7,4 pts	+0,1 pts

Source : EQDOM

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2023 et 2024

En 2024, le coefficient d'exploitation consolidé s'élève à 59,2%, en hausse de 7,4 pts par rapport à 2023 ce qui s'explique par l'effet conjugué de la hausse des charges générales d'exploitation de 13,6% et la baisse du PNB de 0,6% en 2024.

Evolution du coefficient d'exploitation entre 2024 et 2025

En 2025, le coefficient d'exploitation consolidé s'affiche à 59,2%, expliquée par l'effet conjugué de la hausse des charges générales d'exploitation de 9,5% et la hausse du PNB de 9,4% en 2024.

III.2.8 Résultat courant consolidé

L'évolution du résultat courant consolidé de la société EQDOM sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat brut d'exploitation	269	228	248	-15,3%	9,1%
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	537	473	374	-11,9%	-20,9%
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	380	267	242	-29,6%	-9,7%
Pertes sur créances irrécouvrables	112	163	109	45,2%	-33,3%
Autres dotations aux provisions	45	43	24	-5,0%	-43,2%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	421	338	286	-19,7%	-15,3%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	372	290	259	-21,9%	-10,7%
Récupérations sur créances amorties	15	16	16	6,4%	3,2%
Autres reprises de provisions	35	32	11	-6,7%	-65,3%
Marge d'exploitation (Résultat courant/PNB)	27,6%	16,8%	26,6%	-10,7 pts	+9,8 pts
Résultat courant	153	93	160	-39,3%	73,0%

Source : EQDOM

Evolution du résultat courant consolidé entre 2023 et 2024

A fin 2024, le résultat courant consolidé s'établit à 93 MMAD, soit une baisse de 39,3% par rapport à 2023, principalement expliquée par :

- Le résultat brut d'exploitation est passé de 269 MMAD en 2023 à 228 MMAD en 2024 (-15,3%) expliquée par la baisse du PNB de (-0,6%) et la hausse des charges générales d'exploitation de (+13,6%) ;
- Les dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance affichent 267 MMAD en 2024 (-29,6%) ;
- Les pertes sur créances irrécouvrables affichent 163 MMAD en 2024 (+45,2%). La hausse s'explique par l'application d'un programme d'assainissement des créances contentieuses par des opérations de radiation, en respectant la réglementation en vigueur ;
- Les reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance ont connu une baisse de 21,9% en 2024.

Evolution du résultat courant consolidé entre 2024 et 2025

A fin 2025, le résultat courant consolidé s'établit à 160 MMAD, soit une hausse de 73% par rapport à 2024, principalement expliquée par :

- La hausse du résultat brut d'exploitation de 9,1% qui est passé de 228 MMAD en 2024 à 248 MMAD en 2025 expliquée par la hausse du PNB de +9,4% contrebalancée par la hausse des charges générales d'exploitation de +9,5% ;
- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 9,7% et qui affichent 242 MMAD en 2025 expliquée par des actions ciblées menées, ainsi qu'un pilotage très rapproché du CNR ;
- La baisse des pertes sur créances irrécouvrables qui affichent 109 MMAD en 2025 ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 10,7% en 2025.

III.2.9 Coût net du risque (CNR)

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	380	267	242	-29,6%	-9,7%
Pertes sur créances irrécouvrables	112	163	109	45,2%	-33,3%
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	372	290	259	-21,9%	-10,7%
Récupérations sur créances amorties	15	16	16	6,4%	3,2%
CNR consolidé*	106	125	75	17,7%	-39,8%
Encours comptable net**	6 991	7 227	8 001	3,4%	10,7%
CNR consolidé en % de l'encours comptable net	1,5%	1,7%	0,9%	+0,2 pts	-0,8 pts

Source : EQDOM

(*) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client.

(**) Il intègre les créances sur la clientèle et les opérations de crédit-bail et de location

Evolution du Coût Net du Risque entre 2023 et 2024

En 2024, le Coût Net du Risque s'élève à 125 MMAD contre 106 MMAD en 2023 soit +17,7%, expliquée par (i) l'économie exceptionnelle enregistrée en 2023, grâce à la mise en place de la règle de reprise CNT pour les clients Fonctionnaires et (ii) les effets des mouvements de grèves de l'appareil judiciaire en 2024.

Ainsi on note :

- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 29,6%
- La hausse des pertes sur créances irrécouvrables de 45,2% expliquée par l'application d'un programme d'assainissement des créances contentieuses par des opérations de radiation, en respectant la réglementation en vigueur ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 21,9%

Evolution du Coût Net du Risque entre 2024 et 2025

En 2025, le Coût Net du Risque s'élève à 75 MMAD contre 125 MMAD en 2024 soit -39,8%, expliquée par un pilotage très rapproché du CNR à travers des actions ciblées menées et aussi par l'amélioration du recouvrement contentieux.

En effet, au premier semestre 2025, le lancement de plusieurs actions ciblées et non récurrentes a permis d'importantes reprises de provision. Ces initiatives ont principalement visé deux segments de clientèle : les fonctionnaires, via la régularisation des dossiers repris à la source, et le segment automobile, à travers des actions intensives menées avec des cabinets de recouvrement sur les dossiers anciens les plus significatifs.

Par conséquent, le niveau du CNR en 2025 revêt un caractère exceptionnel en raison d'un effet de stock. »

Ainsi on note :

- La baisse des dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 9,7%
- La baisse des pertes sur créances irrécouvrables de 33,3% ;
- La baisse des reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance de 10,7%.

III.2.10 Dotations aux provisions pour autres éléments de passif

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Autres dotations aux provisions	45	43	24	-5,0%	-43,2%
Autres reprises de provisions	35	32	11	-6,7%	-65,3%
Dotations aux prov. pour autres éléments de passif	10	11	13	0,9%	25,0%

Source : EQDOM

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2023 et 2024

En 2024, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse de 0,9% par rapport à 2023 expliquée par une baisse des autres reprises de provisions (-6,7% par rapport à 2023 qui a enregistré des reprises de provisions devenues sans objet) plus importante que la baisse des autres dotations aux provisions (-5,0%).

Evolution des dotations aux provisions pour autres éléments de passif entre 2024 et 2025

En 2025, les dotations aux provisions pour autres éléments de passif affichent une hausse de 25% par rapport à 2024 expliquée par une baisse des autres reprises de provisions (-65,3%) par rapport à 2024 et la baisse des autres dotations aux provisions (-43,2%).

III.2.11 Résultat net consolidé

L'évolution du résultat net consolidé de la société EQDOM sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat courant	153	93	160	-39,3%	73,0%
Produits non courants	19	6	7	-68,8%	24,7%
Charges non courantes	18	12	6	-31,3%	-54,4%
Résultat avant impôts	154	86	162	-43,9%	87,7%
Impôts sur les résultats	65	91	63	40,6%	-31,0%
Résultat net	89	-5	99	<-100%	>100%
Part du groupe	89	-5	99	<-100%	>100%
Part des intérêts minoritaires	1	1	1	9,2%	15,5%

Source : EQDOM

Evolution du résultat net consolidé entre 2023 et 2024

En 2024, le résultat net du groupe s'établit à -5 MMAD impacté principalement par une charge fiscale exceptionnelle d'un montant de 82 MMAD.

EQDOM a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'IS et l'IR concernant les exercices 2020 à 2023 ainsi que la TVA concernant les exercices 2016 à 2023.

A l'issue de ce contrôle, un protocole d'accord a été signé avec les services de l'administration fiscale, en date du 31 décembre 2024, pour le règlement définitif et irrévocable d'un montant de 82 MMAD.

Le cout du contrôle fiscal pour 82 MMAD a été comptabilisé comme suit :

- Redressement de l'IR pour 20 MMAD (majorations comprise) a été constaté en « Autres charges d'exploitation »
- Le reliquat des redressements pour 62 MMAD est enregistré en « Rappel des impôts sur vérification fiscale »

En 2024, le résultat avant impôts a baissé de 43,9% affichant 86 MMAD en 2024 suite à la baisse du résultat courant (-39,3%), la baisse des produits non courants (-68,8%) et la baisse des charges non courantes (-31,3%).

Evolution du résultat net consolidé entre 2024 et 2025

En 2025, le résultat net consolidé atteint 99 MMAD en raison principalement de la baisse du CNR (-39,8%) et la hausse du PNB (+9,4%) contrebalancé par la constatation d'une PRG de 14 MMAD à fin 2025, liée à des irrégularités dans le traitement de crédits à la consommation par certains intermédiaires.

En 2025, le résultat avant impôts a augmenté de 87,7% affichant 162 MMAD en 2025 grâce à la hausse de 73% du résultat courant, à la hausse des produits non courants (+24,7%) et à la baisse des charges non courantes (-54%). La hausse du résultat net s'explique également par le fait qu'en 2024, le résultat net d'EQDOM a été impacté par une charge fiscale exceptionnelle liée au contrôle fiscal.

III.3. Présentation et analyse du bilan consolidé

Le tableau suivant détaille les éléments du bilan d'EQDOM sur la période 2023-2025 :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	9	1	36,0%	-92,8%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	112	35	125	-69,0%	>100%
• A vue	112	35	125	-69,0%	>100%
• A terme	-	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	5 502	5 554	5 901	0,9%	6,2%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 220	5 284	5 660	1,2%	7,1%
• Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
• Crédits immobiliers	-	-	-	-	-
• Autres crédits	282	270	242	-4,3%	-10,5%
Opérations de crédit-bail et de location	1 489	1 673	2 100	12,4%	25,5%
Créances acquises par affacturage	-	-	-	-	-
Titres de transaction et de placement	85	5	5	-94,3%	0,0%
Autres actifs	291	249	328	-14,5%	31,8%
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Titres de participation et emplois assimilés	-	-	-	-	-
Titres mis en équivalence	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	62	77	108	23,1%	40,9%
Immobilisations corporelles	42	39	40	-6,4%	2,1%
Ecart d'acquisition	-	-	-	-	-
Total de l'Actif	7 589	7 641	8 608	0,7%	12,7%

Source : EQDOM

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	126	57	58	-55,3%	2,3%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 299	1 290	687	-43,9%	-46,7%
• A vue	243	250	335	2,9%	34,0%
• A terme	2 056	1 040	352	-49,4%	-66,1%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	3 161	4 439	5 801	40,5%	30,7%
• Titres de créance négociables émis	3 161	4 439	5 801	40,5%	30,7%
• Emprunts obligataires émis	-	-	-	-	-
• Autres titres de créance émis	-	-	-	-	-
Autres passifs	397	337	432	-15,1%	28,1%
Ecarts d'acquisition	-	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges	122	130	144	7,0%	10,1%
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-	-	-	-	-
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Primes liées au capital	83	83	83	0,0%	0,0%
Capital	167	167	167	0,0%	0,0%
Actionnaires. Capital non versé (-)	-	-	-	-	-
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 145	1 142	1 137	-0,3%	-0,5%
• Part du groupe	1 145	1 142	1 137	-0,3%	-0,5%
• Part des intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%	0,0%
Résultat net de l'exercice (+/-)	89	-5	99	<-100%	>100%
• Part du groupe	89	-5	99	<-100%	>100%
• Part des intérêts minoritaires	1	1	1	9,2%	15,5%
Total du Passif	7 589	7 641	8 608	0,7%	12,7%

Source : EQDOM

III.3.1 Crédits consolidés

L'encours des crédits par catégorie a évolué, sur la période 2023-2025, de la manière suivante :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	112	35	125	-69,0%	>100%
Créances sur la clientèle	5 502	5 554	5 901	0,9%	6,2%
• Crédits de trésorerie et à la consommation	5 220	5 284	5 660	1,2%	7,1%
• Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
• Crédits immobiliers	-	-	-	-	-
• Autres crédits	282	270	242	-4,3%	-10,5%
Opérations de crédit-bail et de location	1 489	1 673	2 100	12,4%	25,5%
Total crédits	7 103	7 262	8 127	2,2%	11,9%

Source : EQDOM

Evolution des crédits entre 2023 et 2024

Au terme de l'exercice 2024, le total des crédits s'est établi à 7 262 MMAD, soit une hausse de 2,2% par rapport à 2023. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des créances sur la clientèle de 0,9% par rapport à 2023 affichant 5 554 MMAD et la hausse des opérations de crédit-bail et de location de 12,4% par rapport à 2023 affichant 1 673 MMAD.

Le total des crédits représente 95% de l'actif consolidé d'EQDOM contre 93,6% l'année précédente.

La part des créances en souffrances dans les encours EQDOM est passée de 19% à 17,9%, grâce à :

- La poursuite du programme de radiation en 2024
- La performance globale du recouvrement en hausse par rapport à 2023 malgré des événements exogènes ayant impacté significativement le T3 (grève de l'appareil judiciaire de juillet à début novembre).

Evolution des crédits entre 2024 et 2025

Au terme de l'exercice 2025, le total des crédits s'est établi à 8 127 MMAD, soit une hausse de 11,9% par rapport à 2024. Cette hausse est principalement expliquée par la hausse des créances sur la clientèle de 6,2% par rapport à 2024 affichant 5 901 MMAD et la hausse des opérations de crédit-bail et de location de 25,5% par rapport à 2024 affichant 2 100 MMAD.

Le total des crédits représente 94,4% de l'actif consolidé d'EQDOM contre 95% l'année précédente.

La part des créances en souffrances dans les encours bruts d'EQDOM en 2025 est de 15%, soit une baisse de 2% par rapport à 2024. Cette baisse est expliquée par :

- Les opérations régulières de radiation/passage en perte des créances irrécouvrables.
- La maîtrise des nouvelles entrées en défaut grâce à la qualité globale de la production et des actions de recouvrement, malgré la hausse de la production sur les produits bancaires plus risqués.

La ventilation de l'encours brut et des dépréciations par niveau de risque sur la période se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours brut (1) (*)	9 925	10 258	11 376	3,4%	10,9%
Encours sains	8 049	8 458	9 665	5,1%	14,3%
Créances en souffrance	1 876	1 799	1 710	-4,1%	-5,0%
Encours en défaut pré-douteux	123	114	132	-7,0%	15,8%
Encours en défaut douteux	84	63	67	-24,7%	5,6%

Encours en défaut compromis (2)	1 669	1 622	1 512	-2,8%	-6,8%
Taux de contentieux (2)/(1)	16,8%	15,8%	13,3%	-1,0 pts	-2,5 pts

Source : EQDOM

(*) hors retraitement dépôts de garantie et Cut off (loyers à cheval sur 2 exercices)

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Encours brut (1) (*)	9 925	10 258	11 376	3,4%	10,9%
Dépréciations (provision cumulée) (2)	1 493	1 435	1 417	-3,9%	-1,3%
Dépréciations des encours pré-douteux	25	22	25	-9,7%	10,0%
Dépréciations des encours douteux	43	35	35	-19,0%	-0,7%
Dépréciations des encours compromis	1 425	1 377	1 357	-3,3%	-1,5%
Encours net = (1) - (2)	8 432	8 823	9 959	4,6%	12,9%

Source : EQDOM

(*) hors retraitement dépôts de garantie et Cut off (loyers à cheval sur 2 exercices)

A fin 2024, l'encours brut s'établit à 10 258 MMAD affichant une hausse de 3,4% par rapport à 2023. Les dépréciations ont connu une baisse de 3,9% affichant 1 435 MMAD contre 1 493 MMAD en 2023.

Le taux de contentieux est en baisse de 1,0 pt pour d'établir à 15,8% en 2024 contre 16,8% en 2023.

A fin 2025, l'encours brut s'établit à 11 376 MMAD affichant une hausse de 10,9% par rapport à 2024. Les dépréciations ont connu une baisse de 1,3% affichant 1 417 MMAD contre 1 435 MMAD en 2024.

Le taux de contentieux est en baisse de 2,5 pts pour d'établir à 13,3 % en 2025 contre 15,8% en 2024, expliqué par la hausse de l'encours brut (10,9%) et la baisse des créances en souffrance compromises (6,8%) en 2025.

III.3.2 Actifs divers consolidés

L'évolution des actifs divers, sur la période 2023-2025, se détaille comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	7	9	1	36,0%	-92,8%
Autres actifs *	291	249	328	-14,5%	31,8%
Immobilisations incorporelles	62	77	108	23,1%	40,9%
Immobilisations corporelles	42	39	40	-6,4%	2,1%
Titres de transaction et de placement	85	5	5	-94,3%	0,0%
Actifs divers consolidés	486	378	481	-22,2%	27,1%

Source : EQDOM

(*) Les autres actifs sont composés de « Etat », « Personnel », « Divers autres débiteurs » et « comptes de régularisation actif ».

Evolution des actifs divers entre 2023 et 2024

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ont enregistré une augmentation de 36% en passant de 7 MMAD en 2023 à 9 MMAD en 2024.

A fin 2024, les autres actifs ont connu une baisse de -14,5% pour s'établir à 249 MMAD expliquée par la baisse des encaissements en instance d'affectation contrebalancée par la hausse des créances dues par l'Etat.

La hausse des créances dues par l'Etat comprend :

- Un excédant sur IS : -8 MMAD
- TVA récupérable : +4 MMAD
- Crédit de TVA reportable : + 24 MMAD

Les immobilisations corporelles affichent une baisse de -6,4% en raison des amortissements des coûts de l'immeubles d'exploitation et l'absence d'investissements significatifs au cours de l'année 2024.

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 77 MMAD affichant une hausse de 23,1% tirée par les investissements IT.

Les titres de transaction et de placement ont baissé de -94,3% expliqués par le placement des excédents de trésorerie de 80 MMAD des OPCVM acquis en 2023 et vendus en 2024.

Evolution des actifs divers entre 2024 et 2025

Les valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux ont enregistré une baisse de 92,8% en passant de 9 MMAD en 2024 à 1 MMAD en 2025, expliquée par les mouvements sur les comptes courants ouverts chez ces établissements

A fin 2025, les autres actifs ont connu une hausse de 31,8% pour s'établir à 328 MMAD expliquée par la baisse des encaissements en instance d'affectation et par la hausse des créances due par l'Etat.

La hausse des créances due par l'Etat comprend :

- Un excédant sur IS : +27 MMAD
- TVA récupérable : +12 MMAD
- Crédit de TVA reportable : + 96 MMAD

Les immobilisations corporelles affichent une hausse de 2,1% correspondant essentiellement aux CAPEX relatifs aux agencements et aménagements

Quant aux immobilisations incorporelles, elles s'établissent à 108 MMAD affichant une hausse de 40,9% correspond essentiellement aux investissements IT.

Les titres de transaction et de placement demeurent inchangés.

III.3.3 Endettement

L'évolution de l'endettement d'EQDOM entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

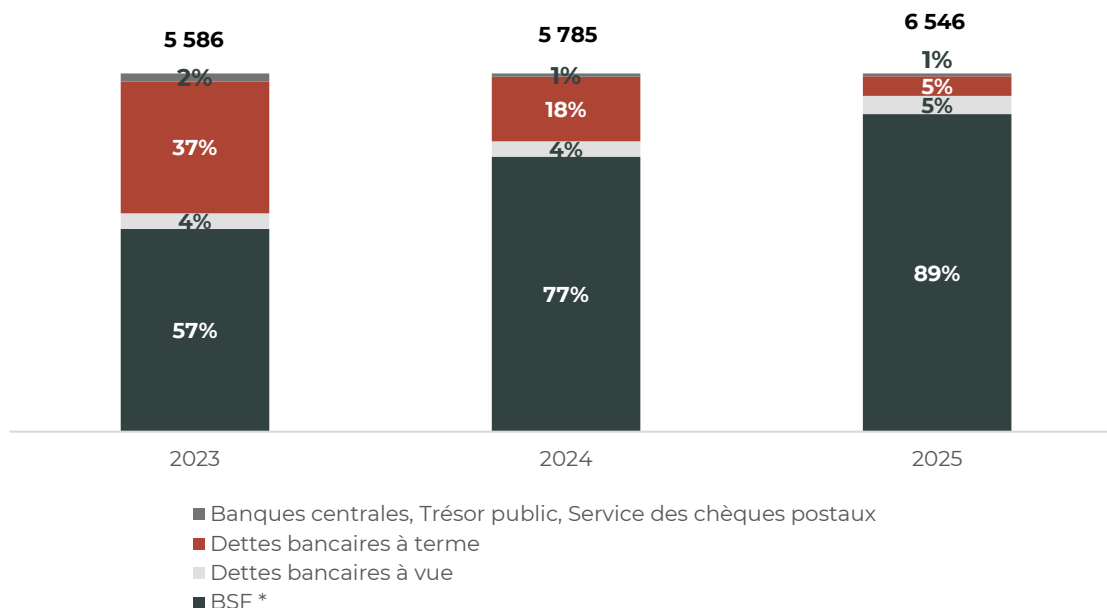
En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	126	57	58	-55,3%	2,3%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 299	1 290	687	-43,9%	-46,7%
• A vue	243	250	335	2,9%	34,0%
• A terme	2 056	1 040	352	-49,4%	-66,1%
Titres de créance émis	3 161	4 439	5 801	40,5%	30,7%
• Bons de Sociétés de Financement (BSF)	3 128	4 369	5 691	39,7%	30,3%
• Emprunts Obligataires	-	-	-	-	-
• Intérêts courus à payer	33	70	110	>100%	57,2%
Endettement	5 586	5 785	6 546	3,6%	13,2%

Source : EQDOM

La répartition de l'endettement d'EQDOM sur la période étudiée se présente comme suit :

Répartition de l'endettement

En MMAD



Source : EQDOM

(*) Y compris les intérêts courus à payer

Evolution de l'endettement entre 2023 et 2024

A fin 2024, l'endettement d'EQDOM enregistre une hausse de 3,6% pour s'établir à 5 785 MMAD principalement en raison de la hausse de l'encours des BSF de 39,7% dont les taux sont plus avantageux que ceux des crédits bancaires (-43,9%).

Cette augmentation est liée essentiellement aux besoins de l'activité d'EQDOM, plus précisément à la hausse de la production nette d'EQDOM de 16,6% en 2024.

A fin 2024, la structure de l'endettement d'EQDOM est composée majoritairement par des titres de créance émis qui représentent 77% de l'endettement global (contre 57% en 2023) profitant, ainsi, du contexte favorable du marché monétaire en matière de liquidités et de taux (baisse successive du taux directeur de 50 pbs courant 2024 pour atteindre 2,5%).

Evolution de l'endettement entre 2024 et 2025

A fin 2025, l'endettement d'EQDOM enregistre une hausse de 13,2% pour s'établir à 6 546 MMAD principalement en raison de la hausse de l'encours des BSF de +30,3% qui ont été privilégiés aux crédits bancaires (-46,7%).

A fin 2025, la structure de l'endettement d'EQDOM est composée majoritairement par des titres de créance émis qui représentent 89% de l'endettement global (contre 77% en 2024) profitant, ainsi, du contexte favorable du marché monétaire en matière de liquidités et de taux (baisse du taux directeur de 25 pbs pour atteindre 2,25% par BAM en 2025).

III.3.4 Passifs divers consolidés

L'évolution des passifs divers se présente de la manière suivante sur la période 2023-2025 :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Autres passifs *	397	337	432	-15,1%	28,1%
Provisions pour risques et charges	122	130	144	7,0%	10,1%
Passifs divers consolidés	518	467	575	-9,9%	23,1%

Source : EQDOM

(*) Les autres passifs sont composés de « Comptes de régularisation » et de « Créiteurs divers ».

Evolution des passifs divers entre 2023 et 2024

En 2024, les autres passifs enregistrent une baisse de 15,1% pour s'établir à 337 MMAD contre 397 MMAD en 2023, expliquée principalement par la baisse des sommes dues à l'Etat (-22%) essentiellement au niveau de l'IS, la diminution du compte fournisseurs des biens et services de (-25,6%) ainsi que le compte de régularisation (-9%).

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 7% affichant 130 MMAD en 2024.

Evolution des passifs divers entre 2024 et 2025

En 2025, les autres passifs enregistrent une hausse de 28,1% pour s'établir à 432 MMAD contre 337 MMAD en 2024 expliquée principalement par la hausse des sommes dues à l'Etat (+25%) essentiellement au niveau de l'IS, l'évolution du compte fournisseurs des biens et services de (+19%) ainsi que le compte de régularisation (+40%).

Les provisions pour risques et charges enregistrent une hausse de 10,1% affichant 144 MMAD en 2025.

III.3.5 Fonds propres et assimilés

L'évolution des fonds propres et assimilés d'EQDOM entre 2023 et 2025 se présente comme suit :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Capital	167	167	167	0,0%	0,0%
Primes liées au capital	83	83	83	0,0%	0,0%
Réserves consolidées, écarts de réévaluation, écarts de conversion et différences sur mises en équivalence	1 145	1 142	1 137	-0,3%	-0,5%
Résultat net de l'exercice	89	-5	99	<-100%	>100%
Fonds propres et assimilés	1 485	1 388	1 486	-6,5%	7,1%

Source : EQDOM

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2023 et 2024

En 2024, les fonds propres et assimilés ont connu une baisse de 6,5% due essentiellement à :

- La baisse de 0,3% des réserves consolidées, des écarts de réévaluation, des écarts de conversion et des différences sur mises en équivalence. La baisse des réserves (-0,3%) concerne la distribution des dividendes de l'exercice 2023 servis en 2024 (y compris la part des minoritaires de la filiale LOSTE).
- La baisse du résultat net s'affichant à -5 MMAD en 2024 impactée par une charge fiscale exceptionnelle d'un montant de 82 MMAD.

Les fonds propres et assimilés représentent 18,2% du total bilan consolidé d'EQDOM en 2024.

Evolution des fonds propres et assimilés entre 2024 et 2025

En 2025, les fonds propres et assimilés ont connu une hausse de 7,1% due essentiellement à :

- La hausse du résultat net affichant 99 MMAD en 2025 ;
- La baisse de 0,5% des réserves consolidées, des écarts de réévaluation, des écarts de conversion et des différences sur mises en équivalence.

Les fonds propres et assimilés représentent 17,3% du total bilan consolidé d'EQDOM en 2025.

III.3.6 Ressources de financement

Le tableau ci-après présente l'évolution des ressources de financement d'EQDOM (consolidé) entre 2023 et 2025 :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Fonds propres et assimilés (1)	1 485	1 388	1 486	-6,5%	7,1%
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	126	57	58	-55,3%	2,3%
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2 299	1 290	687	-43,9%	-46,7%
Titres de créance émis	3 161	4 439	5 801	40,5%	30,7%
Endettement (2)	5 586	5 785	6 546	3,6%	13,2%
Ressource de financement (1) + (2)	7 071	7 173	8 033	1,4%	12,0%

Source : EQDOM

Evolution des ressources de financement entre 2023 et 2024

A fin 2024, les ressources de financement affichent 7 173 MMAD avec une hausse de 1,4% qui s'explique principalement par la baisse des fonds propres et assimilés de 6,5% et la hausse de l'endettement de 3,6%.

A fin 2024, l'endettement d'EQDOM enregistre une hausse de 3,6% pour s'établir à 5 785 MMAD en raison de l'effet compensé de la hausse des titres de créance émis de 40,5% et la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 43,9%.

EQDOM a choisi de se refinancer par des BSF profitant du contexte favorable du marché financier en termes de liquidité (appétit des investisseurs) et de taux (baisse successive du taux directeur de 50 Pbs).

Evolution des ressources de financement entre 2024 et 2025

A fin 2025, les ressources de financement affichent 8 033 MMAD avec une hausse de 12% qui s'explique principalement par la hausse des fonds propres et assimilés de 7,1% et la hausse de l'endettement de 13,2%.

A fin 2025, l'endettement d'EQDOM enregistre une hausse de 13,2% pour s'établir à 6 546 MMAD en raison de l'effet compensé de la hausse des titres de créance émis de 30,7% et la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 46,7%.

III.3.7 Rentabilité des fonds propres consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des fonds propres consolidés sur la période 2023-2025 :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net	89	-5	99	<-100%	>100%
Fonds propres moyens ⁽¹⁾	1 487	1 436	1 437	-3,4%	0,1%
ROE ⁽²⁾	6,0%	-0,3%	6,9%	-6,3 pts	+7,2 pts

Source : EQDOM

1) Fonds propres moyens = (Fonds propres N + Fonds propres (N-1)) / 2

2) ROE = Résultat net / fonds propres moyens

Evolution du ROE entre 2023 et 2024

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une baisse de 6,3 pts entre 2023 et 2024, passant de 6% en 2023 à -0,3% en 2024, suite à la baisse du résultat net s'affichant à -5 MMAD.

Le résultat net 2024 a été impacté négativement par des éléments non récurrents liés :

- au coût du contrôle fiscal (+82 MMAD)
- à l'augmentation du CNR suite au blocage du système judiciaire courant 3^{ème} trimestre 2024 (+20MMAD)

Evolution du ROE entre 2024 et 2025

Le ROE consolidé d'EQDOM enregistre une hausse de 7,2 pts entre 2024 et 2025, passant de -0,3% en 2024 à 6,9% en 2025, suite à la hausse du résultat net s'affichant à 99 MMAD.

III.3.8 Rentabilité de l'actif consolidé

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la rentabilité des actifs consolidés sur la période 2023-2025 :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Résultat net	89	-5	99	<-100%	>100%
Actif moyen ⁽¹⁾	7 509	7 615	8 124	1,4%	6,7%
ROA⁽²⁾	1,2%	-0,1%	1,2%	-1,2 pts	+1,3 pts

Source : EQDOM

1) Actif moyen = (Actif N + Actif N-1) / 2

2) ROA = résultat net / actif moyen

Evolution du ROA entre 2023 et 2024

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une baisse entre 2023 et 2024, expliquée principalement par la baisse du résultat net s'affichant à -5 MMAD.

Evolution du ROA entre 2024 et 2025

Le ROA consolidé d'EQDOM enregistre une hausse de +1,3 pts entre 2024 et 2025, expliquée principalement par la hausse du résultat net s'affichant à 99 MMAD.

III.4. Présentation et analyse du tableau de flux de trésorerie consolidé

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Produits d'exploitation bancaire perçus	1 839	1 918	2 166	4,3%	12,9%
Récupérations sur créances amorties	15	16	16	6,4%	3,2%
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2	3	3	43,0%	-3,8%
Charges d'exploitation bancaire versées	163	192	213	17,3%	11,4%
Charges d'exploitation non bancaire versées	-	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation versées	272	309	338	13,6%	9,4%
Impôts sur les résultats versés	80	127	7	59,2%	-94,7%
I. Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	1 341	1 310	1 628	-2,4%	24,3%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5	77	-91	>100%	<-100%
Créances sur la clientèle	128	-52	-347	<-100%	<-100%
Titres de transaction et de placement	-	-	-	-	-
Autres actifs	-69	42	-79	>100%	<-100%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-134	-184	-427	-37,7%	<-100%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	1 139	-1 009	-603	<-100%	40,3%
Dépôts de la clientèle	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	-990	1 279	1 362	>100%	6,5%
Autres passifs	-1 344	-1 256	-1 376	6,6%	-9,6%
II. Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-1 275	-1 103	-1 560	13,5%	-41,4%
III. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (I+II)	66	206	68	>100%	-67,1%
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	30	42	78	39,6%	84,2%
Intérêts perçus	-	-	-	-	-
Dividendes perçus	-	-	-	-	-
IV. Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-30	-42	-78	-39,6%	-84,2%
Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-	-	-	-
Emission de dettes subordonnées	-	-	-	-	-
Emission d'actions	-	-	-	-	-
Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-	-	-	-
Intérêts versés	-	-	-	-	-
Dividendes versés	92	92	0	0,0%	-100%
V. Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	-92	-92	0	0,0%	>100%
VI. Variation nette de la trésorerie (III+IV+V)	-56	72	-10	>100%	<-100%
VII. Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	-64	-119	-47	-87,4%	60,5%
VIII. Trésorerie à la clôture de l'exercice (VI+VII)	-119	-47	-57	60,5%	-21,0%

Source : EQDOM

Evolution de la trésorerie entre 2023 et 2024

A fin 2024, la trésorerie consolidée enregistre une hausse de 60,5% pour s'établir à -47 MMAD contre -119 MMAD en 2023. Cette hausse s'explique par l'effet compensé de :

- La baisse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges (-2,4%) passant de 1 341 MMAD à 1 310 MMAD. Cette baisse est en lien avec la hausse des charges de refinancement, des charges d'exploitation & l'impôt sur les sociétés malgré la hausse des produits d'intérêts ;
- La hausse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (>100%) expliquée principalement par l'effet combiné de la baisse des créances sur la clientèle, la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés et la hausse des titres de créance émis ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (-39,6%) suite à la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (42 MMAD en 2024 contre 30 MMAD en 2023) ;
- La stagnation des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement expliquée par la stabilisation des dividendes distribués (92 MMAD en 2024 et en 2023).

Evolution de la trésorerie entre 2024 et 2025

A fin 2025, la trésorerie consolidée enregistre une baisse de 21% pour s'établir à -57 MMAD contre -47 MMAD en 2024. Cette baisse s'explique par l'effet compensé de :

- La hausse des flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges (+24,3%) passant de 1 310 MMAD à 1 628 MMAD. Cette hausse est expliquée principalement par la hausse des produits d'exploitations bancaires conjugué à la baisse de l'impôt sur résultat versé ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation (-67,1%) passant de 206 MMAD à 68 MMAD, expliquée principalement par la baisse des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 603 MMAD ;
- La baisse des flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (-84,2%) suite à la hausse des acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (42 MMAD en 2024 à 78 MMAD en 2025) ;
- L'absence des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement expliquée par l'absence des dividendes versés en 2025.

III.5. Analyse des engagements hors bilan consolidés

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des engagements donnés et reçus par EQDOM pour les 3 derniers exercices :

En MMAD	2023	2024	2025	Var. 24/23	Var. 25/24
Engagements donnés	16	14	15	-12,4%	3,9%
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	16	14	15	-12,4%	3,9%
Engagements reçus	728	721	751	-0,9%	4,1%
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	728	721	751	-0,9%	4,1%
Valeurs et suretés reçues en garantie	48	46	42	-3,9%	-8,3%
Hypothèques	48	46	42	-3,9%	-8,3%

Source : EQDOM

Les engagements donnés sont constitués d'engagements de financement donnés en faveur de la clientèle. Les engagements reçus correspondent pour leur part aux engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés.

Evolution des engagements hors bilan entre 2023 et 2024

En 2024, les engagements donnés par EQDOM ont baissé de 12,4% par rapport à 2023 pour s'établir à 14 MMAD contre 16 MMAD en 2023.

Les engagements reçus par EQDOM ont baissé de 0,9% en 2024 pour atteindre 721 MMAD.

Les valeurs et suretés reçues en garantie ont baissé de 3,9% en 2024 pour atteindre 46 MMAD.

Evolution des engagements hors bilan entre 2024 et 2025

En 2025, les engagements donnés par EQDOM ont augmenté de 3,9% par rapport à 2024 pour s'établir à 15 MMAD en 2025 contre 14 MMAD en 2024.

Les engagements reçus par EQDOM ont connu une hausse de 4,1% en 2025 pour atteindre 751 MMAD.

Les valeurs et suretés reçues en garantie ont baissé de 8,3% en 2025 pour atteindre 42 MMAD.

III.6. Règles de gestion

III.6.1 Ratio de solvabilité

L'évolution du ratio de solvabilité, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En %	2023	2024	2025
Ratio de solvabilité (consolidé)	16,7%	16,6%	14,8%
Ratio de solvabilité (social)	16,7%	16,6%	14,8%

Source : EQDOM

Ratio de solvabilité = total des fonds propres / total des risques de crédit, opérationnels et de marché pondéré.

Note : Le niveau réglementaire minimal fixé par BAM est de 12%.

Le ratio de solvabilité d'EQDOM a atteint 14,8% à la fin de l'exercice 2025 contre 16,6% en 2024 et 16,7% en 2023. Il reste nettement au-dessus des seuils minimums réglementaires.

III.6.1 Ratio Tier 1

L'évolution du ratio Tier One, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, sur la période 2023-2025 se présente comme suit :

En %	2023	2024	2025
------	------	------	------

Ratio Tier One (consolidé)	16,9%	16,6%	14,8%
Ratio Tier One (social)	16,9%	16,6%	14,8%

Source : EQDOM

Note : le ratio minimum réglementaire est de 9%

Le ratio Tier One d'EQDOM a atteint 14,8% à la fin de l'exercice 2025 contre 16,6% en 2024 et 16,9% en 2023.

III.6.2 Rapport prudentiel

Conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°35-94 tel que modifiée et complétée, EQDOM s'engage à respecter le rapport prudentiel maximum fixé à 50% entre l'encours des bons de sociétés de financement émis et celui de ses emplois sous forme de crédits à la clientèle. Le rapport prudentiel au 31/12/2025, calculé conformément aux exigences de Bank Al Maghrib, s'élève à 50%.

Encours brut EQDOM au 31/12/2025 (en MMAD)	11 376
Encours BSF au 31/12/2025 (en MMAD)	5 691
Rapport prudentiel	50%

Source : EQDOM

IV. Indicateurs trimestriels : T1 2026

<i>Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire - En MMAD</i>	Fin mars 2025	Fin mars 2026	Var. fin mars 2026/ fin mars 2025
Production nette	920	940	2,2%
PNB	140	154	10,0%

Source : EQDOM

<i>Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire - En MMAD</i>	Fin décembre 2025	Fin mars 2026	Var. fin mars 2026/ fin décembre 2025
Encours financier	11 376	11 784	3,6%
Endettement financier	6 041	6 361	5,3%

Source : EQDOM

Au cours du premier trimestre 2026, EQDOM enregistre une bonne performance commerciale, principalement, sur les crédits automobiles, avec une production nette de 940 MMAD en hausse de 2,2% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'encours brut clients s'établit à 11 784 MMAD contre 11 376 MMAD à fin 2025, en hausse de +3,6%, sous l'effet du développement du financement automobile.

Dans ce contexte favorable, le PNB au 1^{er} trimestre 2026 s'élève à 154 MMAD en amélioration de 10% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'endettement global atteint 6 361 MMAD, en hausse de 5,3% par rapport à fin 2025, en ligne avec le développement de l'activité.

V. Indicateurs trimestriels : T2 2026

<i>Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire - En MMAD</i>	Fin juin 2025	Fin juin 2026	Var. fin juin 2026/ fin juin 2025
Production nette	1 892	1 953	3,2%
PNB	306	337	10,4%

Source : EQDOM

<i>Données Cumulées (non audités) - Arrêté provisoire - En MMAD</i>	Fin décembre 2025	Fin juin 2026	Var. fin juin 2026/ fin décembre 2025
Encours financier	11 376	12 240	7,6%
Endettement financier	6 041	6 422	6,3%

Source : EQDOM

Au cours du deuxième trimestre 2026, EQDOM enregistre une bonne performance commerciale, principalement, sur les crédits automobiles, avec une production nette de 1 953 MMAD en hausse de 3,2% (+61 MMAD) par rapport à la même période de l'année précédente.

L'encours brut clients s'établit à 12 240 MMAD contre 11 376 MMAD à fin 2025, en hausse de +7,6%, sous l'effet du développement du financement automobile.

Dans ce contexte favorable, le PNB au 2^{ème} trimestre 2026 s'élève à 337 MMAD en amélioration de 10,4% par rapport à la même période de l'année précédente.

L'endettement global atteint 6 422 MMAD, en hausse de 6,3% par rapport à fin 2025, en ligne avec le développement de l'activité.

PARTIE VIII. PERSPECTIVES

En 2026, EQDOM poursuivra le déploiement de sa feuille de route stratégique 2026-2028, avec l'ambition de consolider son retour à la croissance rentable, d'accélérer sa transformation et de renforcer son positionnement comme acteur de référence du financement des ménages et des professionnels au Maroc.

Les principales orientations stratégiques s'articulent autour des axes suivants :

- **Renforcer les partenariats et développer de nouveaux canaux de distribution**
 - Consolider les partenariats existants dans les secteurs stratégiques, notamment l'automobile
 - Accélérer le développement des canaux digitaux et des parcours omnicanaux en complément du réseau d'agences.
- **Poursuivre la transformation digitale et l'exploitation de la data**
 - Accélérer la digitalisation des parcours clients et l'automatisation des processus afin d'améliorer l'expérience client et l'efficacité opérationnelle
 - Renforcer l'exploitation de la data et de l'intelligence artificielle au service de la décision et de la productivité des équipes
 - Poursuivre la modernisation du système d'information afin de soutenir les ambitions de croissance et d'innovation d'EQDOM.
- **Consolider la maîtrise des risques et améliorer la qualité du portefeuille**
 - Renforcer les dispositifs de pilotage du risque grâce à l'enrichissement des modèles de scoring, à l'utilisation de nouvelles sources de données et au développement de nouvelles approches
 - Poursuivre la transformation des dispositifs de recouvrement et de prévention de la fraude afin d'améliorer durablement la qualité du portefeuille
 - Maintenir une politique de croissance sélective conciliant développement commercial, rentabilité et maîtrise du coût du risque.
- **Renforcer les fondamentaux de l'entreprise et accompagner une croissance durable**
 - Développer les compétences des collaborateurs et accompagner la transformation des métiers
 - Consolider la gouvernance, la performance opérationnelle et la création de valeur durable au bénéfice des clients, partenaires, collaborateurs et actionnaires.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

L'acquisition des actions détenues par Société Générale France dans SGMB par Saham Finances, intervenue le 3 décembre 2024, a entraîné l'acquisition indirecte par Saham Finances des titres détenus par Saham Bank (ex-SGMB) et Investima dans le capital d'EQDOM.

En conséquence, Saham Finances, à travers Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, contrôle conjointement 56,82% du capital social d'EQDOM, entraînant le franchissement à la hausse du seuil de 40% des droits de vote et rendant ainsi obligatoire le dépôt d'une offre publique d'achat sur les actions EQDOM conformément à l'article 18 de la Loi 26-03.

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) a porté à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 03 mars 2025 la note d'information relative à l'Offre Publique d'Achat obligatoire portant sur les actions d'EQDOM à l'initiative des sociétés Saham Finances, Saham Bank (ex-SGMB) et Investima, sous la référence VI/EM/003/2025.

De plus, Saham Bank a acquis, le 7 juillet 2025, 51 812 actions EQDOM auprès de la société Investima, conformément aux engagements annoncés dans le cadre la note d'information de l'Offre Publique d'Achat (OPA) visant les titres EQDOM.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucun litige ou affaire contentieuse de nature à impacter sensiblement les résultats, la situation financière ou l'activité d'EQDOM n'est à signaler.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

EQDOM dispose d'un dispositif de gestion des facteurs de risques qu'elle encourt du fait de son activité. Les principaux facteurs de risques sont le risque client, le risque de taux, le risque d'exploitation et le risque de fraude.

Le risque d'une concentration importante des ventes d'EQDOM auprès d'un ou plusieurs partenaires se traduit comme suit :

- En ce qui concerne les apporteurs d'affaires pour le crédit Perso, aucun intermédiaire ne dépasse 10% des encours à fin 2025.
- Par ailleurs, pour le produit Auto, un seul concessionnaire dépasse 10% des encours à fin 2025. Son niveau de risque (taux de NPL), à 5,5%, est inférieur à la moyenne des concessionnaires.

I. Risque Client

La clientèle d'EQDOM est segmentée en trois catégories : Les fonctionnaires et retraités, les salariés des sociétés conventionnées et les clients directs.

Chaque catégorie présente des risques spécifiques qui sont présentés ci-après :

Segment des clients conventionnés

La société conventionnée s'engage à prélever chaque mois sur le salaire de son employé le montant de la mensualité revenant à EQDOM. Les événements pouvant provoquer une situation d'impayés au niveau de ce segment sont :

- La faillite de la société : Pour minimiser ce risque, EQDOM s'assure, avant la signature de la convention, de la solvabilité de l'entreprise et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.
- La société peut difficilement recouvrer sa créance dans la mesure où le client n'est plus en mesure d'honorer ses engagements du fait de la perte de son emploi. Pour minimiser ce risque, EQDOM ne finance que les demandes de crédits formulées par des employés titulaires et confirmés dans leurs postes de travail.
- Le non-reversement par l'employeur des mensualités prélevées : Ce cas est rare et concerne les employeurs qui, pour des raisons diverses, notamment de trésorerie, prélèvent la mensualité mais ne la reversent pas à EQDOM s'exposant à des poursuites judiciaires. Ce risque est néanmoins atténué par la politique sélective d'EQDOM dans le cadre de l'acceptation des dossiers de crédit.

Segment des fonctionnaires et retraités

Le risque de licenciement ou de départ d'un fonctionnaire demeure à considérer, même s'il reste relativement faible à comparer par rapport aux exercices 2005 et 2006 ; période qui a été marquée par le départ volontaire d'un grand nombre de fonctionnaires à la retraite anticipée. Aujourd'hui, le départ volontaire à la retraite anticipée est de moins en moins constaté.

Segment des clients directs (non conventionnés et non fonctionnaires)

Cette catégorie présente un risque élevé dans la mesure où :

- Les mensualités ne sont pas prélevées à la source, contrairement aux clients conventionnés et aux fonctionnaires ;
- La mise en place d'un prélèvement automatique irrévocable à partir du compte bancaire du client ne constitue pas une garantie de règlement des échéances, notamment dans le cas où le compte bancaire serait insuffisamment provisionné.

Dans ce segment, EQDOM entend se développer de manière plus prudente et raisonnée, dans ce sens et grâce à une stricte sélectivité au moment de l'octroi du crédit (refonte des scores d'octroi et mise en place d'un profiling risques des clients).

II. Risque lié à l'évolution du TMIC

Le taux maximum des intérêts conventionnels (TMIC) est calculé par les autorités monétaires sur la base annuelle du taux d'intérêt moyen pondéré (TIMP) de l'année précédente qui est affecté d'un coefficient de marge.

Dans ce contexte, la Société EQDOM a les moyens de s'adapter à la baisse du TMIC, notamment grâce à la diversification et l'optimisation de son refinancement et au développement de l'activité commerciale à la fois par le lancement de nouveaux produits et par l'amélioration permanente de la productivité des équipes.

III. Risque de taux et de liquidité

Le risque de taux est un risque inhérent à l'activité de tout établissement de crédit. Il correspond au risque de perte financière encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan.

Dans ce contexte, la société EQDOM a mis en place des outils pour assurer l'équilibre financier du bilan. Il s'agit de gérer les risques dits structurels, notamment les risques de GAP de liquidité et de taux d'intérêt afin de limiter et prévenir les impacts en cas de hausse des taux ou d'assèchement de la liquidité sur le marché par exemple. Pour ses besoins de financement, EQDOM dispose des dépôts de garantie générés par son activité LOA et le recours au marché financier à travers l'émission des BSF et également à l'interbancaire (spot ou CMT).

Le risque structurel de taux est encadré par l'équipe ALM de Saham Bank selon des normes visant à limiter l'exposition de EQDOM en cas de fluctuation des taux de refinancement sur le marché. Ainsi, l'indicateur "Sensibilité VAN" traduit le niveau de l'exposition structurelle de la marge d'intérêt aux fluctuations des taux de refinancement. Cet indicateur ne doit pas dépasser les seuils et limites fixés par la Banque. En cas dépassement, un plan d'action devra être établi pour ramener la sensibilité aux seuils autorisés par la Banque selon les scénarios +/- 10 bps et +/- 100 bps.

La société EQDOM adopte les principes de prudence, relatif à :

- La négociation des prêts et emprunts à taux fixe ;
- L'adossement de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité, en tenant en compte des remboursements anticipés.

En matière de gouvernance, un comité ALM est tenu trimestriellement en présence du management de Eqdom, de l'équipe ALM de Saham Bank, de la Direction financière Eqdom et différents métiers de Eqdom (Direction des Risques, Direction Commerciales, ...).

Lors de ce comité, il est procédé à la revue de la situation ALM d'EQDOM à travers :

- La présentation des métriques des risques structurels d'EQDOM (Risque de taux et gap de liquidité) par rapport aux seuils et limites notifiés ;
- Validation des modalités du plan de refinancement prévisionnel pour le trimestre à venir en respect des seuils et limites fixés ;
- Suivi des plans d'actions.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et du gap de liquidité, plusieurs actions sont mises en place. Il s'agit notamment de :

- La fixation de seuils et limites internes en matière de risque global de taux « sensibilité VAN » et de liquidité « Gap de liquidité ». Le respect de ces seuils sont suivis dans le cadre du comité ALM d'EQDOM ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- Pour le risque de liquidité, les impasses de liquidité sont associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;

- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par la direction Financière d'EQDOM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et l'équipe ALM de la Banque.

IV. Risque d'exploitation

EQDOM dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA) et de gestion de crise.

Au titre de 2025 des travaux de mise à niveau du PCA ont été déployés :

- La revue et diffusion de l'instruction PCA /Gestion de crise à l'ensemble des collaborateurs. Cette revue avait pour objectif d'adapter l'instruction PCA au dispositif de Saham Bank notamment le rôle et la responsabilité des acteurs concernés par ce dispositif.
- La revue des plans de reprise des activités critiques et vitales a été effectuée à travers la mise à jour des BIA (Bilan d'impact sur les activités) en tenant compte des échanges avec les responsables métiers. Actuellement EQDOM dispose de 33 Bilan d'impact d'activité (BIA).
- La mise à jour des plans de reprise des activités par direction en fonction de différents scénarios afin de mettre à disposition de toutes les entités les éléments nécessaires à prendre en compte lors d'une gestion de crise.
- L'actualisation de la stratégie de continuité d'activité suite à la validation des BIA.

A la suite de l'identification de la cellule de crise, un annuaire est mis à jour et communiqué à l'ensemble des directions.

EQDOM dispose également d'un Plan de Continuité Informatique (PCI) qui consiste à mettre en place des solutions de secours en cas de crise. Ce même plan est adapté aux exigences du plan PCA.

Afin de tester le caractère opérationnel des solutions de secours, des tests PCA/PCI ont été réalisés conformément à un calendrier préalablement défini. Les constats et les plans d'actions identifiés font l'objet d'un suivi régulier avec les entités concernées, les résultats des tests sont présentés dans les travaux du comité PCA/PCI.

En outre, EQDOM dispose d'une cellule de crise composée de membres permanents et de membres mobilisables qui se chargent de la gestion des situations de crises et de la mise en place de plans d'action adéquats pour assurer la continuité d'activité lors de survenance d'un incident ou d'une crise.

En vue de sensibiliser les collaborateurs sur le dispositif PCA et Gestion de crise et améliorer leur réactivité en cas d'activation réelle du PCA, des sessions de formation ont été organisées en 2025.

V. Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable à des événements internes ou externes, y compris les événements de faible probabilité d'occurrence mais à risque de perte élevé. Ils sont inhérents à tous les produits, activités, procédures et synthèses d'EQDOM.

Tout en s'appuyant sur les expertises existantes, EQDOM a mis en œuvre un dispositif qui implique que le risque opérationnel soit considéré comme une catégorie de risque à part entière et fasse l'objet d'une identification et d'une évaluation spécifique, d'un suivi et d'un contrôle normalisé, débouchant sur des mesures de réduction de risque appropriées.

Risque de conduite inappropriée

Le risque de conduite résulte d'actions (ou inactions), ou de comportements d'EQDOM, ou de ses employés, qui seraient incompatibles avec le code de conduite, pouvant aboutir à des conséquences négatives pour les parties prenantes, ou mettant en risque la pérennité ou la réputation d'EQDOM. Les parties prenantes incluent notamment les clients, les employés, les actionnaires, les fournisseurs et l'environnement.

EQDOM vise les plus hauts standards de qualité de services, de comportements des collaborateurs ; elle n'a pas d'appétit pour le risque de conduite inappropriée.

EQDOM a défini des valeurs et des principes de comportement applicables à l'ensemble de ses collaborateurs :

- Elle veille à la loyauté du comportement de ses collaborateurs à l'égard de la clientèle.
- Elle développe une culture forte qui guide les comportements de tous ses collaborateurs afin d'exercer ses métiers avec éthique et responsabilité. Cette culture se traduit par des références partagées au sein d'EQDOM : les Valeurs, le Code de conduite et le modèle de leadership qui définit pour chaque valeur les comportements et les compétences attendues des collaborateurs.
- Elle s'assure de leur mise en œuvre et de leur respect notamment à travers l'alignement des processus RH (recrutement, formation, évaluation de la performance, etc.) sur ces valeurs et principes de comportement.

Risque de réputation

La maîtrise du risque de réputation est fondée avant tout sur une approche préventive. Pour ce faire, EQDOM :

- S'attache à maîtriser strictement le risque de non-conformité et de conduite non appropriée.
- S'engage, en tant qu'acteur responsable, à agir conformément à un code de conduite formalisé et à un ensemble d'instructions internes. Au-delà de ce cadre, les relations commerciales susceptibles de créer une atteinte à la réputation d'EQDOM en lien avec ces sujets font l'objet d'une identification et d'une analyse spécifique.
- Soumet tout projet de nouveau produit ou activité à un processus d'approbation préalable visant à assurer que les risques induits, de toutes natures, sont identifiés, évalués, atténués dans la mesure du possible et acceptés dans leur part résiduelle. Dans ce cadre, le risque d'atteinte à la réputation d'EQDOM fait l'objet d'une analyse spécifique.
- Approfondit la connaissance de ses clients afin de leur proposer des produits adaptés à leur situation, à leurs besoins et à leur degré d'expertise et s'attache constamment à fournir des services de qualité. Une attention particulière est portée aux signes d'insatisfaction de la clientèle transmis notamment par les réclamations écrites et orales.

Autres risques opérationnels

Au-delà des risques cités ci-dessus, EQDOM encourt d'autres risques opérationnels inhérents à ses activités : erreurs d'exécution, fraude interne et externe, défaillance des systèmes d'information, actes de malveillance contre les systèmes informatiques, perte de moyens d'exploitation, litiges commerciaux etc.

EQDOM se donne pour objectif d'assurer la maîtrise de ces risques à travers :

- Le déploiement des contrôles permanents de niveau 1 : permet de garantir la sécurité et la qualité des transactions et des opérations reposant sur un suivi régulier des zones de risque afin d'assurer une bonne réalisation des contrôles et remontée efficace des anomalies ainsi que les plans d'actions correctifs ;
- La revue qualitative des contrôles de la supervision managériale s'inscrivant dans le cadre de l'amélioration continue visant à s'assurer de la cohérence et la pertinence des contrôles déployés.
- La mise en place d'indicateurs clés de suivi et de contrôle des risques (KRI) : à ce titre, les KRIs ayant enregistré des dépassements de seuils prédéfinis sont remontés par les lignes métiers respectives avec les plans d'actions adéquats.
- L'identification et l'évaluation des risques à travers un exercice d'auto-évaluation des risques et des contrôles à fréquence annuelle qui permet d'identifier des nouvelles zones de risques et de sécuriser les activités et processus à risques résiduels élevés à travers des plans d'actions.
- Les événements de risques opérationnels (perte, provision ou incident significatif sans impact financier...) font l'objet d'une déclaration, validation et comptabilisation par les personnes concernées selon la procédure mise en vigueur.
- Le pilotage de suivi des prestations de services externalisées qui permet de s'assurer que les risques attachés à l'externalisation de la prestation sont évalués et font l'objet des plans d'actions.

EQDOM s'est engagée dans une stratégie de lutte contre la fraude depuis 2021 à travers le déploiement d'actions spécifiques :

- Actions de formation et de sensibilisation afin de promouvoir une culture de lutte contre la fraude à travers :
 - La mise à jour et la diffusion d'un guide de détection des fraudes auprès des parties prenantes ;
 - La tenue de formations annuelles afin de contribuer au renforcement de la vigilance des acteurs concernés par l'octroi et le financement ;
 - La tenue du comité fraude (trimestriel) en 2025 afin d'identifier toute action nécessaire à contrecarrer les tentatives des fraudeurs ;
 - La sensibilisation régulière du réseau commercial sur les différentes pratiques de la fraude ;
 - Le topage des cas de fraudes évités remontés par les agences sur le module dédié.
- Analyse et topage des coordonnées des personnes identifiées et impliquées dans les affaires de falsification en se basant sur le rapport de la DGSN dans le cadre de sa politique de lutte contre l'utilisation frauduleuse des documents d'identité.
- Des échanges trimestriels auprès de l'APSF afin de partager les fichiers de fraudes avec les confrères.
- Le suivi des indicateurs de fraudes tels que le taux de fraudes évitées par rapport aux subies, le taux de fraudes subies par rapport au PNB.

VI. Risque relatif aux adossements actif / passif

La société adopte les principes de prudence du groupe auquel elle appartient. Il s'agit notamment de :

- La négociation des emprunts, au fur et à mesure des besoins observés.
- L'adossé de la structure des sources de refinancement aux encours clients par maturité.

Par ailleurs, dans l'optique du renforcement continu de la maîtrise du risque de taux et de liquidité, plusieurs actions ont été mises en place par la société. Il s'agit notamment de :

- L'élaboration, par la Direction financière, de reporting mensuels et trimestriels destinés à la Direction Générale de l'entité et à la société mère, sur la gestion par maturité des actifs et passifs qui comprend essentiellement l'adossé des sources de refinancement aux emplois ;
- L'échéancement des éléments du bilan permet de calculer les impasses de liquidité et les Gap de taux par pas de temps ;
- La gestion du risque de liquidité repose sur l'identification des impasses de liquidité associées aux seuils et limites définissant le minimum exigible ;
- La gestion du risque structurel de taux repose notamment sur l'évaluation de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN) des éléments du bilan, aux mouvements des taux d'intérêts selon différents scénarios ± 10 bps et ± 100 bps. La sensibilité de la VAN doit respecter les seuils et limites notifiés par le groupe ;
- Tout franchissement des seuils déclenche automatiquement un plan d'action de couverture. Ces plans de mitigation sont proposés par l'ALM lors des comités ALM et validés par la Direction Générale d'EQDOM et la supervision du groupe.
- L'assurance du suivi des plans d'action validés ;
- Le suivi des seuils et des limites par la société mère ;
- Le suivi des autorisations de refinancement (accords de refinancement reçus des banques) et leur extension en fonction des besoins en liquidité ;
- La diversification des sources de refinancement (lignes bancaires, BSF).

VII. Risque de modification du cadre réglementaire

EQDOM est soumise à l'instar des banques et des autres sociétés de financement marocaines, au risque de changement réglementaire (mesures fiscales de la loi de Finances, mesures de Bank Al-Maghrib en matière de déclassement en défaut, mesures relatives à la protection du consommateur, etc...). Grâce à son dispositif de veille, appuyé par les échanges réguliers avec la banque et les différentes instances de

supervision notamment Groupe, EQDOM monitore et anticipe ce type de risques afin de limiter leurs impacts.

VIII. Risque de dépendance aux clients fonctionnaires

Une politique commerciale résolument orientée vers la croissance diversifiée, associé à une maîtrise des risques sur les autres segments, permettront à EQDOM de limiter de manière saine son niveau de concentration dans ce segment tout en développant son mix produit.

En 2025, le mix produit a enregistré un basculement vers une dominance Auto Vs Prêt Personnel (58% vs 42% en 2025 contre 48,5% vs 51.5% en 2024) grâce à une dynamique exceptionnelle des ventes Auto (+33%) conjuguée à une surperformance EQDOM (+46%).

IX. Risque de remboursement anticipé / rachat de crédits

Le risque de remboursement anticipé / rachat de crédits est un risque inhérent à l'activité d'EQDOM et qui fait l'objet d'un suivi particulier, dans ce sens, et afin d'atténuer l'impact dudit remboursement ou rachat, EQDOM a mis en place des dispositions commerciales consistant à faire de la rétention et la fidélisation client un vrai axe de développement.

X. Risque relatif à l'environnement et au changement climatique

En cohérence avec les orientations stratégiques du Groupe, EQDOM a formalisé en 2025 une feuille de route RSE structurée, déclinée en trois axes d'engagement complémentaires.

Axe 1 : Réduction de l'empreinte Carbone :

EQDOM intègre la maîtrise de son empreinte environnementale comme une responsabilité opérationnelle assumée. Des initiatives de réduction des émissions ont été identifiées et déployées sur trois leviers prioritaires : l'optimisation logistique, la sobriété immobilière et la promotion de comportements de consommation responsable auprès des collaborateurs.

En matière de culture environnementale interne, EQDOM a engagé en 2025 le déploiement de la « Fresque du Climat » au sein de ses effectifs. Deux collaborateurs ont été formés et accrédités en qualité de « Fresqueurs » internes, avec pour mission d'animer ces ateliers participatifs auprès de l'ensemble du personnel au cours de l'année 2026. Cette démarche s'inscrit dans une logique de transformation durable des comportements, au-delà des seules obligations réglementaires.

Axe 2 : Financements à impact positif :

EQDOM affirme sa volonté de contribuer activement à la transition vers une économie plus durable au Maroc. Dans cette perspective, des partenariats stratégiques ciblés sont en cours de structuration, en vue d'élaborer une offre de financement différenciante, orientée vers des projets et des usages à externalités environnementales positives. Cette ambition s'inscrit pleinement dans les principes de la finance responsable et durable.

En 2025, EQDOM a signé un partenariat avec Stellantis Maroc pour le financement de triporteurs électriques FIAT TRIS traduisant la volonté d'EQDOM d'accompagner l'émergence de nouveaux usages de mobilité, notamment dans les segments professionnels.

Axe 3 : Employeur Responsable :

En cohérence avec la démarche de responsabilité sociale et environnementale du Groupe Saham Bank, qui érige l'engagement vis-à-vis du capital humain en premier enjeu d'intervention, EQDOM place le collaborateur au cœur de son modèle de croissance. Cette conviction procède de la nature même de son métier : le crédit à la consommation repose sur une relation de confiance, et cette confiance ne peut être portée durablement que par des équipes compétentes, reconnues et engagées.

La dimension sociale de la RSE d'EQDOM se traduit ainsi par une politique de capital humain structurée, qui couvre l'ensemble du parcours du collaborateur, du recrutement à la valorisation des parcours professionnels.

LES ENGAGEMENTS DE L'EMPLOYEUR RESPONSABLE

Attirer et fidéliser. EQDOM conduit une politique de recrutement fondée sur l'objectivation des décisions et l'égalité de traitement des candidatures, appuyée sur des outils d'évaluation des compétences et des potentiels. La fidélisation des compétences constitue un axe d'attention permanent, EQDOM privilégiant systématiquement la mobilité interne et la promotion de ses propres talents dans la couverture de ses besoins.

Former et développer l'employabilité. EQDOM déploie un plan de formation annuel construit à partir d'une cartographie des compétences de ses collaborateurs, organisé en parcours structurés. L'ambition dépasse la seule adaptation au poste : il s'agit de préserver et de renforcer l'employabilité des collaborateurs dans un secteur en transformation, où l'évolution des métiers appelle une actualisation continue des savoir-faire.

Reconnaître et valoriser la performance. EQDOM s'est dotée d'un système d'évaluation différencié, qui apprécie la contribution de chaque collaborateur à partir de dimensions pondérées couvrant la tenue de poste, l'atteinte des objectifs et le développement personnel. Ce dispositif fonde de manière transparente les décisions de reconnaissance, de promotion et de développement, et constitue le socle d'une culture de la performance assumée et équitable.

Garantir l'équité, la diversité et l'inclusion. EQDOM proscriit toute forme de discrimination dans ses pratiques de recrutement, de gestion des carrières et de rémunération, et veille à la mixité de ses viviers de promotion comme de ses instances d'encadrement. Cet engagement constitue un pilier fondateur de la culture managériale de l'entreprise.

Associer les collaborateurs aux engagements de l'entreprise. Enfin, EQDOM associe ses équipes à ses engagements sociétaux et environnementaux, à travers ses actions solidaires et ses ateliers de sensibilisation aux enjeux climatiques.

À l'issue de l'analyse conduite sur l'exercice, EQDOM n'a pas identifié de risque financier matériel directement imputable aux facteurs environnementaux ou climatiques.

PARTIE XII. ANNEXES

Statuts

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Rapport de notation

<https://www.fitchratings.com/entity/eqdom-80361263>

Rapport financier annuel

- **2025** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **2024** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **2023** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Indicateurs trimestriels

- **T1 2025** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **T2 2025** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **T1 2026** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1
- **T2 2026** : https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Communication financière

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1

Communiqués de presse

https://institutionnel.eqdom.ma/espace_media/1